

## DOSSIER DE DIAGNOSTICS TECHNIQUES

Référence : 73914-147108

Le 18/01/2024



---

<u>Bien</u> :	<b>Maison individuelle</b>
	<b>MAISON MURIENNE</b>
<u>Adresse</u> :	<b>19 Allée de l'Eglise</b>
	<b>38410 SAINT-MARTIN-D'URIAGE</b>
<u>Numéro de lot</u> :	<b>NC</b>
<u>Référence Cadastre</u> :	<b>Non communiqué(e)</b>
<u>Référence externe</u> :	<b>MAISON MURIENNE</b>

---

### PROPRIETAIRE

COMMUNE DE SAINT MARTIN D URIAGE  
2 Place de la Mairie  
38410 SAINT-MARTIN-D'URIAGE

### DONNEUR D'ORDRE

COMMUNE DE SAINT MARTIN D URIAGE  
2 Place de la Mairie  
38410 SAINT-MARTIN-D'URIAGE

---

Date de visite : **13/12/2023**  
Opérateur de repérage : **TWIZEYIMANA Gaspard**

---

Apave Diagnostics  
 16 avenue de Grugliasco BP 148  
 38431 ECHIROLLES CEDEX  
 alpes@apave-diagnostics.com 04 80 80 65 67

COMMUNE DE SAINT MARTIN D URIAGE  
 2 Place de la Mairie  
 38410 SAINT-MARTIN-D'URIAGE

A l'attention de

## RAPPORT N° 73914-147108

Type de bien : **Maison individuelle**  
 Adresse : **MAISON MURIENNE**  
**19 Allée de l'Eglise**  
**38410 SAINT-MARTIN-D'URIAGE**  
 Réf. Cadastre : **Non communiqué(e)**  
 Bâtiment : **01**  
 Escalier : **19**  
 Etage: **RDC**  
 Porte : **Sans objet**

Propriétaire : **COMMUNE DE SAINT MARTIN D URIAGE**  
 2 Place de la Mairie  
 38410 SAINT-MARTIN-D'URIAGE



### Synthèse des conclusions

(Se reporter au rapport de repérage pour la conclusion détaillée)

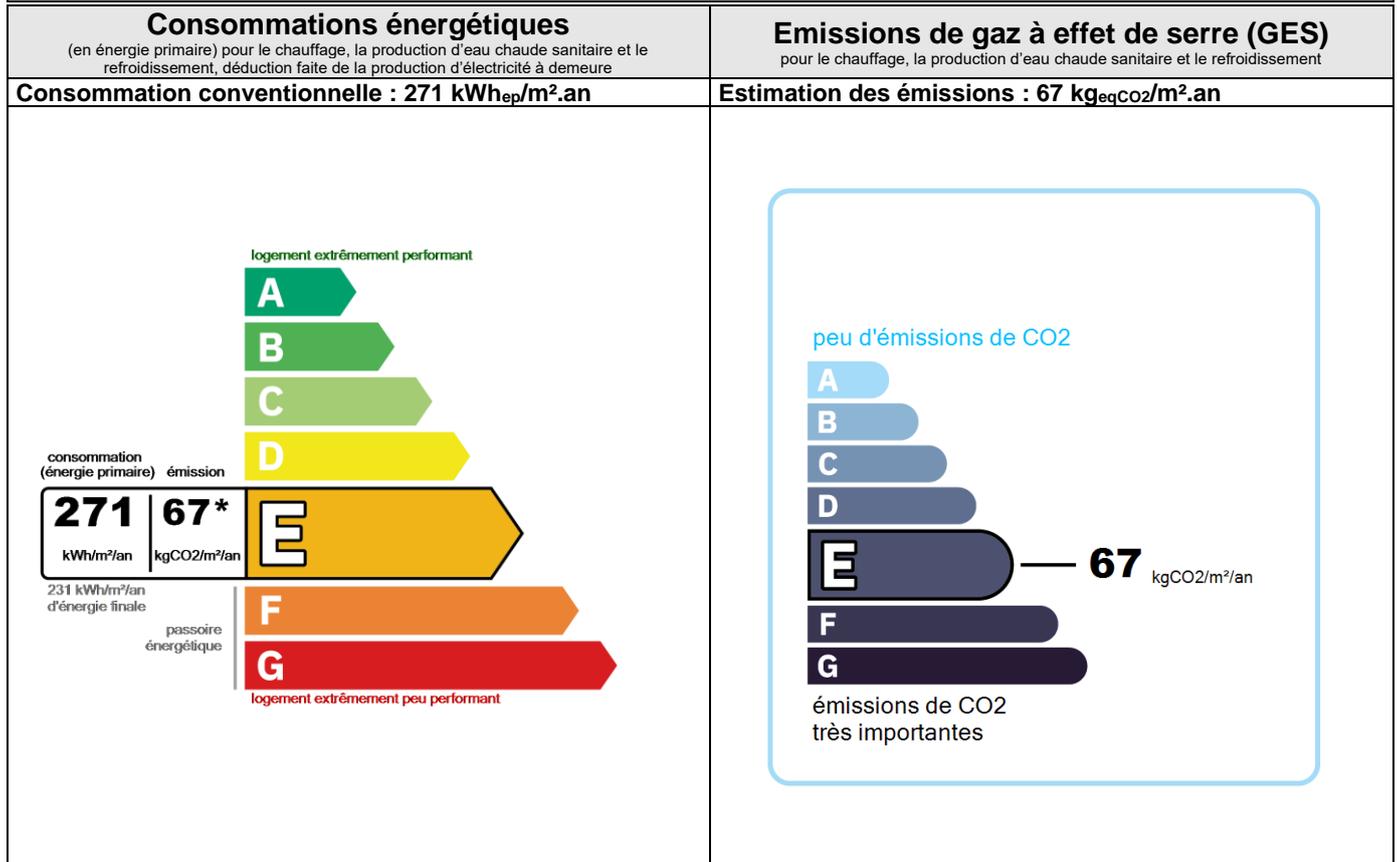
### CONSTAT AMIANTE

**Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante**

### CERTIFICAT DE SUPERFICIE

Superficie totale :  
**180,71 m<sup>2</sup>**

**DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE**



## CERTIFICAT DE SURFACE HABITABLE DANS LE CADRE DE LA LOCATION D'UN BIEN IMMOBILIER

Loi n°2009-323 du 25 mars 2009, art 78 « Loi Boutin » modifiant l'article 3 de la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989

### A DESIGNATION DU BATIMENT

Adresse : **MAISON MURIENNE 19 Allée de l'Eglise  
38410 SAINT-MARTIN-D'URIAGE**

Nature du bâtiment : **Maison individuelle**  
Référence Cadastre : **Non communiqué(e)**

Bâtiment : **01**  
Escalier : **19**  
Porte : **Sans objet**  
Etage : **RDC**  
N° de lot : **NC**

Mission effectuée le : **13/12/2023**  
Date de l'ordre de mission : **13/11/2023**

N° Dossier : **73914-147108 C**

### B DÉSIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE

Nom : **COMMUNE DE SAINT MARTIN D URIAGE**  
Adresse : **2 Place de la Mairie  
38410 SAINT-MARTIN-D'URIAGE**

### DÉSIGNATION DU PROPRIÉTAIRE

Nom : **COMMUNE DE SAINT MARTIN D URIAGE**  
Adresse : **2 Place de la Mairie  
38410 SAINT-MARTIN-D'URIAGE**

Documents remis : **Néant**

**Le Technicien déclare, que la superficie habitable du bien ci-dessus désigné est de :**

**Total : 180,71 m<sup>2</sup>**

**(Cent quatre-vingts mètres carrés soixante et onze)**

Commentaires : **Néant**

### C DETAIL DES SURFACES PAR LOCAL

Pièce ou Local	Etage	Surface Habitable	Surface non comptabilisée
Dégagement n°2	R+1	5,60 m <sup>2</sup>	0,00 m <sup>2</sup>
Chambre4	R+1	10,20 m <sup>2</sup>	0,00 m <sup>2</sup>
Chambre3	R+1	15,20 m <sup>2</sup>	0,00 m <sup>2</sup>
Chambre2	R+1	17,40 m <sup>2</sup>	0,00 m <sup>2</sup>
Salle de bains n°2	R+1	3,00 m <sup>2</sup>	0,00 m <sup>2</sup>
Chambre1	R+1	15,20 m <sup>2</sup>	0,00 m <sup>2</sup>
Galetas	R+1	12,00 m <sup>2</sup>	0,00 m <sup>2</sup>
Hall d'entrée	RDC	7,40 m <sup>2</sup>	0,00 m <sup>2</sup>
Séjour	RDC	21,80 m <sup>2</sup>	0,00 m <sup>2</sup>
Salle à manger	RDC	16,35 m <sup>2</sup>	0,00 m <sup>2</sup>
Dégagement n°1	RDC	3,90 m <sup>2</sup>	0,00 m <sup>2</sup>
Salle de bains n°1	RDC	5,20 m <sup>2</sup>	0,00 m <sup>2</sup>
Chambre	RDC	14,40 m <sup>2</sup>	0,00 m <sup>2</sup>
Cuisine	RDC	11,40 m <sup>2</sup>	0,00 m <sup>2</sup>
Cellier	RDC	5,06 m <sup>2</sup>	0,00 m <sup>2</sup>
WC n°1	RDC	1,60 m <sup>2</sup>	0,00 m <sup>2</sup>
Cage d'escaliers	RDC	0,00 m <sup>2</sup>	3,60 m <sup>2</sup>
Terrasse	Extérieur	0,00 m <sup>2</sup>	8,00 m <sup>2</sup>
Lingerie	R+1	15,00 m <sup>2</sup>	0,00 m <sup>2</sup>
Escalier	Sous-sol	0,00 m <sup>2</sup>	2,00 m <sup>2</sup>
Local chaudière	Sous-sol	0,00 m <sup>2</sup>	28,60 m <sup>2</sup>
Garage	Sous-sol	0,00 m <sup>2</sup>	16,00 m <sup>2</sup>
Dégagement n°3	Sous-sol	0,00 m <sup>2</sup>	3,80 m <sup>2</sup>

Rapport n° : 73914-147108 C

Référence du donneur d'ordre : MAISON MURIENNE

Apave Diagnostics - 16 avenue de Grugliasco BP 148 - 38431 - ECHIROLLES CEDEX

SIRET : 48333631900122 Tél : 04 80 80 65 67 Email : [alpes@apave-diagnostics.com](mailto:alpes@apave-diagnostics.com) Site web : [www.apave-diagnostics.com](http://www.apave-diagnostics.com)

Pièce n°1	Sous-sol	0,00 m <sup>2</sup>	5,85 m <sup>2</sup>
Salle d'eau	Sous-sol	0,00 m <sup>2</sup>	1,90 m <sup>2</sup>
Pièce n°2	Sous-sol	0,00 m <sup>2</sup>	18,00 m <sup>2</sup>
Local Technique	Sous-sol	0,00 m <sup>2</sup>	4,60 m <sup>2</sup>
WC n°2	Sous-sol	0,00 m <sup>2</sup>	1,40 m <sup>2</sup>
Pièce n°3	Sous-sol	0,00 m <sup>2</sup>	4,56 m <sup>2</sup>
Façade	Extérieur	0,00 m <sup>2</sup>	0,10 m <sup>2</sup>
Toiture	Extérieur	0,00 m <sup>2</sup>	0,10 m <sup>2</sup>
<b>Total</b>		<b>180,71 m<sup>2</sup></b>	<b>98,51 m<sup>2</sup></b>

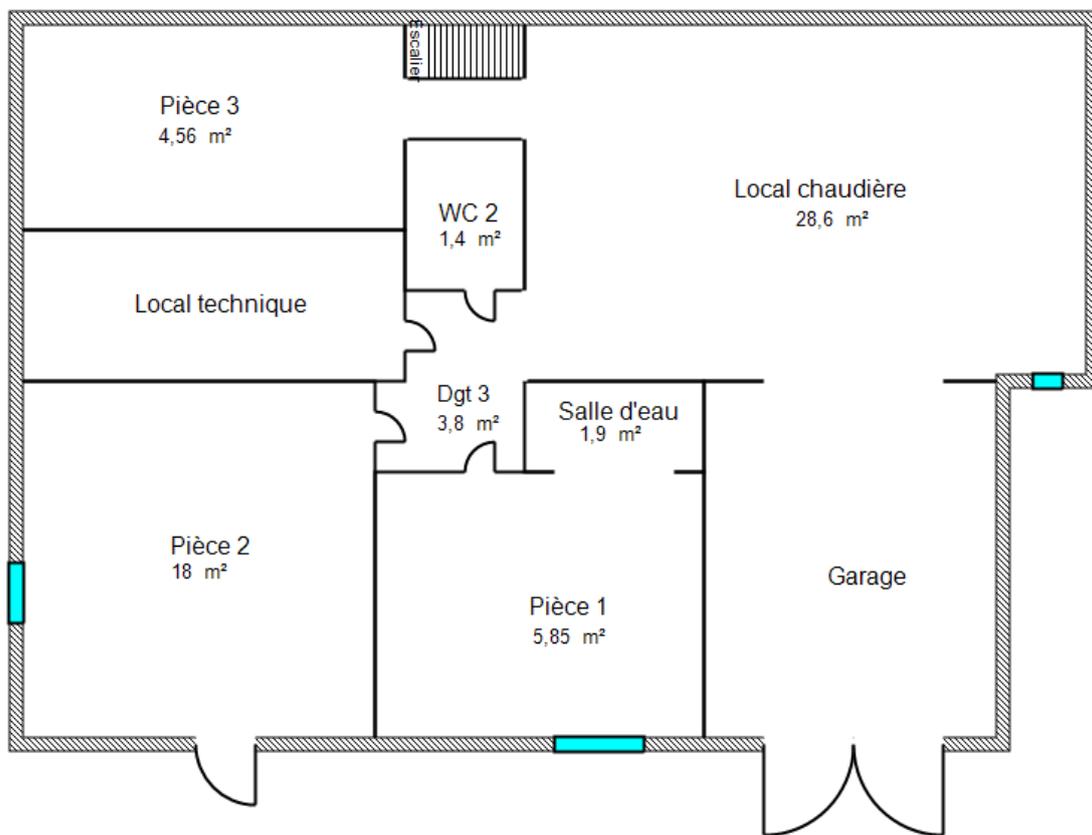
La présente mission rend compte de l'état des superficies des lots désignés à la date de leur visite. Elle n'est valable que tant que la structure et la disposition des pièces ne sont pas transformées par des travaux. La vérification de la conformité au titre de propriété et au règlement de copropriété n'entre pas dans le cadre de la mission et n'a pas été opérée par le technicien. Le présent certificat vaut uniquement pour le calcul de la surface totale. Le détail des surfaces ne vous est communiqué par Apave Diagnostics qu'à titre indicatif.

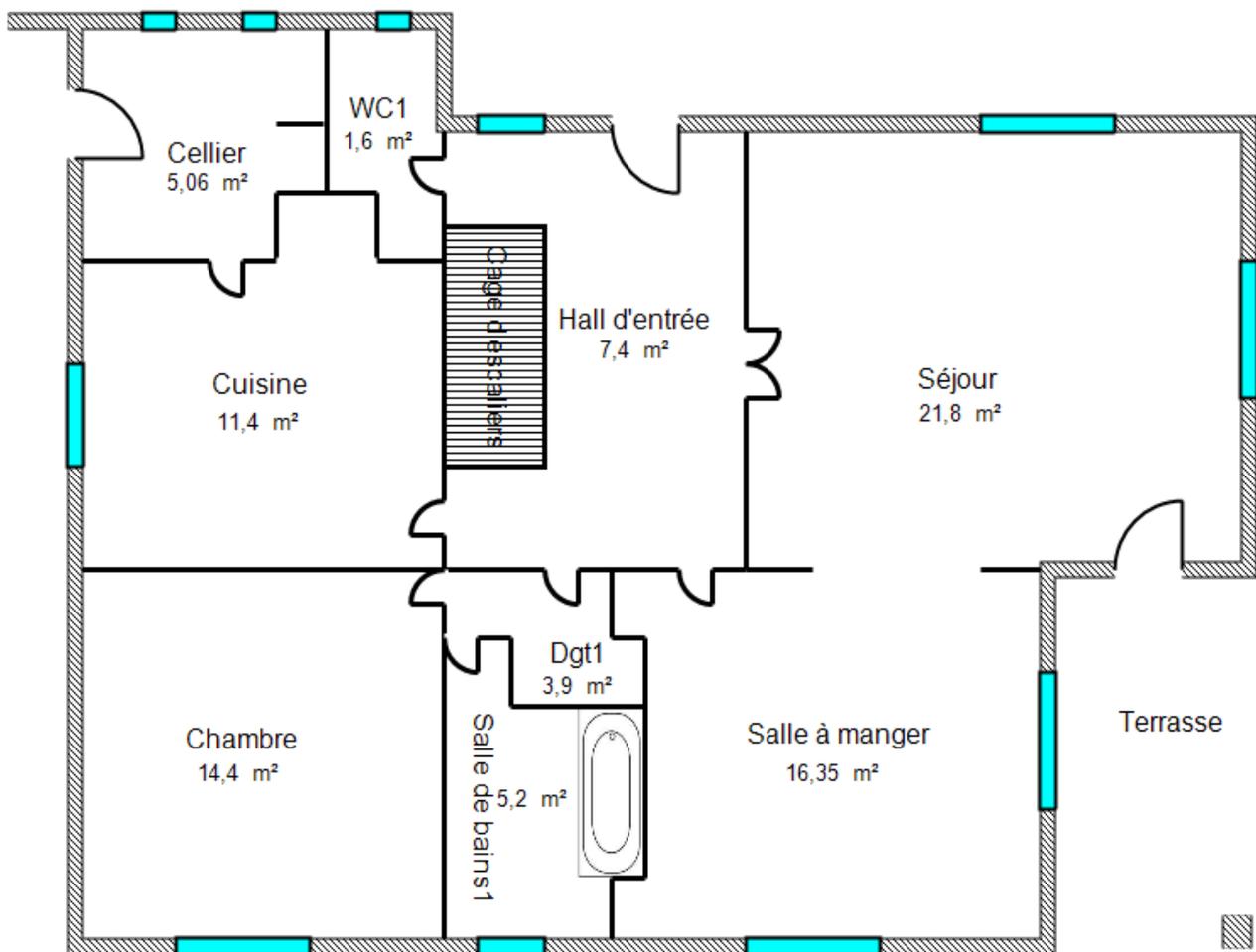
D CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR	DATE D'ÉTABLISSEMENT DU RAPPORT
<p>Signature et cachet de l'entreprise</p>   <p><b>Apave Diagnostics</b> 16, avenue de Grugliasco 38130 ECHIROLLES Tél. : 33 (0)4 80 80 65 67 grenoble@adiag.apave.com SIRET 483 336 319 00122</p>	<p>Fait à <b>ECHIROLLES CEDEX</b>, le <b>18/01/2024</b> Cabinet : <b>Apave Diagnostics</b> Nom du diagnostiqueur : <b>Gaspard TWIZEYIMANA</b></p>

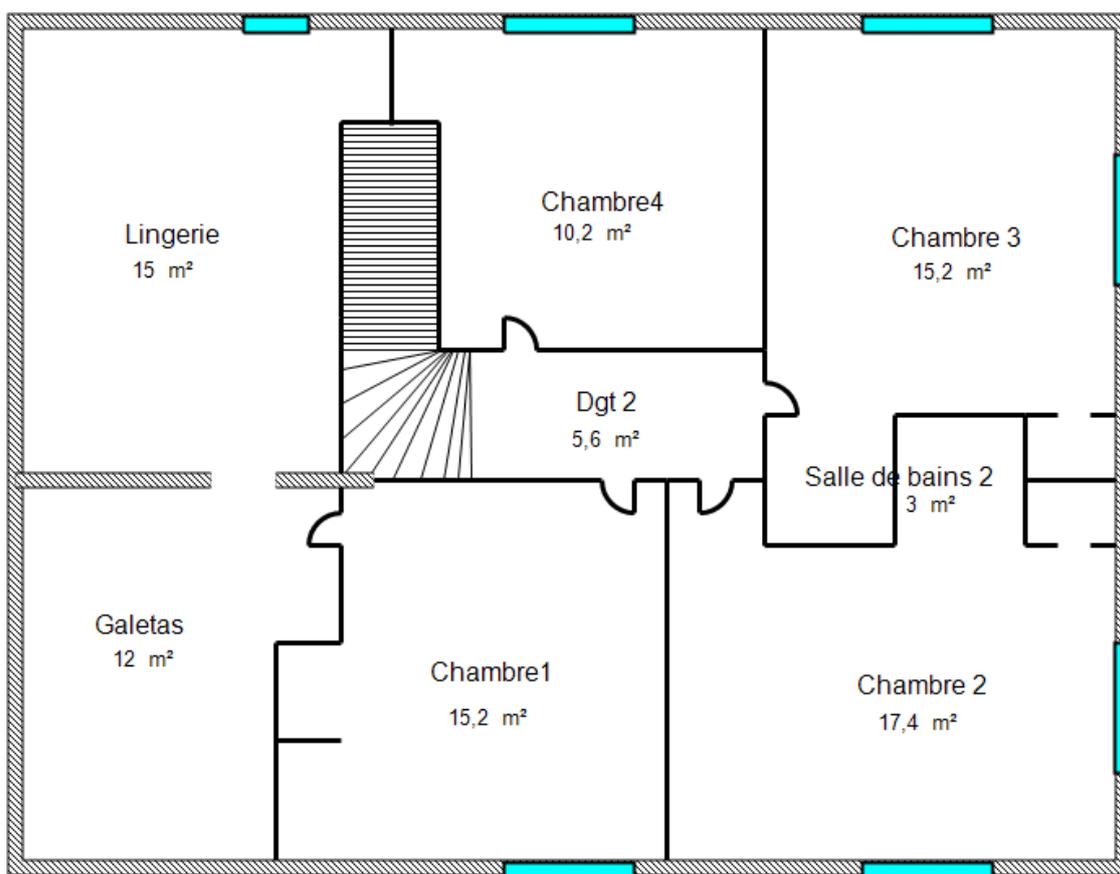
*Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, et avec l'accord écrit de son signataire.*

DOCUMENTS ANNEXES

Croquis N°1







FIN DU RAPPORT

# FICHE RECAPITULATIVE DOSSIER TECHNIQUE AMIANTE (DTA)

Date de création : 18/01/2024 par Apave Diagnostics

Historique des dates de mise à jour :



## 1. IDENTIFICATION DE L'IMMEUBLE, DU DETENTEUR ET DES MODALITES DE CONSULTATION DU DTA

### A. Propriétaire

Nom : **COMMUNE DE SAINT MARTIN D URIAGE**  
Adresse : **2 Place de la Mairie  
38410 SAINT-MARTIN-D'URIAGE**

### B. Etablissement

Immeuble bâti pour lequel le DTA a été constitué (préciser son nom exact et sa localisation le cas échéant) :

Adresse : **MAISON MURIENNE 19 Allée de l'Eglise 38410 SAINT-MARTIN-D'URIAGE**

Bâtiment : **01** Section cadastrale : Non communiqué(e)  
Escalier : **19** Numéro de lot : NC  
Porte : **Sans objet**  
Etage : **RDC** Date du permis de construire : Antérieur au 1er juillet 1997  
Nature du bâtiment : **Maison individuelle**

### C. Détenteur du dossier technique amiante :

Nom : **COMMUNE DE SAINT MARTIN D URIAGE** Adresse : **2 Place de la Mairie  
38410 SAINT-MARTIN-D'URIAGE**  
Fonction :  
Service : Téléphone :

### D. Modalités de consultation de ce dossier :

Lieu (dont les possibilités de consultation sur support dématérialisé) :  
Horaires :  
Contact, si différent du détenteur du dossier :

**Fiche récapitulative  
Dossier Technique Amiante**

---

SOMMAIRE

---

<b>1. IDENTIFICATION DE L'IMMEUBLE, DU DETENTEUR ET DES MODALITES DE CONSULTATION DU DTA ..</b>	<b>1</b>
A. Propriétaire .....	1
B. Etablissement .....	1
C. Détenteur du dossier technique amiante : .....	1
D. Modalités de consultation de ce dossier : .....	1
<b>2. RAPPORTS DE REPERAGE .....</b>	<b>3</b>
<b>3. LISTE DES PARTIES D'IMMEUBLE BATI AYANT DONNE LIEU AU REPERAGE .....</b>	<b>3</b>
<b>4. IDENTIFICATION DE MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE .....</b>	<b>4</b>
A. Matériaux et produits de la liste A de l'annexe 13-9 contenant de l'amiante .....	4
B. Matériaux et produits de la liste B de l'annexe 13-9 contenant de l'amiante .....	4
C. Matériaux et produits de la liste C de l'annexe 13-9 contenant de l'amiante .....	4
<b>5. LES ÉVALUATIONS PERIODIQUES .....</b>	<b>4</b>
A. Évaluation obligatoire des matériaux et produits de la liste A de l'annexe 13-9 contenant de l'amiante* .....	5
B. Evaluation des matériaux et produits de la liste B de l'annexe 13-9 contenant de l'amiante.....	5
<b>6. TRAVAUX DE RETRAIT OU DE CONFINEMENT – MESURES CONSERVATOIRES .....</b>	<b>5</b>
A. Matériaux et produits de la liste A de l'annexe 13-9 contenant de l'amiante .....	5
B. Matériaux et produits de la liste B de l'annexe 13-9 contenant de l'amiante .....	5
C. Matériaux et produits de la liste C de l'annexe 13-9 contenant de l'amiante .....	5
<b>7. LES RECOMMANDATIONS GENERALES DE SECURITE .....</b>	<b>7</b>
<b>8. PLANS ET/OU PHOTOS ET/OU CROQUIS .....</b>	<b>9</b>

## Fiche récapitulative Dossier Technique Amiante

### 2. RAPPORTS DE REPERAGE

Numéro de référence du rapport de repérage	Date du rapport	Nom de la société	Opérateur de repérage	Objet du repérage
73914-147108	18/01/2024	Apave Diagnostics	TWIZEYIMANA Gaspard	Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante à intégrer au dossier technique «amiante»

### 3. LISTE DES PARTIES D'IMMEUBLE BATI AYANT DONNE LIEU AU REPERAGE

Date de repérage/du rapport : 18/01/2024	N° de référence : 73914-147108
Type de repérage : Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante à intégrer au dossier technique «amiante»	
Repérage des matériaux de la liste A : Oui (au titre de l'article R.1334-20 du code de la santé publique)	
Repérage des matériaux de la liste B : Oui (au titre de l'article R.1334-21 du code de la santé publique)	
Autres repérages (préciser) :	

➤ **Liste des parties de l'immeuble bâti visitées (1) :**

(1) Tous les locaux doivent être obligatoirement visités.

Local / partie d'immeuble	Etage
Dégagement n°2	R+1
Chambre4	R+1
Chambre3	R+1
Chambre2	R+1
Salle de bains n°2	R+1
Chambre1	R+1
Galetas	R+1
Hall d'entrée	RDC
Séjour	RDC
Salle à manger	RDC
Dégagement n°1	RDC
Salle de bains n°1	RDC
Chambre	RDC
Cuisine	RDC
Cellier	RDC
WC n°1	RDC
Cage d'escaliers	RDC
Terrasse	Extérieur
Lingerie	R+1
Escalier	Sous-sol
Local chaudière	Sous-sol
Garage	Sous-sol
Dégagement n°3	Sous-sol
Pièce n°1	Sous-sol
Salle d'eau	Sous-sol
Pièce n°2	Sous-sol
Local technique	Sous-sol
WC n°2	Sous-sol
Pièce n°3	Sous-sol
Façade	Extérieur
Toiture	Extérieur

➤ **Liste des parties de l'immeuble bâti non visitées devant donner lieu à une prochaine visite (2) : Aucun**

(2) Pour les locaux non visités, permettre leur identification et en indiquer le motif (exemple : locaux inaccessibles, clefs absentes...) et, lorsqu'elle est connue, la date du repérage complémentaire programmé.

# Fiche récapitulative Dossier Technique Amiante

## 4. IDENTIFICATION DE MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE

### A. Matériaux et produits de la liste A de l'annexe 13-9 contenant de l'amiante

<b>Date de repérage/du rapport :</b>	<b>N° de référence :</b>
<b>Type de repérage :</b>	

Local / partie d'immeuble	N°Lot	Etage	Zone	Composant de la construction	Partie de composant	État de conservation (1)	Mesures obligatoires associées (Évaluation périodique, mesure d'empoussièrement ou travaux de retrait ou confinement)

(1) Matériaux liste A : l'état de conservation est défini par un score 1,2 ou 3 en application de grilles d'évaluation définies réglementairement, 3 étant le moins bon score et 1 le meilleur.

### B. Matériaux et produits de la liste B de l'annexe 13-9 contenant de l'amiante

<b>Date de repérage/du rapport :</b> 18/01/2024	<b>N° de référence :</b> 73914-147108
<b>Type de repérage :</b> Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante à intégrer au dossier technique «amiante»	

Local / partie d'immeuble	Etage	Zone	Composant de la construction	Partie de composant	Etat de conservation (2)	Mesures préconisées par l'opérateur
Local chaudière	Sous-sol	Murs	Conduit de fluide n°1	Fibres-ciment - Peinture	EP	Evaluation périodique
		Murs	Conduit de fluide n°2	Fibres-ciment - Peinture	EP	Evaluation périodique
Salle d'eau	Sous-sol	Sol	Plancher	Colle - Dalles de sol	EP	Evaluation périodique
Pièce n°3	Sous-sol	Murs	Conduit de fluide n°1	Fibres-ciment - Peinture	EP	Evaluation périodique
		Murs	Conduit de fluide n°2	Fibres-ciment - Peinture	EP	Evaluation périodique
Façade	Extérieur	Toutes zones	Conduit de fluide X2	Fibres-ciment - Peinture	EP	Evaluation périodique

(2) Matériaux liste B : Conclusion conforme à la réglementation en vigueur au moment de la réalisation du repérage.

### C. Matériaux et produits de la liste C de l'annexe 13-9 contenant de l'amiante

<b>Date de repérage/du rapport :</b>	<b>N° de référence :</b>
<b>Type de repérage :</b>	

Local / Partie de d'immeuble	N°Lot	Etage	Zone	Composant de la construction	Partie de composant

## 5. LES ÉVALUATIONS PERIODIQUES

## Fiche récapitulative Dossier Technique Amiante

### A. Évaluation obligatoire des matériaux et produits de la liste A de l'annexe 13-9 contenant de l'amiante\*

Date de l'évaluation	Local / partie d'immeuble	Composant de la construction	Zone	Partie de composant	État de conservation	Mesures obligatoires associées (Évaluation périodique, mesure d'empoussièrement ou travaux de retrait ou confinement)

\* L'évaluation périodique de l'état de conservation est effectuée tous les 3 ans. Pour l'état intermédiaire de dégradation, des mesures d'empoussièrement sont réalisées.

### B. Evaluation des matériaux et produits de la liste B de l'annexe 13-9 contenant de l'amiante

Date de l'évaluation	Local / partie d'immeuble	Composant de la construction	Zone	Partie de composant	État de conservation	Mesures préconisées par l'opérateur

## 6. TRAVAUX DE RETRAIT OU DE CONFINEMENT – MESURES CONSERVATOIRES

### A. Matériaux et produits de la liste A de l'annexe 13-9 contenant de l'amiante

<b>Date du document :</b>	<b>N° de référence :</b>
<b>Type de document :</b>	

Local / Partie d'immeuble	Etage	Zone	Composant de la construction	Partie de composant	Nature des travaux ou des mesures conservatoires	Date des travaux ou des mesures conservatoires	Entreprises intervenantes	INDIQUER les résultats de l'examen visuel et des mesures d'empoussièrement (art. R.1334-29-3 du code de la santé publique)

### B. Matériaux et produits de la liste B de l'annexe 13-9 contenant de l'amiante

<b>Date du document :</b>	<b>N° de référence :</b>
<b>Type de document :</b>	

Local / Partie d'immeuble	Etage	Zone	Composant de la construction	Partie de composant	Nature des travaux ou des mesures conservatoires	Date des travaux ou des mesures conservatoires	Entreprises intervenantes	INDIQUER les résultats de l'examen visuel et des mesures d'empoussièrement (art. R.1334-29-3 du code de la santé publique)

### C. Matériaux et produits de la liste C de l'annexe 13-9 contenant de l'amiante

**Fiche récapitulative  
Dossier Technique Amiante**

---

<b>Date du document :</b>	<b>N° de référence :</b>
<b>Type de document :</b>	

Local / Partie d'immeuble	Etage	Zone	Composant de la construction	Partie de composant	Nature des travaux ou des mesures conservatoires	Date des travaux ou des mesures conservatoires	Entreprises intervenantes	INDIQUER les résultats de l'examen visuel et des mesures d'empoussièrement (art. R.1334-29-3 du code de la santé publique)

# Fiche récapitulative Dossier Technique Amiante

## 7. LES RECOMMANDATIONS GENERALES DE SECURITE

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à la présence d'amiante dans un bâtiment. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans le bâtiment et des personnes appelées à intervenir sur les matériaux ou produits contenant de l'amiante. Ces mesures sont inscrites dans le dossier technique amiante et dans sa fiche récapitulative que le propriétaire constitue et tient à jour en application des dispositions de l'article R. 1334-29-5 du code de la santé publique. La mise à jour régulière et la communication du dossier technique amiante ont vocation à assurer l'information des occupants et des différents intervenants dans le bâtiment sur la présence des matériaux et produits contenant de l'amiante, afin de permettre la mise en œuvre des mesures visant à prévenir les expositions. Les recommandations générales de sécurité définies ci-après rappellent les règles de base destinées à prévenir les expositions. Le propriétaire (ou, à défaut, l'exploitant) de l'immeuble concerné adapte ces recommandations aux particularités de chaque bâtiment et de ses conditions d'occupation ainsi qu'aux situations particulières rencontrées. Ces recommandations générales de sécurité ne se substituent en aucun cas aux obligations réglementaires existantes en matière de prévention des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs, inscrites dans le code du travail.

### 1. Informations générales

#### A) Dangerosité de l'amiante

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérogènes avérées pour l'homme. Elles sont à l'origine de cancers qui peuvent atteindre soit la plèvre qui entoure les poumons (mésothéliomes), soit les bronches et/ou les poumons (cancers broncho-pulmonaires). Ces lésions surviennent longtemps (souvent entre 20 à 40 ans) après le début de l'exposition à l'amiante. Le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) a également établi récemment un lien entre exposition à l'amiante et cancers du larynx et des ovaires. D'autres pathologies, non cancéreuses, peuvent également survenir en lien avec une exposition à l'amiante. Il s'agit exceptionnellement d'épanchements pleuraux (liquide dans la plèvre) qui peuvent être récidivants ou de plaques pleurales (qui épaississent la plèvre). Dans le cas d'empoussièrement important, habituellement d'origine professionnelle, l'amiante peut provoquer une sclérose (asbestose) qui réduira la capacité respiratoire et peut dans les cas les plus graves produire une insuffisance respiratoire parfois mortelle. Le risque de cancer du poumon peut être majoré par l'exposition à d'autres agents cancérogènes, comme la fumée du tabac.

#### B) Présence d'amiante dans des matériaux et produits en bon état de conservation

L'amiante a été intégré dans la composition de nombreux matériaux utilisés notamment pour la construction. En raison de son caractère cancérogène, ses usages ont été restreints progressivement à partir de 1977, pour aboutir à une interdiction totale en 1997. En fonction de leur caractéristique, les matériaux et produits contenant de l'amiante peuvent libérer des fibres d'amiante en cas d'usure ou lors d'interventions mettant en cause l'intégrité du matériau ou produit (par exemple perçage, ponçage, découpe, friction...). Ces situations peuvent alors conduire à des expositions importantes si des mesures de protection renforcées ne sont pas prises. Pour rappel, les matériaux et produits répertoriés aux listes A et B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique font l'objet d'une évaluation de l'état de conservation dont les modalités sont définies par arrêté. Il convient de suivre les recommandations émises par les opérateurs de repérage dits « diagnostiqueurs » pour la gestion des matériaux ou produits repérés. De façon générale, il est important de veiller au maintien en bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante et de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation de ceux-ci.

### 2. Intervention de professionnels soumis aux dispositions du code du travail

Il est recommandé aux particuliers d'éviter dans la mesure du possible toute intervention directe sur des matériaux et produits contenant de l'amiante et de faire appel à des professionnels compétents dans de telles situations. Les entreprises réalisant des opérations sur matériaux et produits contenant de l'amiante sont soumises aux dispositions des articles R. 4412-94 à R. 4412-148 du code du travail. Les entreprises qui réalisent des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits contenant de l'amiante doivent en particulier être certifiées dans les conditions prévues à l'article R. 4412-129. Cette certification est obligatoire à partir du 1er juillet 2013 pour les entreprises effectuant des travaux de retrait sur l'enveloppe extérieure des immeubles bâtis et à partir du 1er juillet 2014 pour les entreprises de génie civil. Des documents d'information et des conseils pratiques de prévention adaptés sont disponibles sur le site Travailler-mieux (<http://www.travailler-mieux.gouv.fr>) et sur le site de l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (<http://www.inrs.fr>).

### 3. Recommandations générales de sécurité

Il convient d'éviter au maximum l'émission de poussières notamment lors d'interventions ponctuelles non répétées, par exemple :

- perçage d'un mur pour accrocher un tableau ;
- remplacement de joints sur des matériaux contenant de l'amiante ;
- travaux réalisés à proximité d'un matériau contenant de l'amiante en bon état, par exemple des interventions légères dans des boîtiers électriques, sur des gaines ou des circuits situés sous un flocage sans action directe sur celui-ci, de remplacement d'une vanne sur une canalisation calorifugée à l'amiante. L'émission de poussières peut être limitée par humidification locale des matériaux contenant de l'amiante en prenant les mesures nécessaires pour éviter tout risque électrique et/ou en utilisant de préférence des outils manuels ou des outils à vitesse lente. Le port d'équipements adaptés de protection respiratoire est recommandé. Le port d'une combinaison jetable permet d'éviter la propagation de fibres d'amiante en dehors de la zone de

## Fiche récapitulative Dossier Technique Amiante

---

travail. Les combinaisons doivent être jetées après chaque utilisation. Des informations sur le choix des équipements de protection sont disponibles sur le site internet amiante de l'INRS à l'adresse suivante : [www.amiante.inrs.fr](http://www.amiante.inrs.fr).

De plus, il convient de disposer d'un sac à déchets à proximité immédiate de la zone de travail et d'une éponge ou d'un chiffon humide de nettoyage.

### 4. Gestion des déchets contenant de l'amiante

Les déchets de toutes natures contenant de l'amiante sont des déchets dangereux. A ce titre, un certain nombre de dispositions réglementaires, dont les principales sont rappelées ci-après, encadrent leur élimination. Lors de travaux conduisant à un désamiantage de tout ou partie de l'immeuble, la personne pour laquelle les travaux sont réalisés, c'est-à-dire les maîtres d'ouvrage, en règle générale les propriétaires, ont la responsabilité de la bonne gestion des déchets produits, conformément aux dispositions de l'article L. 541-2 du code de l'environnement. Ce sont les producteurs des déchets au sens du code de l'environnement. Les déchets liés au fonctionnement d'un chantier (équipements de protection, matériel, filtres, bâches, etc.) sont de la responsabilité de l'entreprise qui réalise les travaux.

#### A. Conditionnement des déchets

Les déchets de toutes natures susceptibles de libérer des fibres d'amiante sont conditionnés et traités de manière à ne pas provoquer d'émission de poussières. Ils sont ramassés au fur et à mesure de leur production et conditionnés dans des emballages appropriés et fermés, avec apposition de l'étiquetage prévu par le décret no 88-466 du 28 avril 1988 relatif aux produits contenant de l'amiante et par le code de l'environnement notamment ses articles R. 551-1 à R. 551-13 relatifs aux dispositions générales relatives à tous les ouvrages d'infrastructures en matière de stationnement, chargement ou déchargement de matières dangereuses. Les professionnels soumis aux dispositions du code du travail doivent procéder à l'évacuation des déchets, hors du chantier, aussitôt que possible, dès que le volume le justifie après décontamination de leurs emballages.

#### B. Apport en déchèterie

Environ 10 % des déchèteries acceptent les déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité provenant de ménages, voire d'artisans. Tout autre déchet contenant de l'amiante est interdit en déchèterie. À partir du 1er janvier 2013, les exploitants de déchèterie ont l'obligation de fournir aux usagers les emballages et l'étiquetage appropriés aux déchets d'amiante.

#### C. Filières d'élimination des déchets

Les matériaux contenant de l'amiante ainsi que les équipements de protection (combinaison, masque, gants...) et les déchets issus du nettoyage (chiffon...) sont des déchets dangereux. En fonction de leur nature, plusieurs filières d'élimination peuvent être envisagées. Les déchets contenant de l'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité peuvent être éliminés dans des installations de stockage de déchets non dangereux si ces installations disposent d'un casier de stockage dédié à ce type de déchets. Tout autre déchet amianté doit être éliminé dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés. En particulier, les déchets liés au fonctionnement du chantier, lorsqu'ils sont susceptibles d'être contaminés par de l'amiante, doivent être éliminés dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés.

#### D. Information sur les déchèteries et les installations d'élimination des déchets d'amiante

Les informations relatives aux déchèteries acceptant des déchets d'amiante lié et aux installations d'élimination des déchets d'amiante peuvent être obtenues auprès :

- de la préfecture ou de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie en Ile-de-France) ou de la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
- du conseil général (ou conseil régional en Ile-de-France) au regard de ses compétences de planification sur les déchets dangereux ;
- de la mairie ;
- ou sur la base de données « déchets » gérée par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, directement accessible sur internet à l'adresse suivante : [www.sinoe.org](http://www.sinoe.org).

#### E. Traçabilité

Le producteur des déchets remplit un bordereau de suivi des déchets d'amiante (BSDA, CERFA no 11861). Le formulaire CERFA est téléchargeable sur le site du ministère chargé de l'environnement. Le propriétaire recevra l'original du bordereau rempli par les autres intervenants (entreprise de travaux, transporteur, exploitant de l'installation de stockage ou du site de vitrification). Dans tous les cas, le producteur des déchets devra avoir préalablement obtenu un certificat d'acceptation préalable lui garantissant l'effectivité d'une filière d'élimination des déchets. Par exception, le bordereau de suivi des déchets d'amiante n'est pas imposé aux particuliers voire aux artisans qui se rendent dans une déchèterie pour y déposer des déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité. Ils ne doivent pas remplir un bordereau de suivi de déchets d'amiante, ce dernier étant élaboré par la déchèterie.

**8. PLANS ET/OU PHOTOS ET/OU CROQUIS**

# Fiche récapitulative Dossier Technique Amiante



## Planche de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante

Légende :

-  Conduit en amiante-ciment
-  Dalles de sol contenant de l'amiante

Titre : Croquis N°1    N° planche : 1/3    N° dossier : 73914-147108    Type : Planche de repérage usuel en plan

Client : COMMUNE DE SAINT MARTIN

Version : 0

Adresse : MAISON MURIENNE

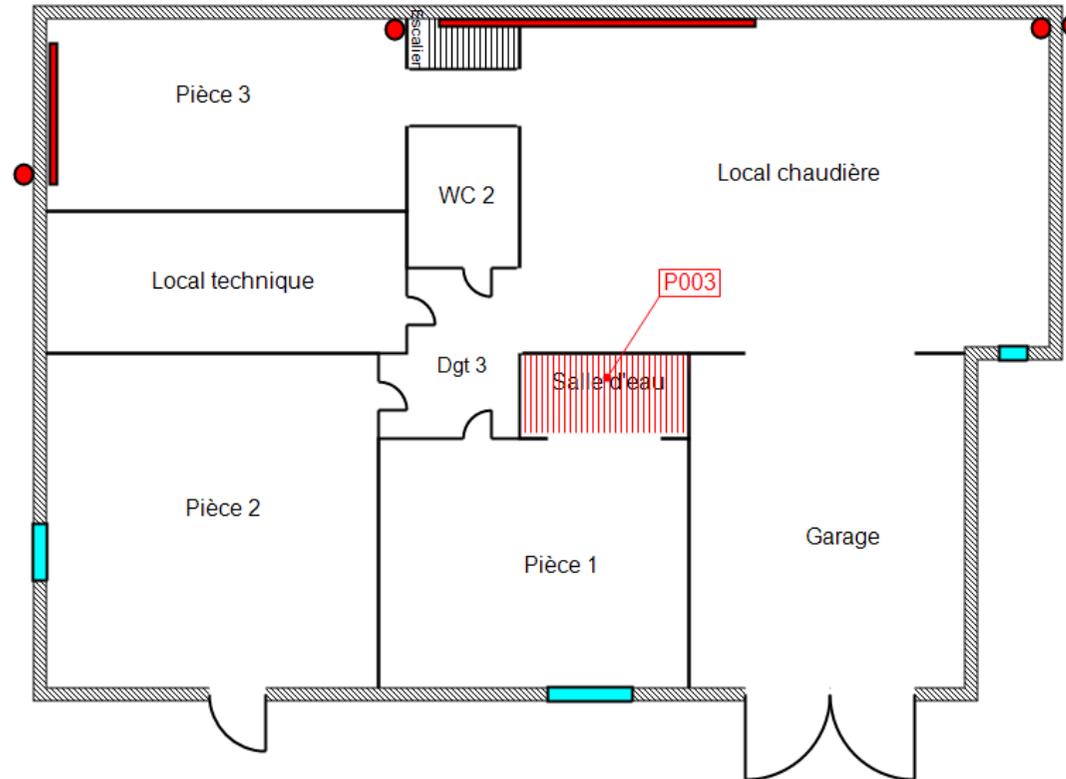
Intervenant : TWIZEYIMANA Gaspard

Date : 18/01/2024

19 Allée de l'Eglise  
38410 SAINT-MARTIN-D'URIAGE

Origine du plan : Diagnostiqueur

Bâtiment : 01    Niveau : Sous-sol



# Fiche récapitulative Dossier Technique Amiante



## Planche de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante

Titre : Croquis N°3    N° planche : 2/3    N° dossier : 73914-147108    Type : Planche de repérage usuel en plan

Client : COMMUNE DE SAINT MARTIN

Version : 0

Adresse : MAISON MURIENNE

Intervenant : TWIZEYIMANA Gaspard

Date : 18/01/2024

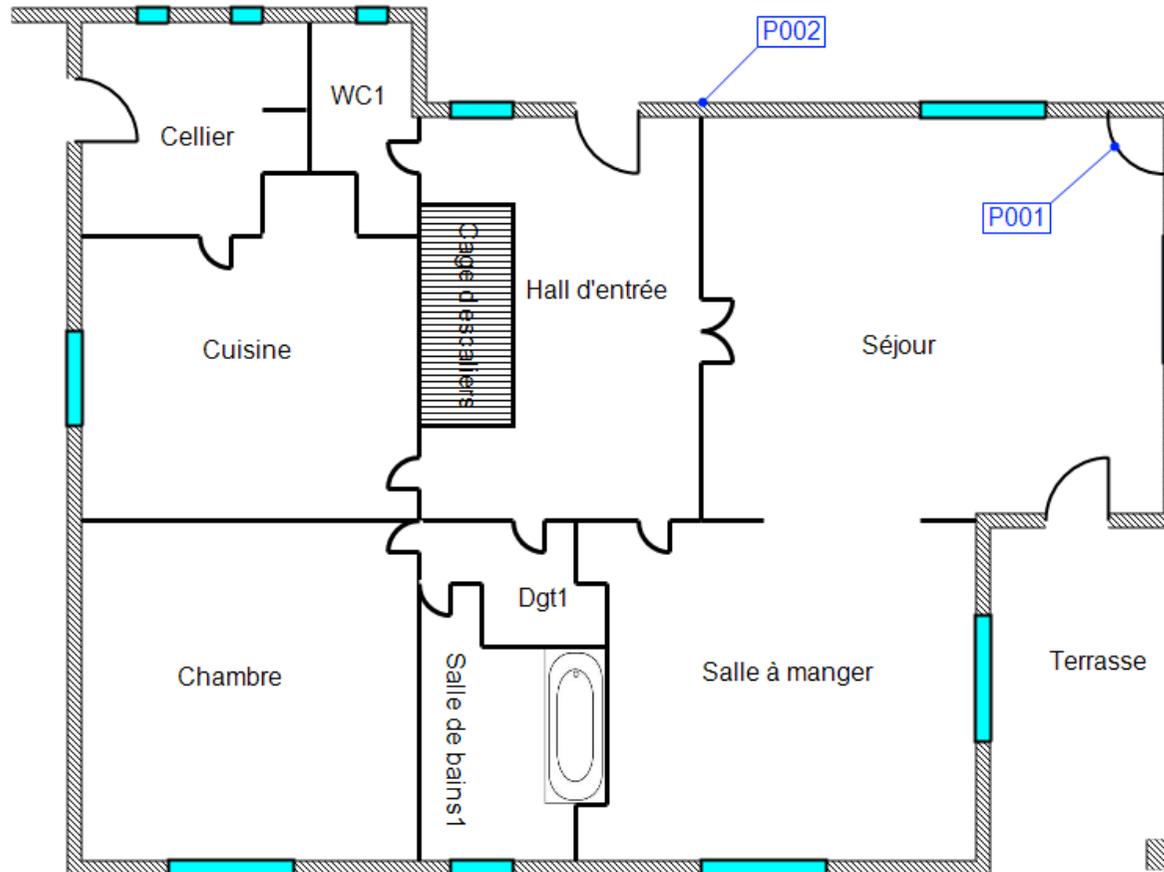
19 Allée de l'Eglise

38410 SAINT-MARTIN-D'URIAGE

Origine du plan : Diagnostiqueur

Bâtiment : 01

Niveau : RDC

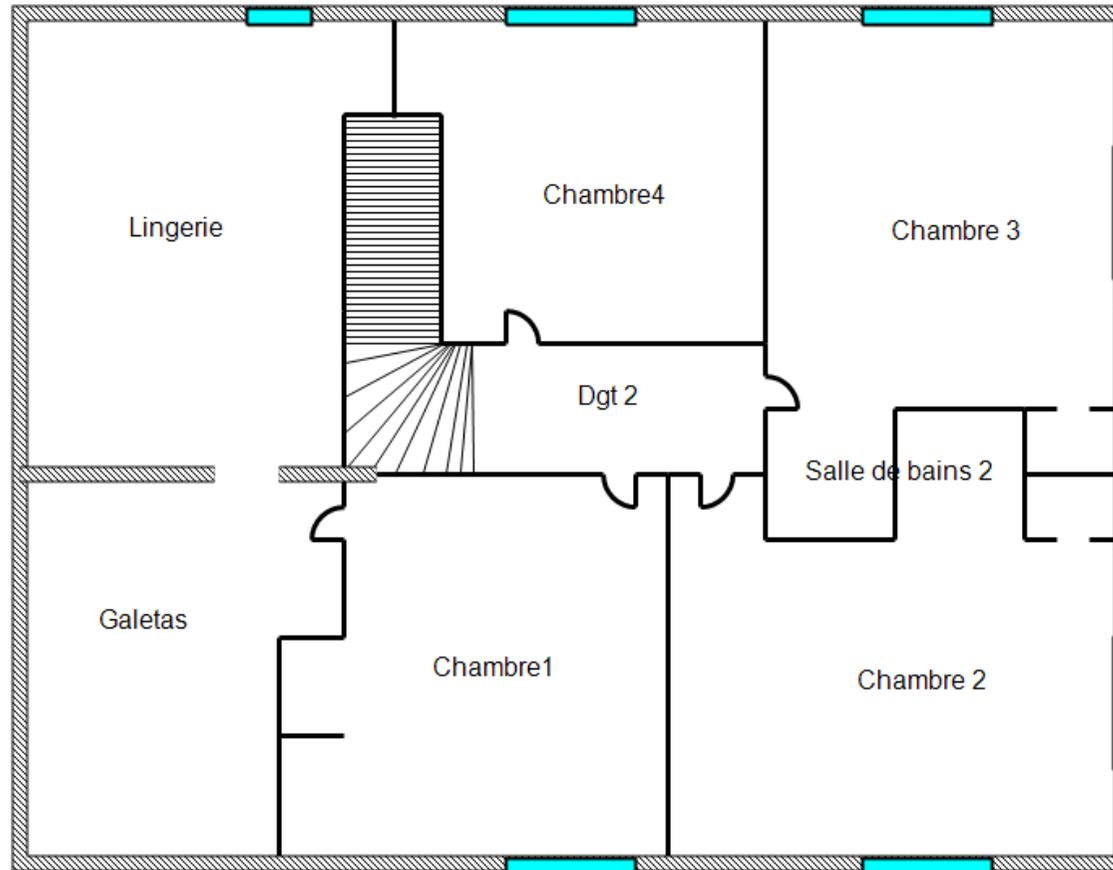


# Fiche récapitulative Dossier Technique Amiante



## Planche de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante

Titre : Croquis N°4	N° planche : 3/3	N° dossier : 73914-147108	Type : Planche de repérage usuel en plan
Client : COMMUNE DE SAINT MARTIN	Version : 0	Adresse : MAISON MURIENNE 19 Allée de l'Eglise 38410 SAINT-MARTIN-D'URIAGE	
Intervenant : TWIZEYIMANA Gaspard	Date : 18/01/2024	Bâtiment : 01 Niveau : R+1	
Origine du plan : Diagnostiqueur			



## Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante à intégrer au dossier technique «amiante»

Articles R.1334-14, R.1334-16, R.1334-20, R.1334-29-4 du Code de la Santé Publique (introduits par le Décret n°2011-629 du 3 juin 2011) ; Arrêté du 12 décembre 2012 ; Arrêté du 26 juin 2013 ; Norme NF X46-020 d'août 2017

### A INFORMATIONS GÉNÉRALES

#### A.1 DÉSIGNATION DU BATIMENT

Adresse : **MAISON MURIENNE 19 Allée de l'Eglise  
38410 SAINT-MARTIN-D'URIAGE**

Numéro de Lot : **NC**

Référence Cadastre : **Non communiqué(e)**

Date du Permis de Construire : **Antérieur au 1er juillet 1997**

Étage : **RDC**

Escalier : **19**

Bâtiment : **01**

Porte : **Sans objet**

Nature du bâtiment : **Maison individuelle**

Cat. du bâtiment : **Habitation (Maisons individuelles)**

#### A.2 DÉSIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE

Nom : **COMMUNE DE SAINT MARTIN D URIAGE**

Adresse : **2 Place de la Mairie**

**38410 SAINT-MARTIN-D'URIAGE**

Qualité :

#### DÉSIGNATION DU PROPRIÉTAIRE

Nom : **COMMUNE DE SAINT MARTIN D URIAGE**

Adresse : **2 Place de la Mairie**

**38410 SAINT-MARTIN-D'URIAGE**

#### A.3 EXECUTION DE LA MISSION

Rapport N° : **73914-147108 A**

Laboratoire d'Analyses : **Eurofins Analyse pour le  
Bâtiment Nord**

Repérage réalisé par : **TWIZEYIMANA Gaspard**

N° certificat de qualification : **C2021-SE03-059**

Date d'obtention : **15/09/2022**

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : **WE-CERT 16 rue Villars  
57100 THIONVILLE**

Adresse laboratoire : **557 route de Noyelles PA du  
Pommier 62110 HÉNIN-  
BEAUMONT**

Numéro d'accréditation : **1-1593**

Organisme d'assurance professionnelle : **AXA IARD**

Adresse assurance : **313 terrasses de l'Arche 92000  
NANTERRE**

Date de la commande : **13/11/2023**

Accompagnateur : **Aucun**

N° de contrat d'assurance : **10800807204**

Date de validité : **31/12/2024**

### B CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR

Signature et Cachet de l'entreprise




### DATE D'ÉTABLISSEMENT DU RAPPORT

Date d'établissement du rapport :

Fait à **ECHIROLLES CEDEX** le **18/01/2024**

Cabinet : **Apave Diagnostics**

Nom du diagnostiqueur : **TWIZEYIMANA Gaspard**

*Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, et avec l'accord écrit de son signataire.*

Ce rapport ne peut être utilisé pour satisfaire aux exigences du repérage avant démolition ou avant travaux.

Rapport n° : 73914-147108 A

Référence du donneur d'ordre : MAISON MURIENNE

Apave Diagnostics - 16 avenue de Grugliasco BP 148 - 38431 - ECHIROLLES CEDEX

SIRET : 48333631900122 Tél : 04 80 80 65 67 Email : alpes@apave-diagnostics.com Site web : [www.apave-diagnostics.com](http://www.apave-diagnostics.com)

**C SOMMAIRE**

<b>INFORMATIONS GÉNÉRALES</b> .....	<b>1</b>
DÉSIGNATION DU BATIMENT .....	1
DÉSIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE.....	1
DÉSIGNATION DU PROPRIÉTAIRE .....	1
EXECUTION DE LA MISSION .....	1
<b>CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR</b> .....	<b>1</b>
<b>DATE D'ÉTABLISSEMENT DU RAPPORT</b> .....	<b>1</b>
<b>SOMMAIRE</b> .....	<b>2</b>
<b>CONCLUSION(S)</b> .....	<b>3</b>
1. DANS LE CADRE DE LA MISSION DECRIT EN TETE DE RAPPORT, IL A ETE REPERE DES MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE : .....	3
IL EST NECESSAIRE D'AVERTIR DE LA PRESENCE D'AMIANTE TOUTE PERSONNE POUVANT INTERVENIR SUR OU A PROXIMITE DES MATERIAUX ET PRODUITS CONCERNES OU DE CEUX LES RECOUVRANT OU LES PROTEGEANT ....	3
2. DANS LE CADRE DE LA MISSION DECRIT EN TETE DE RAPPORT, IL A ETE REPERE DES MATERIAUX ET PRODUITS SUSCEPTIBLES DE CONTENIR DE L'AMIANTE : APRES ANALYSE, ILS NE CONTIENNENT PAS D'AMIANTE.	3
3. LISTE DES LOCAUX NON VISITES ET JUSTIFICATION .....	3
4. LISTE DES ELEMENTS NON INSPECTES ET JUSTIFICATION .....	3
<b>PROGRAMME DE REPERAGE</b> .....	<b>4</b>
LISTE A DE L'ANNEXE 13-9 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE (ART R.1334-20).....	4
LISTE B DE L'ANNEXE 13-9 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE (ART R.1334-21).....	4
<b>CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE</b> .....	<b>5</b>
<b>RAPPORTS PRECEDENTS</b> .....	<b>5</b>
.....	5
<b>RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE</b> .....	<b>5</b>
LISTE DES PIÈCES VISITÉES / NON VISITÉES ET JUSTIFICATION .....	5
DESCRIPTION DES REVÊTEMENTS EN PLACE AU JOUR DE LA VISITE .....	6
LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, APRES ANALYSE .....	9
LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, (AUTRES CRITÈRES DE DÉCISION).....	9
LISTE DES MATÉRIAUX NE CONTENANT PAS D'AMIANTE .....	9
RESULTATS HORS CHAMP D'INVESTIGATION .....	9
COMMENTAIRES : .....	9
<b>ÉLÉMENTS D'INFORMATION</b> .....	<b>10</b>
<b>ANNEXE 1 – FICHE D'IDENTIFICATION ET DE COTATION DES OUVRAGES ET PARTIES D'OUVRAGES</b> .....	<b>11</b>
<b>ANNEXE 2 – CROQUIS</b> .....	<b>16</b>
<b>ANNEXE 3 – PROCES VERBAUX D'ANALYSES</b> .....	<b>20</b>
<b>ANNEXE 4 – ETAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX ET PRODUITS</b> .....	<b>23</b>
<b>ANNEXE 5 – RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES DE SÉCURITÉ</b> .....	<b>30</b>
<b>ATTESTATIONS</b> .....	<b>32</b>

**D CONCLUSION(S)**

**Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante**

**1. Dans le cadre de la mission décrit en tête de rapport, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante :**

Local	Étage	Composant de la construction	Zone	Partie de composant	Liste	Méthode
Local chaudière	Sous-sol	Conduit de fluide n°1	Murs	Fibres-ciment - Peinture	B	Jugement personnel
		Conduit de fluide n°2	Murs	Fibres-ciment - Peinture	B	Jugement personnel
Salle d'eau	Sous-sol	Plancher	Sol	Colle - Dalles de sol	B	Résultat d'analyse (P003)
Pièce n°3	Sous-sol	Conduit de fluide n°1	Murs	Fibres-ciment - Peinture	B	Jugement personnel
		Conduit de fluide n°2	Murs	Fibres-ciment - Peinture	B	Jugement personnel
Façade	Extérieur	Conduit de fluide X2	Toutes zones	Fibres-ciment - Peinture	B	Jugement personnel

**Il est nécessaire d'avertir de la présence d'amiante toute personne pouvant intervenir sur ou à proximité des matériaux et produits concernés ou de ceux les recouvrant ou les protégeant**

**→ Recommandation(s) au propriétaire**

Voir grille(s) d'évaluation(s) de l'état de conservation des matériaux et produits en annexe.

**EP - Évaluation périodique**

Local	Étage	Composant de la construction	Zone	Partie de composant
Local chaudière	Sous-sol	Conduit de fluide n°1	Murs	Fibres-ciment - Peinture
		Conduit de fluide n°2	Murs	Fibres-ciment - Peinture
Salle d'eau	Sous-sol	Plancher	Sol	Colle - Dalles de sol
Pièce n°3	Sous-sol	Conduit de fluide n°1	Murs	Fibres-ciment - Peinture
		Conduit de fluide n°2	Murs	Fibres-ciment - Peinture
Façade	Extérieur	Conduit de fluide X2	Toutes zones	Fibres-ciment - Peinture

**2. Dans le cadre de la mission décrit en tête de rapport, il a été repéré des matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante : après analyse, ils ne contiennent pas d'amiante.**

Local	Étage	Composant de la construction	Zone	Partie de composant
Séjour	RDC	Cheminée	Toutes zones	Brique - Enduits projetés
Façade	Extérieur	Ensemble des murs	Toutes zones	Béton - Enduits projetés

**3. Liste des locaux non visités et justification**

Aucun

**4. Liste des éléments non inspectés et justification**

Aucun

## E PROGRAMME DE REPERAGE

La mission porte sur le repérage de l'amiante dans les éléments suivants (liste A et liste B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique) :

### Liste A de l'annexe 13-9 du code de la santé publique (Art R.1334-20)

COMPOSANT À SONDER OU À VÉRIFIER
Flocages
Calorifugeages
Faux plafonds

L'opérateur communiquera au préfet les rapports de repérage de certains établissements dans lesquels il a identifié des matériaux de la liste A contenant de l'amiante dégradés, qui nécessitent des travaux de retrait ou confinement ou une surveillance périodique avec mesure d'empoussièrement. Cette disposition a pour objectif de mettre à la disposition des préfets toutes les informations utiles pour suivre ces travaux à venir et le respect des délais. Parallèlement, le propriétaire transmettra au préfet un calendrier de travaux et une information sur les mesures conservatoires mises en œuvre dans l'attente des travaux. Ces transmissions doivent également permettre au préfet d'être en capacité de répondre aux cas d'urgence (L.1334-16)

### Liste B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique (Art R.1334-21)

COMPOSANT DE LA CONSTRUCTION	PARTIE DU COMPOSANT À VÉRIFIER OU À SONDER
<b>1. Parois verticales intérieures</b>	
Murs et cloisons « en dur » et poteaux (périphériques et intérieurs). Cloisons (légères et préfabriquées), gaines et coffres.	Enduits projetés, revêtements durs (plaques menuiserie, amiante-ciment) et entourages de poteaux (carton, amiante-ciment, matériau sandwich, carton + plâtre), coffrage perdu. Enduits projetés, panneaux de cloisons.
<b>2. Planchers et plafonds</b>	
Plafonds, poutres et charpentes, gaines et coffres. Planchers.	Enduits projetés, panneaux collés ou vissés. Dalles de sol
<b>3. Conduits, canalisations et équipements intérieurs</b>	
Conduits de fluides (air, eau, autres fluides...) Clapets/volets coupe-feu Portes coupe-feu. Vide-ordures.	Conduits, enveloppes de calorifuges. Clapets, volets, rebouchage. Joints (tresses, bandes). Conduits.
<b>4. Éléments extérieurs</b>	
Toitures. Bardages et façades légères. Conduits en toiture et façade.	Plaques, ardoises, accessoires de couverture (composites, fibres-ciment), bardeaux bitumineux. Plaques, ardoises, panneaux (composites, fibres-ciment). Conduits en amiante-ciment : eaux pluviales, eaux usées, conduits de fumée.

## F CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE

Le repérage a pour objectif une recherche et un constat de la présence de matériaux ou produits contenant de l'amiante selon la liste citée au programme de repérage.

Conditions spécifiques du repérage :

Ce repérage est limité aux matériaux accessibles sans travaux destructifs c'est-à-dire n'entraînant pas de réparation, remise en état ou ajout de matériau ou ne faisant pas perdre sa fonction au matériau.

En conséquence, les revêtements et doublages (des plafonds, murs, sols ou conduits) qui pourraient recouvrir des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante ne peuvent pas être déposés ou détruits.

Lorsque le repérage porte sur des parties communes d'immeubles, seules les parties directement accessibles le jour de l'intervention sont visitées. Les parties communes accessibles uniquement depuis les parties privatives (ex : coffrages techniques, vides ordures, ...) ne peuvent pas être investiguées.

Procédures de prélèvement :

Les prélèvements sur des matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante sont réalisés en vertu des dispositions du Code du Travail.

Le matériel de prélèvement est adapté à l'opération à réaliser afin de générer le minimum de poussières. Dans le cas où une émission de poussières est prévisible, le matériau ou produit est mouillé à l'eau à l'endroit du prélèvement (sauf risque électrique) et, si nécessaire, une protection est mise en place au sol ; de même, le point de prélèvement est stabilisé après l'opération.

Pour chaque prélèvement, des outils propres et des gants à usage unique sont utilisés afin d'éliminer tout risque de contamination croisée. Dans tous les cas, les équipements de protection individuelle sont à usage unique.

L'échantillon est immédiatement conditionné, après son prélèvement, dans un double emballage individuel étanche.

Les informations sur toutes les conditions existantes au moment du prélèvement susceptibles d'influencer l'interprétation des résultats des analyses (environnement du matériau, contamination éventuelle, etc.) seront, le cas échéant, mentionnées dans la fiche d'identification et de cotation en annexe.

Avertissements :

Le repérage est réalisé conformément à la norme NF X 46-020, qui prescrit la fréquence minimale des prélèvements et des sondages au sein de zones présentant des similitudes d'ouvrage. Compte tenu de l'hétérogénéité de certains matériaux et de leur mise en œuvre parfois aléatoire (par exemple les enduits), il est possible que certains éléments n'aient pu être identifiés avant le début des travaux. En cas de doute, des investigations approfondies devront être engagées.

Afin de faciliter la localisation de certains matériaux ou produits, l'opérateur peut indiquer des zones selon la convention suivante : « A » désigne la zone de l'accès au local. Les autres zones sont nommées « B », « C », « D », ... dans le sens des aiguilles d'une montre.

Le repérage a été réalisé le : **13/12/2023**

Liste des écarts, adjonctions ou suppression d'information de la norme NFX 46-020 - Août 2017 : Sans objet

Documents fournis : **Néant**

Moyens mis à disposition : **Néant**

## G RAPPORTS PRECEDENTS

Aucun rapport précédemment réalisé ne nous a été fourni.

## H RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE

### LISTE DES PIÈCES VISITÉES / NON VISITÉES ET JUSTIFICATION

Local / partie d'immeuble	Étage	Visitée	Justification (locaux non visités)
Dégagement n°2	R+1	OUI	
Chambre4	R+1	OUI	
Chambre3	R+1	OUI	

Local / partie d'immeuble	Étage	Visitée	Justification (locaux non visités)
Chambre2	R+1	OUI	
Salle de bains n°2	R+1	OUI	
Chambre1	R+1	OUI	
Galetas	R+1	OUI	
Hall d'entrée	RDC	OUI	
Séjour	RDC	OUI	
Salle à manger	RDC	OUI	
Dégagement n°1	RDC	OUI	
Salle de bains n°1	RDC	OUI	
Chambre	RDC	OUI	
Cuisine	RDC	OUI	
Cellier	RDC	OUI	
WC n°1	RDC	OUI	
Cage d'escaliers	RDC	OUI	
Terrasse	Extérieur	OUI	
Lingerie	R+1	OUI	
Escalier	Sous-sol	OUI	
Local chaudière	Sous-sol	OUI	
Garage	Sous-sol	OUI	
Dégagement n°3	Sous-sol	OUI	
Pièce n°1	Sous-sol	OUI	
Salle d'eau	Sous-sol	OUI	
Pièce n°2	Sous-sol	OUI	
Local technique	Sous-sol	OUI	
WC n°2	Sous-sol	OUI	
Pièce n°3	Sous-sol	OUI	
Façade	Extérieur	OUI	
Toiture	Extérieur	OUI	

**DESCRIPTION DES REVÊTEMENTS EN PLACE AU JOUR DE LA VISITE**

Local / Partie d'immeuble	Etage	Composant de la construction	Zone	Revêtement
Dégagement n°2	R+1	Plancher	Sol	Béton - Moquette
		Ensemble des murs	Toutes zones	Brique - Papier peint
Chambre4	R+1	Plancher haut	Plafond	Bois - Peinture
		Plancher haut	Plafond	Bois - Peinture
		Plancher	Sol	Béton - Moquette
		Ensemble des murs	Toutes zones	Brique - Papier peint
		Ensemble des portes n°1	Toutes zones	Bois - Peinture
		Ensemble des fenêtres n°1	Toutes zones	Bois - Peinture
Chambre3	R+1	Plancher haut	Plafond	Bois - Peinture
		Plancher	Sol	Béton - Moquette
		Ensemble des fenêtres	Toutes zones	Bois - Peinture
		Ensemble des murs	Toutes zones	Brique - Papier peint
		Ensemble des portes	Toutes zones	Bois - Peinture
		Ensemble des volets	Toutes zones	Bois - Peinture
Chambre2	R+1	Plancher haut	Plafond	Bois - Peinture
		Plancher	Sol	Béton - Moquette
		Ensemble des fenêtres	Toutes zones	Bois - Peinture
		Ensemble des murs	Toutes zones	Brique - Papier peint
		Ensemble des portes	Toutes zones	Bois - Peinture
		Ensemble des volets	Toutes zones	Bois - Peinture
Salle de bains n°2	R+1	Plancher	Sol	Béton - Carrelage
		Ensemble des murs	Toutes zones	Brique - Carrelage
		Plancher haut	Plafond	Bois - Peinture
		Ensemble des portes	Toutes zones	Bois - Peinture

Local / Partie d'immeuble	Etage	Composant de la construction	Zone	Revêtement
Chambre1	R+1	Plancher haut	Plafond	Bois - Peinture
		Plancher	Sol	Béton - Moquette
		Ensemble des fenêtres	Toutes zones	Bois - Peinture
		Ensemble des murs	Toutes zones	Brique - Papier peint
		Ensemble des portes	Toutes zones	Bois - Peinture
		Ensemble des volets	Toutes zones	Bois - Peinture
Galetas	R+1	Ensemble des murs	Toutes zones	Brique - Faïence
		Plancher	Sol	Béton - Revêtement souple
		Ensemble des murs	Toutes zones	Brique - Peinture
		Plancher haut	Plafond	Bois - Non peint
Hall d'entrée	RDC	Ensemble des portes	Toutes zones	Bois - Peinture
		Plancher	Sol	Béton - Carrelage
		Ensemble des plinthes	Toutes zones	Béton - Carrelage
		Ensemble des murs	Toutes zones	Enduit - Peinture
		Ensemble des portes	Toutes zones	Bois - Peinture
		Ensemble des fenêtres	Toutes zones	Bois - Peinture
Séjour	RDC	Plancher haut	Plafond	Bois - Peinture
		Ensemble des murs	Toutes zones	Enduit - Peinture
		Plancher haut	Plafond	Bois - Peinture
		Plancher	Sol	Béton - Carrelage
		Ensemble des fenêtres	Toutes zones	Bois - Peinture
		Ensemble des plinthes	Toutes zones	Béton - Carrelage
Salle à manger	RDC	Ensemble des portes	Toutes zones	Bois - Peinture
		Ensemble des murs	Toutes zones	Enduit - Peinture
		Plancher haut	Plafond	Bois - Peinture
		Plancher	Sol	Béton - Carrelage
		Ensemble des fenêtres	Toutes zones	Bois - Peinture
		Ensemble des plinthes	Toutes zones	Béton - Carrelage
Dégagement n°1	RDC	Ensemble des portes	Toutes zones	Bois - Peinture
		Ensemble des murs	Toutes zones	Bois - Papier peint
		Plancher haut	Plafond	Bois - Peinture
		Plancher	Sol	Béton - Carrelage
		Ensemble des fenêtres	Toutes zones	Bois - Peinture
		Ensemble des plinthes	Toutes zones	Béton - Carrelage
Salle de bains n°1	RDC	Ensemble des portes	Toutes zones	Bois - Peinture
		Ensemble des murs	Toutes zones	Enduit - Faïence
		Plancher haut	Plafond	Bois - Peinture
		Plancher	Sol	Béton - Carrelage
		Ensemble des fenêtres	Toutes zones	Bois - Peinture
		Ensemble des plinthes	Toutes zones	Béton - Carrelage
Chambre	RDC	Ensemble des portes	Toutes zones	Bois - Peinture
		Ensemble des murs	Toutes zones	Enduit - Papier peint
		Plancher haut	Plafond	Bois - Peinture
		Plancher	Sol	Béton - Moquette
		Ensemble des fenêtres	Toutes zones	Bois - Peinture
		Ensemble des plinthes	Toutes zones	Béton - Carrelage
Cuisine	RDC	Ensemble des portes	Toutes zones	Bois - Peinture
		Ensemble des murs	Toutes zones	Enduit - Faïence
		Plancher haut	Plafond	Bois - Peinture
		Plancher	Sol	Béton - Carrelage
		Ensemble des fenêtres	Toutes zones	Bois - Peinture
		Ensemble des plinthes	Toutes zones	Béton - Carrelage
Cellier	RDC	Ensemble des portes	Toutes zones	Bois - Peinture
		Ensemble des murs	Toutes zones	Enduit - Peinture
		Plancher haut	Plafond	Bois - Peinture
		Plancher	Sol	Béton - Carrelage
		Ensemble des fenêtres	Toutes zones	Bois - Peinture

Local / Partie d'immeuble	Etage	Composant de la construction	Zone	Revêtement
WC n°1	RDC	Ensemble des murs	Toutes zones	Enduit - Papier peint
		Plancher haut	Plafond	Bois - Papier peint
		Plancher	Sol	Béton - Carrelage
		Ensemble des fenêtres	Toutes zones	Bois - Peinture
		Ensemble des plinthes	Toutes zones	Béton - Carrelage
		Ensemble des portes	Toutes zones	Bois - Peinture
Cage d'escaliers	RDC	Ensemble des murs	Toutes zones	Enduit - Faïence
		Ensemble des marches	Toutes zones	Bois - Vernis
		Ensemble des murs	Toutes zones	Bois - Papier peint
Terrasse	Extérieur	Plancher haut	Plafond	Bois - Peinture
		Plancher	Sol	Pierres - Non peint
		Ensemble des poteaux	Toutes zones	Pierres - Non peint
Lingerie	R+1	Plancher haut	Plafond	Béton - Peinture
		Plancher	Sol	Béton - Revêtement souple
		Ensemble des murs	Toutes zones	Bois - Non peint
		Ensemble des portes	Toutes zones	Brique - Peinture
		Ensemble des fenêtres	Toutes zones	Bois - Peinture
Escalier	Sous-sol	Ensemble des marches	Toutes zones	Béton - Revêtement souple
		Ensemble des murs	Toutes zones	Béton - Peinture
		Plancher haut	Plafond	Béton - Peinture
Local chaudière	Sous-sol	Ensemble des murs	Toutes zones	Enduit ciment - Non peint
		Plancher haut	Plafond	Brique - Non peint
		Plancher	Sol	Béton - Non peint
Garage	Sous-sol	Ensemble des fenêtres	Toutes zones	Bois - Peinture
		Ensemble des murs	Toutes zones	Enduit ciment - Non peint
		Plancher haut	Plafond	Brique - Non peint
		Plancher	Sol	Béton - Non peint
		Ensemble des portes	Toutes zones	Bois - Peinture
		Ensemble des fenêtres n°2	Toutes zones	Bois - Peinture
Dégagement n°3	Sous-sol	Ensemble des portes	Toutes zones	Bois - Peinture
		Plancher	Sol	Béton - Peinture
		Ensemble des murs	Toutes zones	Béton - Peinture
		Plancher haut	Plafond	Béton - Peinture
Pièce n°1	Sous-sol	Plancher haut	Plafond	Béton - Peinture
		Plancher	Sol	Béton - Revêtement souple
		Ensemble des murs	Toutes zones	Béton - Peinture
		Ensemble des portes	Toutes zones	Bois - Peinture
		Ensemble des fenêtres	Toutes zones	Bois - Peinture
Salle d'eau	Sous-sol	Ensemble des murs	Toutes zones	Enduit - Tapisserie
		Ensemble des murs	Toutes zones	Enduit - Peinture
		Plancher haut	Plafond	Enduit ciment - Peinture
Pièce n°2	Sous-sol	Plancher haut	Plafond	Béton - Peinture
		Plancher	Sol	Béton - Peinture
		Ensemble des murs	Toutes zones	Béton - Peinture
		Ensemble des portes	Toutes zones	Bois - Peinture
		Ensemble des fenêtres	Toutes zones	Bois - Peinture
Local technique	Sous-sol	Plancher	Sol	Béton - Non peint
		Ensemble des murs	Toutes zones	Enduit ciment - Non peint
		Plancher haut	Plafond	Brique - Non peint
WC n°2	Sous-sol	Ensemble des portes	Toutes zones	Bois - Peinture
		Plancher	Sol	Béton - Revêtement souple
		Ensemble des murs	Toutes zones	Enduit - Faïence
		Ensemble des murs	Toutes zones	Enduit ciment - Non peint
Pièce n°3	Sous-sol	Ensemble des portes	Toutes zones	Bois - Peinture
		Plancher haut	Plafond	Béton - Peinture
		Plancher	Sol	Béton - Non peint
		Ensemble des murs	Toutes zones	Enduit ciment - Non peint

Local / Partie d'immeuble	Étage	Composant de la construction	Zone	Revêtement
Façade	Extérieur	Ensemble des murs	Toutes zones	Enduit ciment - Non peint
		Bardages	Toutes zones	Bois - Non peint
Toiture	Extérieur	Toiture	Toutes zones	Tuile - Non peint

### LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, APRES ANALYSE

Local / partie d'immeuble	Étage	Composant de la construction	Zone	Partie de composant	Référence prélèvement	Référence ZPSO	Obligation / Préconisation
Salle d'eau	Sous-sol	Plancher	Sol	Colle - Dalles de sol	P003	Z003	EP

### LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, (AUTRES CRITÈRES DE DÉCISION)

Local / Partie d'immeuble	Étage	Composant de la construction	Zone	Partie de composant	Critère de décision	Obligation / Préconisation
Local chaudière	Sous-sol	Conduit de fluide n°1	Murs	Fibres-ciment - Peinture	Jugement personnel	EP
		Conduit de fluide n°2	Murs	Fibres-ciment - Peinture	Jugement personnel	EP
Pièce n°3	Sous-sol	Conduit de fluide n°1	Murs	Fibres-ciment - Peinture	Jugement personnel	EP
		Conduit de fluide n°2	Murs	Fibres-ciment - Peinture	Jugement personnel	EP
Façade	Extérieur	Conduit de fluide X2	Toutes zones	Fibres-ciment - Peinture	Jugement personnel	EP

### LISTE DES MATÉRIAUX NE CONTENANT PAS D'AMIANTE

Local / partie d'immeuble	Étage	Composant de la construction	Zone	Partie de composant	Référence prélèvement	Référence ZPSO	Critère de décision
Séjour	RDC	Cheminée	Toutes zones	Brique - Enduits projetés	P001	Z001	Résultat d'analyse (P001)
Façade	Extérieur	Ensemble des murs	Toutes zones	Béton - Enduits projetés	P002	Z002	Résultat d'analyse (P002)

### RESULTATS HORS CHAMP D'INVESTIGATION

(Matériaux non visés par la liste A ou la liste B de l'annexe 13/9 du code de la santé publique)

Néant

### COMMENTAIRES :

Néant

## LÉGENDE

Présence	A : Amiante	N : Non Amianté	a? : Probabilité de présence d'Amiante
<b>Liste A</b> Obligation matériaux de type Flocage, calorifugeage ou faux- plafond Résultat de la grille d'évaluation	<b>1</b>	Faire réaliser une évaluation périodique de l'état de conservation	
	<b>2</b>	Faire réaliser une surveillance du niveau d'empoussièrement	
	<b>3</b>	Faire réaliser des travaux de retrait ou de confinement	
<b>Liste B</b> Recommandations des autres matériaux et produits. Résultat de la grille d'évaluation	<b>EP</b>	Evaluation périodique	
	<b>AC1</b>	Action corrective de premier niveau	
	<b>AC2</b>	Action corrective de second niveau	
<b>ZPSO</b>	<b>Zone Présentant des Similitudes d'Ouvrage (« ZPSO »)</b> Partie d'un immeuble bâti dont les ouvrages et les parties d'ouvrage sont semblables		

### « Evaluation périodique »

Lorsque le type de matériau ou produit concerné contenant de l'amiante, la nature et l'étendue des dégradations qu'il présente et l'évaluation du risque de dégradation ne conduisent pas à conclure à la nécessité d'une action de protection immédiate sur le matériau ou produit.

#### Cette évaluation périodique consiste à :

- A.** Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas, et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- B.** Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.

## I ÉLÉMENTS D'INFORMATION

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérigènes avérées pour l'homme. L'inhalation de fibres d'amiante est à l'origine de cancers (mésothéliomes, cancers broncho-pulmonaires), et d'autres pathologies non cancéreuses (épanchements pleuraux, plaques pleurales).

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à l'amiante. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans l'immeuble. L'information des occupants présents temporairement ou de façon permanente est un préalable essentiel à la prévention du risque d'exposition à l'amiante.

Il convient donc de veiller au maintien du bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante afin de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation.

Il conviendra de limiter autant que possible les interventions sur les matériaux et produits contenant de l'amiante qui ont été repérés et de faire appel aux professionnels qualifiés notamment dans le cas de retrait ou de confinement de ce type de matériau ou produit.

Enfin, les déchets contenant de l'amiante doivent être éliminés dans des conditions strictes, renseignez-vous auprès de votre mairie ou votre préfecture. Pour connaître les centres d'élimination près de chez vous consultez la base de données « déchets » gérée par l'ADEME directement accessible sur le site Internet [www.sinoe.org](http://www.sinoe.org).

## ANNEXE 1 – FICHE D'IDENTIFICATION ET DE COTATION DES OUVRAGES ET PARTIES D'OUVRAGES

ELEMENT : Conduit de fluide n°1		
<b>Emplacement</b>		
		
<b>Nom du client</b> COMMUNE DE SAINT MARTIN D URIAGE	<b>Numéro de dossier</b> 73914-147108	<b>Pièce ou local</b> Sous-sol - Local chaudière
<b>Partie du composant</b> Fibres-ciment - Peinture	<b>Date de prélèvement</b>	<b>Nom de l'opérateur</b> TWIZEYIMANA Gaspard
<b>Composant de la construction</b> Conduit de fluide n°1 - Murs		
<b>Résultat amiante</b> <b>Présence d'amiante ()</b>		
<b>Résultat de la grille d'évaluation</b> Evaluation périodique		

ELEMENT : Conduit de fluide n°2		
<b>Emplacement</b>		
		
<b>Nom du client</b> COMMUNE DE SAINT MARTIN D URIAGE	<b>Numéro de dossier</b> 73914-147108	<b>Pièce ou local</b> Sous-sol - Local chaudière
<b>Partie du composant</b> Fibres-ciment - Peinture	<b>Date de prélèvement</b>	<b>Nom de l'opérateur</b> TWIZEYIMANA Gaspard
<b>Composant de la construction</b> Conduit de fluide n°2 - Murs		
<b>Résultat amiante</b> <b>Présence d'amiante ()</b>		
<b>Résultat de la grille d'évaluation</b> Evaluation périodique		

ELEMENT : Conduit de fluide n°1		
<b>Emplacement</b>		
		
<b>Nom du client</b> COMMUNE DE SAINT MARTIN D URIAGE	<b>Numéro de dossier</b> 73914-147108	<b>Pièce ou local</b> Sous-sol - Pièce n°3
<b>Partie du composant</b> Fibres-ciment - Peinture	<b>Date de prélèvement</b>	<b>Nom de l'opérateur</b> TWIZEYIMANA Gaspard
<b>Composant de la construction</b> Conduit de fluide n°1 - Murs		
<b>Résultat amiante</b> <b>Présence d'amiante ()</b>		
<b>Résultat de la grille d'évaluation</b> Evaluation périodique		

ELEMENT : Conduit de fluide n°2		
<b>Emplacement</b>		
		
<b>Nom du client</b> COMMUNE DE SAINT MARTIN D URIAGE	<b>Numéro de dossier</b> 73914-147108	<b>Pièce ou local</b> Sous-sol - Pièce n°3
<b>Partie du composant</b> Fibres-ciment - Peinture	<b>Date de prélèvement</b>	<b>Nom de l'opérateur</b> TWIZEYIMANA Gaspard
<b>Composant de la construction</b> Conduit de fluide n°2 - Murs		
<b>Résultat amiante</b> <b>Présence d'amiante ()</b>		
<b>Résultat de la grille d'évaluation</b> Evaluation périodique		

ELEMENT : Conduit de fluide X2		
<b>Emplacement</b>		
		
<b>Nom du client</b> COMMUNE DE SAINT MARTIN D URIAGE	<b>Numéro de dossier</b> 73914-147108	<b>Pièce ou local</b> Extérieur - Façade
<b>Partie du composant</b> Fibres-ciment - Peinture	<b>Date de prélèvement</b>	<b>Nom de l'opérateur</b> TWIZEYIMANA Gaspard
<b>Composant de la construction</b> Conduit de fluide X2 - Toutes zones		
<b>Résultat amiante</b> <b>Présence d'amiante ()</b>		
<b>Résultat de la grille d'évaluation</b> Evaluation périodique		

PRÉLÈVEMENT : P001		
<b>Nom du client</b> COMMUNE DE SAINT MARTIN D URIAGE	<b>Numéro de dossier</b> 73914-147108	<b>Pièce ou local</b> RDC - Séjour
<b>Partie du composant</b> Brique - Enduits projetés	<b>Date de prélèvement</b> 13/12/2023	<b>Nom de l'opérateur</b> TWIZEYIMANA Gaspard
<b>Composant de la construction</b> Cheminée - Toutes zones		
<b>Résultat amiante</b> <b>Absence d'amiante</b>		
<b>DESCRIPTION DU PRÉLÈVEMENT :</b>		
<b>Objet :</b> Brique / Enduits projetés  <b>Planche de croquis n°:</b>		
<b>DETAIL DES COUCHES DU PRELEVEMENT :</b>		
Référence Couche	Description visuelle	Épaisseur (cm)
RAW PRODUCT	Matériau de type peinture (beige) ; matériau semi-dur (fibreuse) (gris) ; matériau de type peinture (marron) ; matériau semi-dur (blanc)	0
<b>DETAIL DES RESULTATS :</b>		

Référence Couche	PV analyse Amiante	Conclusion amiante
RAW PRODUCT	AR-23-HB-138217-01	Fibres d'amiante non détectées

**PRÉLÈVEMENT : P002**

<b>Nom du client</b> COMMUNE DE SAINT MARTIN D URIAGE	<b>Numéro de dossier</b> 73914-147108	<b>Pièce ou local</b> Extérieur - Façade
<b>Partie du composant</b> Béton - Enduits projetés	<b>Date de prélèvement</b> 13/12/2023	<b>Nom de l'opérateur</b> TWIZEYIMANA Gaspard
<b>Composant de la construction</b> Ensemble des murs - Toutes zones		
<b>Résultat amiante</b> <b>Absence d'amiante</b>		

**DESCRIPTION DU PRÉLÈVEMENT :**

<b>Objet :</b> Béton / Enduits projetés  <b>Planche de croquis n°:</b>	
---	---

**DETAIL DES COUCHES DU PRELEVEMENT :**

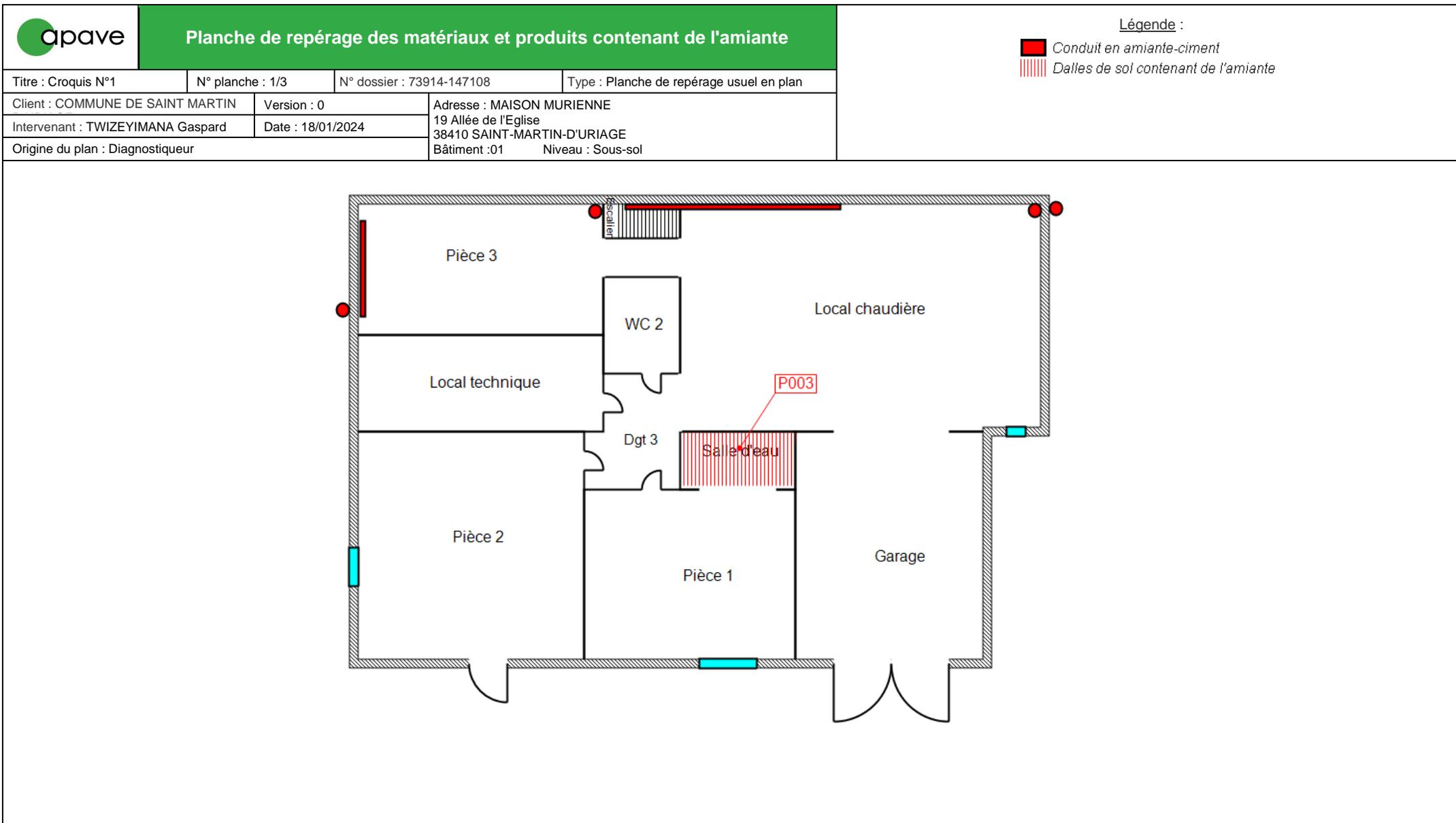
Référence Couche	Description visuelle	Épaisseur (cm)
RAW PRODUCT	Matériau (gris) ; matériau dur de type mortier, béton, chape (blanc)	0

**DETAIL DES RESULTATS :**

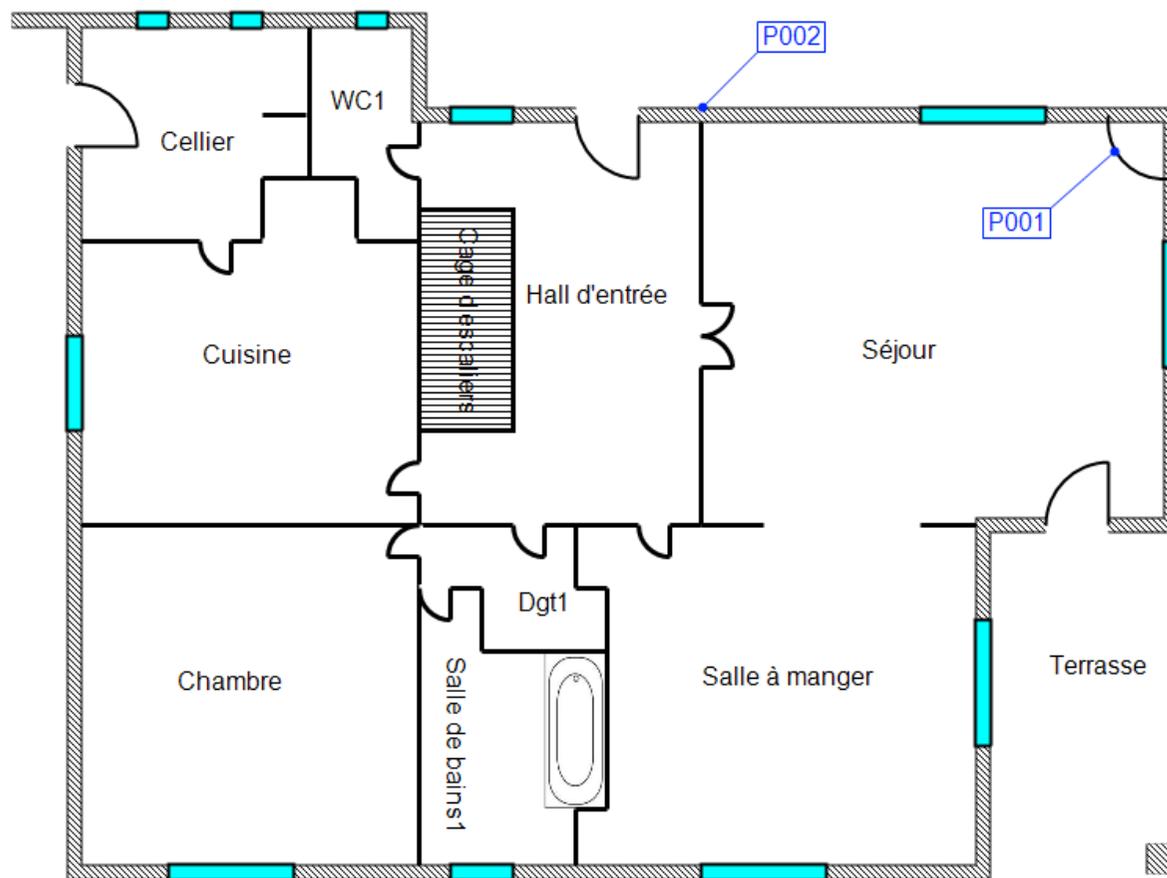
Référence Couche	PV analyse Amiante	Conclusion amiante
RAW PRODUCT	AR-23-HB-138217-01	Fibres d'amiante non détectées

PRÉLÈVEMENT : P003		
<b>Nom du client</b> COMMUNE DE SAINT MARTIN D URIAGE	<b>Numéro de dossier</b> 73914-147108	<b>Pièce ou local</b> Sous-sol - Salle d'eau
<b>Partie du composant</b> Colle - Dalles de sol	<b>Date de prélèvement</b> 13/12/2023	<b>Nom de l'opérateur</b> TWIZEYIMANA Gaspard
<b>Composant de la construction</b> Plancher - Sol		
<b>Résultat amiante</b> <b>Présence d'amiante (Fibres d'amiante de type chrysotile)</b>		
<b>Résultat de la grille d'évaluation</b> Evaluation périodique		
<b>DESCRIPTION DU PRÉLÈVEMENT :</b>		
<b>Objet :</b> Colle / Dalles de sol  <b>Planche de croquis n°:</b>		
<b>DETAIL DES COUCHES DU PRELEVEMENT :</b>		
<b>Référence Couche</b>	<b>Description visuelle</b>	<b>Épaisseur (cm)</b>
RAW PRODUCT	Matériau semi-dur de type dalle de sol (beige)	0
CUST 01	Matériau de type colle bitumineux (noir)	0
<b>DETAIL DES RESULTATS :</b>		
<b>Référence Couche</b>	<b>PV analyse Amiante</b>	<b>Conclusion amiante</b>
RAW PRODUCT	AR-23-HB-138217-01	Fibres d'amiante de type chrysotile
CUST 01	AR-23-HB-138217-01	Fibres d'amiante de type chrysotile

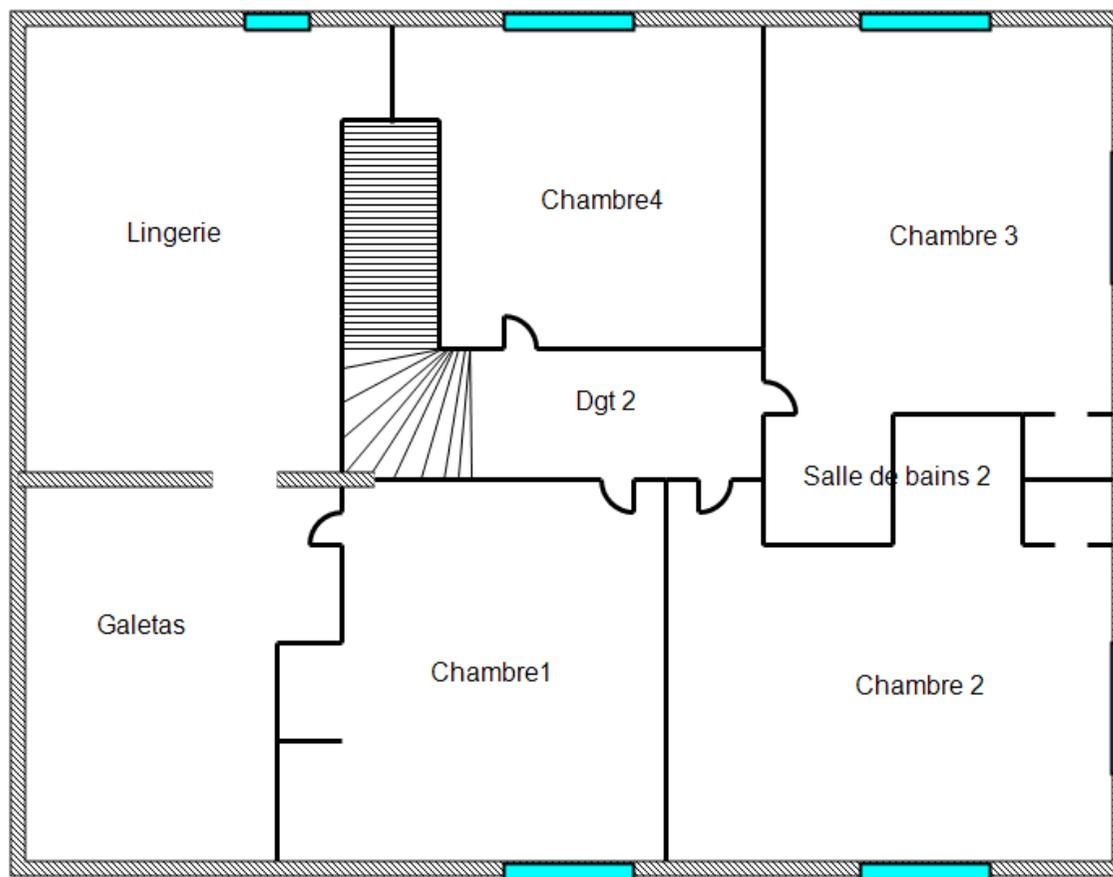
## ANNEXE 2 – CROQUIS



 <b>Planche de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante</b>			
Titre : Croquis N°3	N° planche : 2/3	N° dossier : 73914-147108	Type : Planche de repérage usuel en plan
Client : COMMUNE DE SAINT MARTIN	Version : 0	Adresse : MAISON MURIENNE 19 Allée de l'Eglise 38410 SAINT-MARTIN-D'URIAGE	
Intervenant : TWIZEYIMANA Gaspard	Date : 18/01/2024	Bâtiment :01 Niveau : RDC	
Origine du plan : Diagnostiqueur			



 <b>Planche de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante</b>			
Titre : Croquis N°4	N° planche : 3/3	N° dossier : 73914-147108	Type : Planche de repérage usuel en plan
Client : COMMUNE DE SAINT MARTIN	Version : 0	Adresse : MAISON MURIENNE 19 Allée de l'Eglise 38410 SAINT-MARTIN-D'URIAGE	
Intervenant : TWIZEYIMANA Gaspard	Date : 18/01/2024	Bâtiment :01 Niveau : R+1	
Origine du plan : Diagnostiqueur			



## ANNEXE 3 – PROCES VERBAUX D'ANALYSES

PV\_00720231201202642



Analyses pour le Bâtiment

APAVE DIAGNOSTICS  
Monsieur Gaspard TWIZEYIMANA  
16 Avenue de Grugliasco - BP 148  
38431 ECHIROLLES CEDEX

Notre référence : AR-23-HB-138217-01

Numéro de dossier : 23N047012

Référence de dossier :

73914-147108 A - 19 Allée de l'Eglise 38410 SAINT MARTIN D'URIAGE -  
COMMUNE DE SAINT MARTIN D URIAGE

Madame, Monsieur,

Veillez trouver ci-joint le rapport d'analyse relatif à l'échantillon suivant :

- N° 23N047012-001 - Référence *P001-RDC - Séjour - Toutes zones - Cheminée - Brique - Enduits projetés*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska

- N° 23N047012-002 - Référence *P002-Extérieur - Façade - Toutes zones - Ensemble des murs - Béton - Enduits projetés*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska

- N° 23N047012-003 - Référence *P003-Sous-sol - Salle d'eau - Sol - Plancher - Colle - Dalles de sol*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska

Vous souhaitant bonne réception,

Cordialement,

Votre laboratoire Eurofins Analyses pour le Bâtiment Nord SAS

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Nord SAS  
557, route de Noyelles  
F-62110 Henin-Beaumont  
Tél: +33 3 21 08 80 20 - Fax: +33388916531 - Site Web: <https://www.eurofins.fr/amiante/analyses/>  
S.A.S. au capital de 123 728 € RCS Arras SIRET 529 294 035 00033 TVA FR71 529 294 035 APE 7120B

**EUROFINS ANALYSES POUR LE  
BATIMENT NORD SAS**  
Réception résultat  
EUROFINS ABN  
557 chemin de Noyelles  
Parc du Pommier  
62110 HENIN BEAUMONT

**RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX**

N° de rapport d'analyse : AR-23-RI-071026-01      Date d'émission de rapport : 20/12/2023 8:15      Page1/2  
Référence laboratoire N° : 23RI076866      Référence de suivi du dossier N° : 23N047012  
Reçu au laboratoire le : 19/12/2023      Date de réception : 15/12/2023  
Date d'analyse : 19/12/2023  
Référence dossier Client:23N047012 - 73914-147108 A - 19 Allée de l'Eglise 38410 SAINT MARTIN D'URIAGE -  
COMMUNE DE SAINT MARTIN D URIAGE

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
001	23N047012-001 - P001-RDC - Séjour - Toutes zones - Cheminée - Brique - Enduits projetés	Matériau de type peinture (beige) ; matériau semi-dur (fibreuse) (gris) ; matériau de type peinture (marron) ; matériau semi-dur (blanc)	MET / CAF3	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
002	23N047012-002 - P002-Extérieur - Façade - Toutes zones - Ensemble des murs - Béton - Enduits projetés	Matériau (gris) ; matériau dur de type mortier, béton, chape (blanc)	MET / CAF3	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
003	23N047012-003 - P003-Sous-sol - Salle d'eau - Sol - Plancher - Colle - Dalles de sol	Matériau semi-dur de type dalle de sol (beige)	MET / CAF3	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante de type chrysotile
		Matériau de type colle bitumineux (noir)	MOLP / V4HV	2 / 2	-	Fibres d'amiante de type chrysotile

**Méthodes d'analyses employées pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :**

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai tels qu'ils ont été reçus au laboratoire. Les essais identifiés par le symbole \* ne sont pas inclus dans la portée d'accréditation.

Eurofins Environment Testing Polska Sp. z o.o.

Al. Wojska Polskiego 90  
82-200 Malbork, POLSKA



Eurofins Environment Testing Polska Sp. z o.o.



AB 1609

**RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX**

N° de rapport d'analyse : AR-23-RI-071026-01      Date d'émission de rapport : 20/12/2023 8:15      Page2/2  
Référence laboratoire N° : 23RI076866      Référence de suivi du dossier N° : 23N047012  
Reçu au laboratoire le : 19/12/2023      Date de réception : 15/12/2023  
Date d'analyse : 19/12/2023  
Référence dossier Client: 23N047012 - 73914-147108 A - 19 Allée de l'Eglise 38410 SAINT MARTIN D'URIAGE -  
COMMUNE DE SAINT MARTIN D URIAGE

**MOLP:**Détermination Fibres d'amiante. Détection et identification par Microscopie Optique à Lumière Polarisée (MOLP) réalisée à partir du Guide HSG 248 de 2021 - annexe 2

**MET:**Détermination Fibres d'amiante. Traitement par calcination et/ou attaque acide. Détection et identification par Microscopie Electronique à Transmission équipée d'un Analyseur en dispersion d'énergie des rayons X (META) réalisée à partir de la norme : NFX 43-050 : Juillet 2021

NB 1 : Les informations de traçabilité sont disponibles sur demande. Il est à noter que ce rapport en français est une copie de la version originale du rapport en langue polonaise et stockée en interne par le laboratoire.

NB 2 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.

NB 3 : Le présent rapport ne mentionne que les analyses conclusives. Toutefois, conformément à son offre et à l'arrêté du 1er octobre 2019, le laboratoire met en œuvre les deux techniques MOLP et META sur tous les échantillons massifs. La mention sur le rapport d'une technique d'analyse par MET indique que les échantillons ont été traités selon l'annexe 2 du guide HSG 248 (MOLP) mais sans aboutir à un résultat conclusif.

NB 4 : Pour la recherche d'amiante dans les matériaux, la limite de détection garantie par prise d'essai dans les matériaux (en MOLP et /ou en MET) est de 0.1% en masse.

NB 5 : "Fibres d'amiante non détectées" au MOLP, signifie que la couche peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiante optiquement observable.

Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir un diamètre supérieur à 0,2 µm.

"Fibres d'amiante non détectées" au MET signifie que la couche peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiante.

NB 6 : La portée d'accréditation du laboratoire est référencée sous le n° AB 1609 et est disponible sur <https://pca.gov.pl/>.

NB 7 : Le prélèvement relève de la responsabilité du client.

NB 8 : Analyse réalisée dans le cadre des textes réglementaires suivants : Décret n° 2017-899 du 9 mai 2017, Décret n° 2019-251 du 27 mars 2019, Décret n° 2011-629 du 3 juin 2011, Arrêté du 1er octobre 2019 (JORF n°0245 du 20 octobre 2019 texte n° 18), Arrêté du 25 juillet 2022 (JOFR n°0238 du 13 octobre 2022, texte n°10).

NB 9 : Le rapport est établi dans le cadre du cas 1 de l'article 6 de l'arrêté du 1er octobre 2019 à savoir la détection et l'identification d'amiante délibérément ajouté dans les matériaux et produits manufacturés.

Validé et approuvé par :



Weronika Grzesiak  
Technicien de Laboratoire

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai tels qu'ils ont été reçus au laboratoire. Les essais identifiés par le symbole \* ne sont pas inclus dans la portée d'accréditation.

**Eurofins Environment Testing Polska Sp. z o.o.**

Al. Wojska Polskiego 90  
82-200 Malbork, POLSKA

## ANNEXE 4 – ETAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX ET PRODUITS

## EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX ET PRODUITS DE LA LISTE B

En cas de présence avérée d'amiante dans un matériaux de liste B,  
A compléter pour chaque pièce ou zone homogène de l'immeuble bâti

**« Évaluation périodique »**

Lorsque le type de matériau ou produit concerné contenant de l'amiante, la nature et l'étendue des dégradations qu'il présente et l'évaluation du risque de dégradation ne conduisent pas à conclure à la nécessité d'une action de protection immédiate sur le matériau ou produit.

**Cette évaluation périodique consiste à :**

- A) Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas, et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- B) Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.

**« Action corrective de premier niveau »**

Lorsque le type de matériau ou produit concerné contenant de l'amiante, la nature et l'étendue des dégradations et l'évaluation du risque de dégradation conduisent à conclure à la nécessité d'une action de remise en état limitée au remplacement, au recouvrement ou à la protection des seuls éléments dégradés.

**Rappel : l'obligation de faire intervenir une entreprise certifiée pour le retrait ou le confinement ou pour les autres opérations de maintenance.**

**Cette action corrective de premier niveau consiste à :**

- A) Rechercher les causes de la dégradation et définir les mesures correctives appropriées pour les supprimer ;
- B) Procéder à la mise en œuvre de ces mesures correctives afin d'éviter toute nouvelle dégradation et, dans l'attente, prendre les mesures de protection appropriées afin de limiter le risque de dispersion des fibres d'amiante ;
- C) Veiller à ce que les modifications apportées ne soient pas de nature à aggraver l'état des autres matériaux ou produits contenant de l'amiante restant accessibles dans la même zone ;
- D) Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles, ainsi que, le cas échéant, leur protection, demeurent en bon état de conservation.

**« Action corrective de second niveau »**

Qui concerne l'ensemble d'une zone, de telle sorte que le matériau ou produit ne soit plus soumis à aucune agression ni dégradation.

**Cette action corrective de second niveau consiste à :**

- A) Prendre, tant que les mesures mentionnées au c) n'ont pas été mises en place, les mesures conservatoires appropriées pour limiter le risque de dégradation, et la dispersion des fibres d'amiante. Cela peut consister à adapter voire condamner l'usage des locaux concernés afin d'éviter toute exposition et toute dégradation du matériau ou produit contenant de l'amiante. Durant les mesures conservatoires, et afin de vérifier que celles-ci sont adaptées, une mesure d'empoussièrement est réalisée, conformément aux dispositions du code de la santé publique ;
- B) Procéder à une analyse de risque complémentaire, afin de définir les mesures de protection ou de retrait les plus adaptées, prenant en compte l'intégralité des matériaux et produits contenant de l'amiante dans la zone concernée ;
- C) Mettre en œuvre les mesures de protection ou de retrait définies par l'analyse de risque ;
- D) Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles, ainsi que leur protection, demeurent en bon état de conservation.

## ÉVALUATION DE L'ÉTAT DE CONSERVATION DES MATÉRIAUX N° 1

**En cas de présence avérée d'amiante dans les matériaux  
A compléter pour chaque pièce ou zone homogène de l'immeuble bâti**

Éléments d'information généraux			
N° de dossier	73914-147108 A	Date de l'évaluation	13/12/2023
Bâtiment	Maison individuelle RDC MAISON MURIENNE 19 Allée de l'Eglise 38410 SAINT-MARTIN-D'URIAGE		
Étage	Sous-sol		
Local ou zone homogène	Local chaudière		
Destination déclarée du local	Local chaudière		
Composant de la construction	Conduit de fluide n°1		
Partie de composant	<b>Fibres-ciment - Peinture</b>		
Repérage	Murs		
Recommandation	<b>Evaluation périodique</b>		

État de conservation du matériau ou produit			Risque de dégradation		Type de recommandation
Protection physique	État de dégradation	Étendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau		
Protection physique étanche <input type="checkbox"/>	Matériau non dégradé <input checked="" type="checkbox"/>		Risque de dégradation faible ou à terme <input checked="" type="checkbox"/>	EP	
Protection physique non étanche ou absence de protection physique <input checked="" type="checkbox"/>			Risque de dégradation rapide <input type="checkbox"/>	AC1	
			Risque faible d'extension de la dégradation <input type="checkbox"/>	EP	
Protection physique non étanche ou absence de protection physique <input checked="" type="checkbox"/>	Matériau dégradé <input type="checkbox"/>	Ponctuelle <input type="checkbox"/>	Risque d'extension à terme de la dégradation <input type="checkbox"/>	AC1	
			Risque d'extension rapide de la dégradation <input type="checkbox"/>	AC2	
		Généralisée <input type="checkbox"/>		AC2	

## ÉVALUATION DE L'ÉTAT DE CONSERVATION DES MATÉRIAUX N° 2

**En cas de présence avérée d'amiante dans les matériaux  
A compléter pour chaque pièce ou zone homogène de l'immeuble bâti**

Éléments d'information généraux			
N° de dossier	73914-147108 A	Date de l'évaluation	13/12/2023
Bâtiment	Maison individuelle RDC MAISON MURIENNE 19 Allée de l'Eglise 38410 SAINT-MARTIN-D'URIAGE		
Étage	Sous-sol		
Local ou zone homogène	Local chaudière		
Destination déclarée du local	Local chaudière		
Composant de la construction	Conduit de fluide n°2		
Partie de composant	<b>Fibres-ciment - Peinture</b>		
Repérage	Murs		
Recommandation	<b>Evaluation périodique</b>		

État de conservation du matériau ou produit			Risque de dégradation		Type de recommandation
Protection physique	État de dégradation	Étendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau		
Protection physique étanche <input type="checkbox"/>	Matériau non dégradé <input checked="" type="checkbox"/>		Risque de dégradation faible ou à terme <input checked="" type="checkbox"/>	EP	
			Risque de dégradation rapide <input type="checkbox"/>	AC1	
Protection physique non étanche ou absence de protection physique <input checked="" type="checkbox"/>	Matériau dégradé <input type="checkbox"/>		Risque faible d'extension de la dégradation <input type="checkbox"/>	EP	
			Ponctuelle <input type="checkbox"/>	Risque d'extension à terme de la dégradation <input type="checkbox"/>	AC1
				Risque d'extension rapide de la dégradation <input type="checkbox"/>	AC2
		Généralisée <input type="checkbox"/>		AC2	

## ÉVALUATION DE L'ÉTAT DE CONSERVATION DES MATÉRIAUX N° 3

**En cas de présence avérée d'amiante dans les matériaux  
A compléter pour chaque pièce ou zone homogène de l'immeuble bâti**

Éléments d'information généraux			
N° de dossier	73914-147108 A	Date de l'évaluation	13/12/2023
Bâtiment	Maison individuelle RDC MAISON MURIENNE 19 Allée de l'Eglise 38410 SAINT-MARTIN-D'URIAGE		
Étage	Sous-sol		
Local ou zone homogène	Salle d'eau		
Destination déclarée du local	Salle d'eau		
Composant de la construction	Plancher		
Partie de composant	<b>Colle - Dalles de sol</b>		
Repérage	Sol		
Recommandation	<b>Evaluation périodique</b>		

État de conservation du matériau ou produit			Risque de dégradation		Type de recommandation
Protection physique	État de dégradation	Étendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau		
Protection physique étanche <input type="checkbox"/>	Matériau non dégradé <input checked="" type="checkbox"/>		Risque de dégradation faible ou à terme <input checked="" type="checkbox"/>	<b>EP</b>	
			Risque de dégradation rapide <input type="checkbox"/>	<b>AC1</b>	
Protection physique non étanche ou absence de protection physique <input checked="" type="checkbox"/>	Matériau dégradé <input type="checkbox"/>	Ponctuelle <input type="checkbox"/>	Risque faible d'extension de la dégradation <input type="checkbox"/>	<b>EP</b>	
			Risque d'extension à terme de la dégradation <input type="checkbox"/>	<b>AC1</b>	
			Risque d'extension rapide de la dégradation <input type="checkbox"/>	<b>AC2</b>	
		Généralisée <input type="checkbox"/>		<b>AC2</b>	

## ÉVALUATION DE L'ÉTAT DE CONSERVATION DES MATÉRIAUX N° 4

**En cas de présence avérée d'amiante dans les matériaux  
A compléter pour chaque pièce ou zone homogène de l'immeuble bâti**

Éléments d'information généraux			
N° de dossier	73914-147108 A	Date de l'évaluation	13/12/2023
Bâtiment	Maison individuelle RDC MAISON MURIENNE 19 Allée de l'Eglise 38410 SAINT-MARTIN-D'URIAGE		
Étage	Sous-sol		
Local ou zone homogène	Pièce n°3		
Destination déclarée du local	Pièce n°3		
Composant de la construction	Conduit de fluide n°1		
Partie de composant	<b>Fibres-ciment - Peinture</b>		
Repérage	Murs		
Recommandation	<b>Evaluation périodique</b>		

État de conservation du matériau ou produit			Risque de dégradation	
Protection physique	État de dégradation	Étendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Type de recommandation
Protection physique étanche <input type="checkbox"/>	Matériau non dégradé <input checked="" type="checkbox"/>		Risque de dégradation faible ou à terme <input checked="" type="checkbox"/>	<b>EP</b>
			Risque de dégradation rapide <input type="checkbox"/>	<b>AC1</b>
Protection physique non étanche ou absence de protection physique <input checked="" type="checkbox"/>	Matériau dégradé <input type="checkbox"/>	Ponctuelle <input type="checkbox"/>	Risque faible d'extension de la dégradation <input type="checkbox"/>	<b>EP</b>
			Risque d'extension à terme de la dégradation <input type="checkbox"/>	<b>AC1</b>
			Risque d'extension rapide de la dégradation <input type="checkbox"/>	<b>AC2</b>
		Généralisée <input type="checkbox"/>		<b>AC2</b>

## ÉVALUATION DE L'ÉTAT DE CONSERVATION DES MATÉRIAUX N° 5

**En cas de présence avérée d'amiante dans les matériaux  
A compléter pour chaque pièce ou zone homogène de l'immeuble bâti**

Éléments d'information généraux			
N° de dossier	73914-147108 A	Date de l'évaluation	13/12/2023
Bâtiment	Maison individuelle RDC MAISON MURIENNE 19 Allée de l'Eglise 38410 SAINT-MARTIN-D'URIAGE		
Étage	Sous-sol		
Local ou zone homogène	Pièce n°3		
Destination déclarée du local	Pièce n°3		
Composant de la construction	Conduit de fluide n°2		
Partie de composant	<b>Fibres-ciment - Peinture</b>		
Repérage	Murs		
Recommandation	<b>Evaluation périodique</b>		

État de conservation du matériau ou produit			Risque de dégradation	
Protection physique	État de dégradation	Étendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Type de recommandation
Protection physique étanche <input type="checkbox"/>	Matériau non dégradé <input checked="" type="checkbox"/>		Risque de dégradation faible ou à terme <input checked="" type="checkbox"/>	<b>EP</b>
			Risque de dégradation rapide <input type="checkbox"/>	<b>AC1</b>
Protection physique non étanche ou absence de protection physique <input checked="" type="checkbox"/>	Matériau dégradé <input type="checkbox"/>	Ponctuelle <input type="checkbox"/>	Risque faible d'extension de la dégradation <input type="checkbox"/>	<b>EP</b>
			Risque d'extension à terme de la dégradation <input type="checkbox"/>	<b>AC1</b>
			Risque d'extension rapide de la dégradation <input type="checkbox"/>	<b>AC2</b>
		Généralisée <input type="checkbox"/>		<b>AC2</b>

## ÉVALUATION DE L'ÉTAT DE CONSERVATION DES MATÉRIAUX N° 6

**En cas de présence avérée d'amiante dans les matériaux  
A compléter pour chaque pièce ou zone homogène de l'immeuble bâti**

Éléments d'information généraux			
N° de dossier	73914-147108 A	Date de l'évaluation	13/12/2023
Bâtiment	Maison individuelle RDC MAISON MURIENNE 19 Allée de l'Eglise 38410 SAINT-MARTIN-D'URIAGE		
Étage	Extérieur		
Local ou zone homogène	Façade		
Destination déclarée du local	Façade		
Composant de la construction	Conduit de fluide X2		
Partie de composant	<b>Fibres-ciment - Peinture</b>		
Repérage	Toutes zones		
Recommandation	<b>Evaluation périodique</b>		

État de conservation du matériau ou produit			Risque de dégradation		Type de recommandation
Protection physique	État de dégradation	Étendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau		
Protection physique étanche <input type="checkbox"/>	Matériau non dégradé <input checked="" type="checkbox"/>		Risque de dégradation faible ou à terme <input checked="" type="checkbox"/>	EP	
			Risque de dégradation rapide <input type="checkbox"/>	AC1	
Protection physique non étanche ou absence de protection physique <input checked="" type="checkbox"/>	Matériau dégradé <input type="checkbox"/>		Risque faible d'extension de la dégradation <input type="checkbox"/>	EP	
			Ponctuelle <input type="checkbox"/>	Risque d'extension à terme de la dégradation <input type="checkbox"/>	AC1
				Risque d'extension rapide de la dégradation <input type="checkbox"/>	AC2
		Généralisée <input type="checkbox"/>		AC2	

## ANNEXE 5 – RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES DE SÉCURITÉ

### Les recommandations générales de sécurité (Arrêté du 21 décembre 2012)

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à la présence d'amiante dans un bâtiment. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans le bâtiment et des personnes appelées à intervenir sur les matériaux ou produits contenant de l'amiante. Ces mesures sont inscrites dans le dossier technique amiante et dans sa fiche récapitulative que le propriétaire constitue et tient à jour en application des dispositions de l'article R. 1334-29-5 du code de la santé publique. La mise à jour régulière et la communication du dossier technique amiante ont vocation à assurer l'information des occupants et des différents intervenants dans le bâtiment sur la présence des matériaux et produits contenant de l'amiante, afin de permettre la mise en œuvre de mesures visant à prévenir les expositions. Les recommandations générales de sécurité définies ci-après rappellent les règles de base destinées à prévenir les expositions. Le propriétaire (ou, à défaut, l'exploitant) de l'immeuble concerné adapte ces recommandations aux particularités de chaque bâtiment et de ses conditions d'occupation ainsi qu'aux situations particulières rencontrées. Ces recommandations générales de sécurité ne se substituent en aucun cas aux obligations réglementaires existantes en matière de prévention des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs, inscrites dans le code du travail.

### 1. Informations générales

#### A) Dangerosité de l'amiante

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérigènes avérées pour l'homme. Elles sont à l'origine de cancers qui peuvent atteindre soit la plèvre qui entoure les poumons (mésothéliomes), soit les bronches et/ou les poumons (cancers broncho-pulmonaires). Ces lésions surviennent longtemps (souvent entre 20 à 40 ans) après le début de l'exposition à l'amiante. Le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) a également établi récemment un lien entre exposition à l'amiante et cancers du larynx et des ovaires. D'autres pathologies, non cancéreuses, peuvent également survenir en lien avec une exposition à l'amiante. Il s'agit exceptionnellement d'épanchements pleuraux (liquide dans la plèvre) qui peuvent être récidivants ou de plaques pleurales (qui épaississent la plèvre). Dans le cas d'empoussièrisme important, habituellement d'origine professionnelle, l'amiante peut provoquer une sclérose (asbestose) qui réduira la capacité respiratoire et peut dans les cas les plus graves produire une insuffisance respiratoire parfois mortelle. Le risque de cancer du poumon peut être majoré par l'exposition à d'autres agents cancérigènes, comme la fumée du tabac.

#### B) Présence d'amiante dans des matériaux et produits en bon état de conservation

L'amiante a été intégré dans la composition de nombreux matériaux utilisés notamment pour la construction. En raison de son caractère cancérigène, ses usages ont été restreints progressivement à partir de 1977, pour aboutir à une interdiction totale en 1997. En fonction de leur caractéristique, les matériaux et produits contenant de l'amiante peuvent libérer des fibres d'amiante en cas d'usure ou lors d'interventions mettant en cause l'intégrité du matériau ou produit (par exemple perçage, ponçage, découpe, friction...). Ces situations peuvent alors conduire à des expositions importantes si des mesures de protection renforcées ne sont pas prises. Pour rappel, les matériaux et produits répertoriés aux listes A et B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique font l'objet d'une évaluation de l'état de conservation dont les modalités sont définies par arrêté. Il convient de suivre les recommandations émises par les opérateurs de repérage dits « diagnostiqueurs » pour la gestion des matériaux ou produits repérés. De façon générale, il est important de veiller au maintien en bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante et de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation de ceux-ci.

### 2. Intervention de professionnels soumis aux dispositions du code du travail

Il est recommandé aux particuliers d'éviter dans la mesure du possible toute intervention directe sur des matériaux et produits contenant de l'amiante et de faire appel à des professionnels compétents dans de telles situations. Les entreprises réalisant des opérations sur matériaux et produits contenant de l'amiante sont soumises aux dispositions des articles R. 4412-94 à R. 4412-148 du code du travail. Les entreprises qui réalisent des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits contenant de l'amiante doivent en particulier être certifiées dans les conditions prévues à l'article R. 4412-129. Cette certification est obligatoire à partir du 1er juillet 2013 pour les entreprises effectuant des travaux de retrait sur l'enveloppe extérieure des immeubles bâtis et à partir du 1er juillet 2014 pour les entreprises de génie civil. Des documents d'information et des conseils pratiques de prévention adaptés sont disponibles sur le site Travailler-mieux (<http://www.travailler-mieux.gouv.fr>) et sur le site de l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (<http://www.inrs.fr>).

### 3. Recommandations générales de sécurité

Il convient d'éviter au maximum l'émission de poussières notamment lors d'interventions ponctuelles non répétées, par exemple :

- perçage d'un mur pour accrocher un tableau ;
- remplacement de joints sur des matériaux contenant de l'amiante ;
- travaux réalisés à proximité d'un matériau contenant de l'amiante en bon état, par exemple des interventions légères dans des boîtiers électriques, sur des gaines ou des circuits situés sous un flocage sans action directe sur celui-ci, de remplacement d'une vanne sur une canalisation calorifugée à l'amiante. L'émission de poussières peut être limitée par humidification locale

des matériaux contenant de l'amiante en prenant les mesures nécessaires pour éviter tout risque électrique et/ou en utilisant de préférence des outils manuels ou des outils à vitesse lente. Le port d'équipements adaptés de protection respiratoire est recommandé. Le port d'une combinaison jetable permet d'éviter la propagation de fibres d'amiante en dehors de la zone de travail. Les combinaisons doivent être jetées après chaque utilisation. Des informations sur le choix des équipements de protection sont disponibles sur le site internet amiante de l'INRS à l'adresse suivante : [www.amiante.inrs.fr](http://www.amiante.inrs.fr).

De plus, il convient de disposer d'un sac à déchets à proximité immédiate de la zone de travail et d'une éponge ou d'un chiffon humide de nettoyage.

## 4. Gestion des déchets contenant de l'amiante

Les déchets de toutes natures contenant de l'amiante sont des déchets dangereux. A ce titre, un certain nombre de dispositions réglementaires, dont les principales sont rappelées ci-après, encadrent leur élimination. Lors de travaux conduisant à un désamiantage de tout ou partie de l'immeuble, la personne pour laquelle les travaux sont réalisés, c'est-à-dire les maîtres d'ouvrage, en règle générale les propriétaires, ont la responsabilité de la bonne gestion des déchets produits, conformément aux dispositions de l'article L. 541-2 du code de l'environnement. Ce sont les producteurs des déchets au sens du code de l'environnement. Les déchets liés au fonctionnement d'un chantier (équipements de protection, matériel, filtres, bâches, etc.) sont de la responsabilité de l'entreprise qui réalise les travaux.

### A. Conditionnement des déchets

Les déchets de toutes natures susceptibles de libérer des fibres d'amiante sont conditionnés et traités de manière à ne pas provoquer d'émission de poussières. Ils sont ramassés au fur et à mesure de leur production et conditionnés dans des emballages appropriés et fermés, avec apposition de l'étiquetage prévu par le décret no 88-466 du 28 avril 1988 relatif aux produits contenant de l'amiante et par le code de l'environnement notamment ses articles R. 551-1 à R. 551-13 relatifs aux dispositions générales relatives à tous les ouvrages d'infrastructures en matière de stationnement, chargement ou déchargement de matières dangereuses. Les professionnels soumis aux dispositions du code du travail doivent procéder à l'évacuation des déchets, hors du chantier, aussitôt que possible, dès que le volume le justifie après décontamination de leurs emballages.

### B. Apport en déchèterie

Environ 10 % des déchèteries acceptent les déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité provenant de ménages, voire d'artisans. Tout autre déchet contenant de l'amiante est interdit en déchèterie. A partir du 1er janvier 2013, les exploitants de déchèterie ont l'obligation de fournir aux usagers les emballages et l'étiquetage appropriés aux déchets d'amiante.

### C. Filières d'élimination des déchets

Les matériaux contenant de l'amiante ainsi que les équipements de protection (combinaison, masque, gants...) et les déchets issus du nettoyage (chiffon...) sont des déchets dangereux. En fonction de leur nature, plusieurs filières d'élimination peuvent être envisagées. Les déchets contenant de l'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité peuvent être éliminés dans des installations de stockage de déchets non dangereux si ces installations disposent d'un casier de stockage dédié à ce type de déchets. Tout autre déchet amianté doit être éliminé dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés. En particulier, les déchets liés au fonctionnement du chantier, lorsqu'ils sont susceptibles d'être contaminés par de l'amiante, doivent être éliminés dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés.

### D. Information sur les déchèteries et les installations d'élimination des déchets d'amiante

Les informations relatives aux déchèteries acceptant des déchets d'amiante lié et aux installations d'élimination des déchets d'amiante peuvent être obtenues auprès :

- de la préfecture ou de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie en Ile-de-France) ou de la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
- du conseil général (ou conseil régional en Ile-de-France) au regard de ses compétences de planification sur les déchets dangereux ;
- de la mairie ;
- ou sur la base de données « déchets » gérée par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, directement accessible sur internet à l'adresse suivante : [www.sinoe.org](http://www.sinoe.org).

### E. Traçabilité

Le producteur des déchets remplit un bordereau de suivi des déchets d'amiante (BSDA, CERFA no 11861). Le formulaire CERFA est téléchargeable sur le site du ministère chargé de l'environnement. Le propriétaire recevra l'original du bordereau rempli par les autres intervenants (entreprise de travaux, transporteur, exploitant de l'installation de stockage ou du site de vitrification). Dans tous les cas, le producteur des déchets devra avoir préalablement obtenu un certificat d'acceptation préalable lui garantissant l'effectivité d'une filière d'élimination des déchets. Par exception, le bordereau de suivi des déchets d'amiante n'est pas imposé aux particuliers voire aux artisans qui se rendent dans une déchèterie pour y déposer des déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité. Ils ne doivent pas remplir un bordereau de suivi de déchets d'amiante, ce dernier étant élaboré par la déchèterie.

## ATTESTATIONS



Votre interlocuteur  
CBT VERLINGUE  
(AGENCE D'ILLZACH)  
29335 QUIMPER CEDEX

Portefeuille : 0201050284

 03 89 61 64 64  
 08 20 20 26 32

SAS APAVE  
IMMEUBLE CANOPY  
6 RUE DU GENERAL AUDRAN  
92400 COURBEVOIE

## Votre contrat

RESPONSABILITE CIVILE  
ENTREPRISE

## Vos références

Contrat  
10800807204

## ATTESTATION

AXA France IARD, atteste que :

SAS APAVE  
IMMEUBLE CANOPY  
6 RUE DU GENERAL AUDRAN  
92400 COURBEVOIE

a souscrit tant pour son compte que pour celui de sa filiale française :

APAVE DIAGNOSTICS  
Immeuble Canopy 6 RUE DU GENERAL AUDRAN  
92400 COURBEVOIE

le contrat n° 10800807204 garantissant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile qu'il pourrait encourir à la suite de dommages causés dans le cadre de l'exercice de sa profession, pour les activités et les montants de garanties suivants :

**Activités assurées :**

Prestations techniques (y compris maintenance) et intellectuelles pour la maîtrise des risques humains, techniques et environnementaux, articulées autour des principaux métiers suivants :

- Inspection et vérification des installations techniques, équipements et process
- Bâtiment et génie civil
- Essais, mesures et métrologie
- Laboratoires d'analyses (non médicales)
- Conseils
- Formation
- Certification, contrôle, qualification et homologation

y compris fabrication et vente de produits dans le cadre de ces activités,  
à destination de tous les secteurs d'activité.

**A l'exclusion :**

- des missions de Contrôle Technique relevant de la loi Spinetta visées à l'article L 111.23 du Code de la construction et de l'habitation
- des travaux de désamiantage (enlèvement de l'amiante friable et non friable)
- des activités de classification et certification de navires et unités offshore.

AXA France IARD. S.A. au capital de 214 799 030 € - 722 057 460 R.C.S. Nanterre.  
TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460.  
Siège social : 313, Terrasses de l'Arche 92727 Nanterre Cedex. Entreprise régie par le code des assurances.



Contrat N° 10800807204

Les garanties s'exercent à concurrence des montants suivants :

Nature des garanties	Limites des garanties
Responsabilité Civile Exploitation / Après Livraison / Professionnelle	
Limite générale « Tous dommages corporels, matériels et immatériels » confondus Sans pouvoir excéder pour :	5 000 000 € par année d'assurance
a) les dommages immatériels non consécutifs	5 000 000 € par année d'assurance
b) les atteintes à l'environnement accidentelles sur sites des assurés non soumis à Autorisation ou Enregistrement	2 500 000 € par année d'assurance
c) tous dommages corporels, matériels et immatériels aux Usa/Canada sous-limités :	5 000 000 € par année d'assurance
c.1) Dommages immatériels aux USA CANADA	1 000 000 € par année d'assurance
d) tous dommages causés par l'amiante et le plomb *	2 500 000 € par année d'assurance *

\*Il est précisé que cette garantie s'exerce également dans la limite des montants de garanties précités ou indiqués aux conditions particulières, en fonction de la nature des dommages.

La présente attestation ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

La présente attestation est valable du **01/01/2024 au 31/12/2024** sous réserve du règlement de la prime émise ou à émettre et des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.

Fait à Nanterre, le **10/01/2024**

Pour la société :

**Mathieu GODART**

**Directeur Général Délégué**



**AXA France IARD. S.A. au capital de 214 799 030 € - 722 057 460 R.C.S. Nanterre.**  
**TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460.**  
**Siège social : 313, Terrasses de l'Arche 92727 Nanterre Cedex. Entreprise régie par le code des assurances.**

## CERTIFICAT DE QUALIFICATION



**WE-CERT**  
**CERTIFICAT DE COMPETENCES DIAGNOSTIQUEUR**  
**IMMOBILIER**

«Version 01»

 Décerné à : **TWIZEYMANA Gaspard**

 Sous le numéro : **C2021-SE03-059**

Domaine (S) concerné (S)	VALIDITE
DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE ( <b>SANS MENTION</b> )	Du 15/09/2022 Au 19/07/2028
DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE ( <b>MENTION</b> )	X
DIAGNOSTIC DE L'ÉTAT DES INSTALLATIONS INTERIEURES DE GAZ	Du 15/09/2022 Au 26/04/2028
DIAGNOSTIC DE L'ÉTAT DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES DES IMMEUBLES A USAGE D'HABITATION	Du 15/09/2022 Au 26/04/2028
DIAGNOSTIC CONSTAT DES RISQUES D'EXPOSITION AU PLOMB	Du 15/09/2022 Au 26/04/2028
DIAGNOSTIC DE REPERAGE DES MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE DANS LES IMMEUBLES BATIS ( <b>SANS MENTION</b> )	Du 15/09/2022 Au 26/04/2028
DIAGNOSTIC DE REPERAGE DES MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE DANS LES IMMEUBLES BATIS ( <b>MENTION</b> )	Du 15/09/2022 Au 26/04/2028
DIAGNOSTIC ETAT DU BATIMENT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES (METROPOLE)	X
DIAGNOSTIC ETAT DU BATIMENT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES (DROM-COM)	X

Les compétences répondent aux exigences définies en vertu du code de la construction et de l'habitation (art. L.271-4 et suivants, R.271-1 et suivants ainsi que leurs arrêtés d'application\*) pour les diagnostics réglementaires. La preuve de conformité a été apportée par l'évaluation certification. Ce certificat est valable à condition que les résultats des divers audits de surveillance soient pleinement satisfaisants.

\* Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.

Délivré à Thionville, le 30/09/2022  
Par WE-CERT  
Mme. Julie HOFFMANN - Responsable de certification



WE-CERT "Qualit'compétences" - 16 rue de Villars, 57 100 THIONVILLE  
Tél : 03 72 52 02 45 - mail : admin@qualit-competences.com  
SAS au capital de 7500 Euros - RCS de Thionville - Code APE / NAF, 7120B N°SIRET 88851995600021

**ATTESTATION SUR L'HONNEUR**

Je, soussigné Gaspard TWIZEYIMANA, salarié de la société Apave Diagnostics, atteste sur l'honneur être en situation régulière au regard des dispositions de l'article R.271-3 du Code de la Construction et de l'Habitation et disposer des moyens en matériel et en personnel nécessaires à la réalisation de la prestation objet du présent rapport.

Ce rapport est établi par une personne :

- Présentant des garanties de compétence et disposant d'une organisation et de moyens appropriés,
- N'ayant aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à elle, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il lui est demandé d'établir l'un des documents constituant le Dossier de Diagnostics Techniques.

La société Apave Diagnostics a souscrit une assurance permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de sa responsabilité en raison de ses interventions.

**FIN DU RAPPORT**

# DPE diagnostic de performance énergétique (logement)

n° : 2438E0201407A  
établi le : 18/01/2024  
valable jusqu'au : 17/01/2034

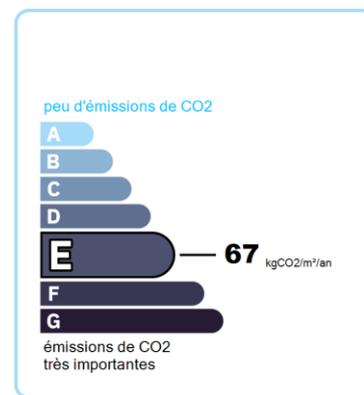
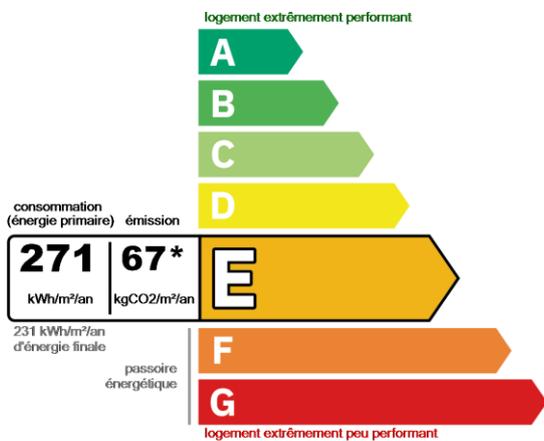
Ce document vous permet de savoir si votre logement est économe en énergie et préserve le climat. Il vous donne également des pistes pour améliorer ses performances et réduire vos factures. Pour en savoir plus : [www.ecologie.gouv.fr/diagnostic-performance-energetique-dpe](http://www.ecologie.gouv.fr/diagnostic-performance-energetique-dpe)



adresse : 19 Allée de l'Eglise, 38410 SAINT-MARTIN-D'URIAGE / étage: RDC - N° lot: NC ; MAISON MURIENNE  
type de bien : Maison individuelle  
année de construction : 1980  
surface habitable : 180,71 m<sup>2</sup>  
propriétaire : COMMUNE DE SAINT MARTIN D URIAGE  
adresse : 2 Place de la Mairie, 38410 SAINT-MARTIN-D'URIAGE

## Performance énergétique

\* Dont émissions de gaz à effet de serre.



Le niveau de consommation énergétique dépend de l'isolation du logement et de la performance des équipements. Pour l'améliorer, voir pages 5 à 6

Ce logement émet 12135 kg de CO<sub>2</sub> par an, soit l'équivalent de 62874 km parcourus en voiture. Le niveau d'émissions dépend principalement des types d'énergies utilisées (bois, électricité, gaz, fioul, etc.)

## Estimation des coûts annuels d'énergie du logement

Les coûts sont estimés en fonction des caractéristiques de votre logement et pour une utilisation standard sur 5 usages (chauffage, eau chaude sanitaire, climatisation, éclairage, auxiliaires). En cas de système collectif, les montants facturés peuvent différer en fonction des règles de répartition des charges. Voir p.3 pour voir les détails par poste.



entre 3 644 € et 4 930 € par an

Prix moyens des énergies indexés au 01/01/2021 (abonnements compris)

Comment réduire ma facture d'énergie ? voir p.3

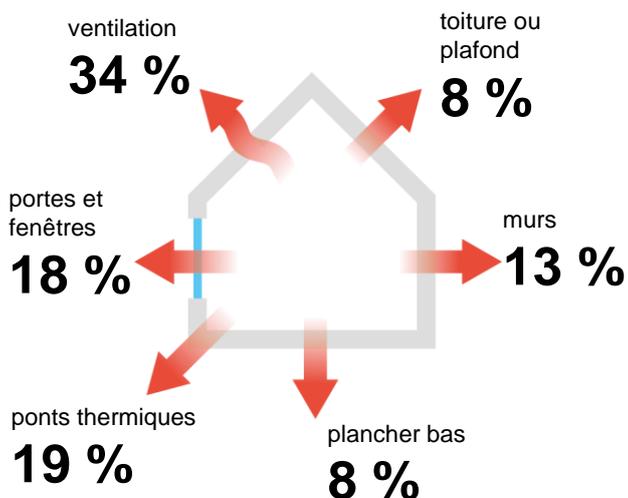
### Informations diagnostiqueur

**Apave Diagnostics**  
16 avenue de Grugliasco BP 148  
38431 ECHIROLLES CEDEX  
diagnostiqueur :  
Gaspard TWIZEYIMANA  
Référence Apave Diagnostics :  
73914-147108

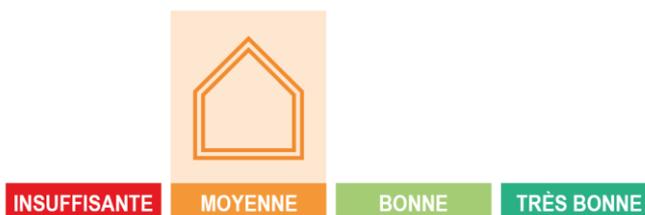
Tél : 04 80 80 65 67  
Mail : [alpes@apave-diagnostics.com](mailto:alpes@apave-diagnostics.com)  
N° de certification : C2021-SE03-059  
Organisme de certification : WE-CERT



### Schéma des déperditions de chaleur



### Performance de l'isolation

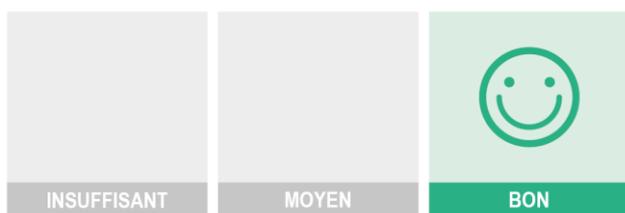


### Système de ventilation en place



Ventilation mécanique sur conduit existant ≤2012

### Confort d'été (hors climatisation)\*



Les caractéristiques de votre logement améliorant le confort d'été :



toiture isolée



fenêtres équipées de volets extérieurs ou brise-soleil



bonne inertie du logement



logement traversant

### Production d'énergies renouvelables

Ce logement n'est pas encore équipé de systèmes de production d'énergie renouvelable.

Diverses solutions existent :



panneaux thermiques



panneaux solaires



pompe à chaleur



géothermie



chauffe eau thermodynamique



système de chauffage au bois



réseau de chaleur vertueux

\*Le niveau de confort d'été présenté ici s'appuie uniquement sur les caractéristiques de votre logement (la localisation n'est pas prise en compte).

## Montants et consommations annuels d'énergie

usage	consommation d'énergie (en kWh énergie primaire)	frais annuels d'énergie (fourchette d'estimation*)	répartition des dépenses
chauffage	fioul 36346 (36346 éf)	Entre 2 825€ et 3 821€	76%
eau chaude sanitaire	électrique 7191 (3127 éf)	Entre 463€ et 627€	13%
refroidissement			0%
éclairage	électrique 773 (336 éf)	Entre 50€ et 68€	2%
auxiliaires	électrique 4 745 (2 063 éf)	Entre 306€ et 414€	9%
<b>énergie totale pour les usages recensés</b>	<b>49 055 kWh</b> (41 872 kWh é.f.)	Entre 3 644€ et 4 930€ par an	

Pour rester dans cette fourchette d'estimation, voir les recommandations d'usage ci-dessous

Conventionnellement, ces chiffres sont donnés pour une température de chauffage de 19°C réduite à 16°C la nuit ou en cas d'absence du domicile, une climatisation réglée à 28°C (si présence de climatisation), et une consommation d'eau chaude de 174,86l par jour.

é.f. → énergie finale

\* Prix moyens des énergies indexés au 01/01/2021 (abonnements compris)

▲ Seules les consommations d'énergie nécessaires au chauffage, à la climatisation, à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et aux auxiliaires (ventilateurs, pompes) sont prises en compte dans cette estimation. Les consommations liées aux autres usages (électroménager, appareils électroniques...) ne sont pas comptabilisées.

▲ Les factures réelles dépendront de nombreux facteurs : prix des énergies, météo de l'année (hiver froid ou doux...), nombre de personnes dans le logement et habitudes de vie, entretien des équipements..

## Recommandations d'usage pour votre logement

Quelques gestes simples pour maîtriser votre facture d'énergie :



**Température recommandée en hiver → 19°C**  
Chauffer à 19°C plutôt que 21°C,  
c'est en moyenne -21,4% sur votre facture **soit -711 € par an**

**astuces** (plus facile si le logement dispose de solutions de pilotage efficaces)  
→ Diminuez le chauffage quand vous n'êtes pas là.  
→ Chauffez les chambres à 17°C la nuit.



**Si climatisation, température recommandée en été → 28°C**

**astuces**  
→ Fermez les fenêtres et volets la journée quand il fait chaud.  
→ Aérez votre logement la nuit.



**Consommation recommandée → 174,86l /jour d'eau chaude à 40°C**  
Estimation faite par rapport à la surface de votre logement (3-4 personnes). Une douche de 5 minutes = environ 40l.  
72l consommés en moins par jour,  
c'est en moyenne -32% sur votre facture **soit -174 € par an**

**astuces**  
→ Installez des mousseurs d'eau sur les robinets et un pommeau à faible débit sur la douche.  
→ Réduisez la durée des douches.



En savoir plus sur les bons réflexes d'économie d'énergie :  
[france-renov.gouv.fr](http://france-renov.gouv.fr)

Voir en annexe le descriptif détaillé du logement et de ses équipements.

## Vue d'ensemble du logement

	description	isolation
 <b>murs</b>	Mur 9 Est Blocs de béton creux donnant sur Extérieur, isolé Mur 11 Ouest Blocs de béton creux donnant sur Extérieur, isolé Mur 12 Nord Blocs de béton creux donnant sur Extérieur, isolé	<b>bonne</b>
 <b>plancher bas</b>	Plancher 1 Dalle béton donnant sur Sous-sol non chauffé, non isolé	<b>bonne</b>
 <b>toiture / plafond</b>	Plafond 2 Bois sous solives bois donnant sur Combles perdus, isolé	<b>insuffisante</b>
 <b>portes et fenêtres</b>	Fenêtres battantes, Menuiserie Bois - double vitrage vertical (e = 12 mm) avec Fermeture Portes-fenêtres battantes sans soubassement, Menuiserie Bois - double vitrage vertical (e = 12 mm) avec Fermeture Fenêtres battantes, Menuiserie PVC - double vitrage vertical (e = 12 mm) Porte Bois Opaque pleine	<b>moyenne</b>

## Vue d'ensemble des équipements

	description
 <b>chauffage</b>	Chaudière basse température Fioul installation en 2016, individuel sur Radiateur
 <b>eau chaude sanitaire</b>	Chauffe-eau vertical Electrique installation en 2010, individuel, production par semi-accumulation
 <b>ventilation</b>	Ventilation mécanique sur conduit existant ≤2012
 <b>pilotage</b>	Chaudière basse température : Radiateur : sans régulation pièce par pièce, intermittence central avec minimum de température

## Recommandations de gestion et d'entretien des équipements

Pour maîtriser vos consommations d'énergie, la bonne gestion et l'entretien régulier des équipements de votre logement sont essentiels.

	type d'entretien
 <b>isolation</b>	Faire vérifier et compléter les isolants par un professionnel
 <b>chauffe-eau</b>	En cas d'inoccupation de plus d'une semaine, arrêter le ballon et faire une remise à température à plus de 60°C avant usage (légionelle).
 <b>vitrages</b>	Bien nettoyer l'intérieur du dormant de fenêtre, pour une aération correct Fermer les volets de chaque pièce pendant la nuit
 <b>éclairage</b>	Eteindre les lumières lorsque personne n'utilise la pièce.
 <b>chaudière</b>	Programmer une visite annuelle d'un professionnel pour nettoyer, régler et contrôler les installations de chauffage (une chaudière bien réglée consommera moins d'énergie).
 <b>ventilation</b>	La ventilation mécanique ne doit jamais être arrêtée.

▲ Selon la configuration, certaines recommandations relèvent de la copropriété ou du gestionnaire de l'immeuble.

## Recommandations d'amélioration de la performance



Des travaux peuvent vous permettre d'améliorer significativement l'efficacité énergétique de votre logement et ainsi de faire des économies d'énergie, d'améliorer son confort, de le valoriser et de le rendre plus écologique. Le pack ① de travaux vous permet de réaliser les travaux prioritaires, et le pack ② d'aller vers un logement très performant.



Si vous en avez la possibilité, il est plus efficace et rentable de procéder à une rénovation globale de votre logement (voir packs de travaux ① + ② ci-dessous). La rénovation performante par étapes est aussi une alternative possible (réalisation du pack ① avant le pack ②). Faites-vous accompagner par un professionnel compétent (bureau d'études, architecte, entreprise générale de travaux, groupement d'artisans...) pour préciser votre projet et coordonner vos travaux.

1

## Les travaux essentiels montant estimé : 25650 à 49529 €

lot	description	performance recommandée
 murs	Isolation des murs par l'extérieur : Si un ravalement de façade est prévu, effectuer une isolation par l'extérieur avec des retours d'isolants au niveau des tableaux des baies quand cela est possible. Envisager prioritairement une isolation des murs par l'extérieur, elle permet de limiter les ponts thermiques. Mise en place d'un isolant avec une résistance de 6m <sup>2</sup> k/W Travaux pouvant nécessiter une autorisation d'urbanisme	R = 3.7m <sup>2</sup> .K/W
 murs	Isolation des murs par l'extérieur : Si un ravalement de façade est prévu, effectuer une isolation par l'extérieur avec des retours d'isolants au niveau des tableaux des baies quand cela est possible. Envisager prioritairement une isolation des murs par l'extérieur, elle permet de limiter les ponts thermiques. Mise en place d'un isolant avec une résistance de 6m <sup>2</sup> k/W Travaux pouvant nécessiter une autorisation d'urbanisme	R = 3.7m <sup>2</sup> .K/W
 murs	Isolation des murs par l'extérieur : Si un ravalement de façade est prévu, effectuer une isolation par l'extérieur avec des retours d'isolants au niveau des tableaux des baies quand cela est possible. Envisager prioritairement une isolation des murs par l'extérieur, elle permet de limiter les ponts thermiques. Mise en place d'un isolant avec une résistance de 6m <sup>2</sup> k/W Travaux pouvant nécessiter une autorisation d'urbanisme	R = 3.7m <sup>2</sup> .K/W
 murs	Isolation des murs par l'extérieur : Si un ravalement de façade est prévu, effectuer une isolation par l'extérieur avec des retours d'isolants au niveau des tableaux des baies quand cela est possible. Envisager prioritairement une isolation des murs par l'extérieur, elle permet de limiter les ponts thermiques. Mise en place d'un isolant avec une résistance de 6m <sup>2</sup> k/W Travaux pouvant nécessiter une autorisation d'urbanisme	R = 3.7m <sup>2</sup> .K/W
 murs	Isolation des murs par l'extérieur : Si un ravalement de façade est prévu, effectuer une isolation par l'extérieur avec des retours d'isolants au niveau des tableaux des baies quand cela est possible. Envisager prioritairement une isolation des murs par l'extérieur, elle permet de limiter les ponts thermiques. Mise en place d'un isolant avec une résistance de 6m <sup>2</sup> k/W Travaux pouvant nécessiter une autorisation d'urbanisme	R = 3.7m <sup>2</sup> .K/W
 murs	Isolation des murs par l'extérieur : Si un ravalement de façade est prévu, effectuer une isolation par l'extérieur avec des retours d'isolants au niveau des tableaux des baies quand cela est possible. Envisager prioritairement une isolation des murs par l'extérieur, elle permet de limiter les ponts thermiques. Mise en place d'un isolant avec une résistance de 6m <sup>2</sup> k/W Travaux pouvant nécessiter une autorisation d'urbanisme	R = 3.7m <sup>2</sup> .K/W
 murs	Isolation des murs par l'extérieur : Si un ravalement de façade est prévu, effectuer une isolation par l'extérieur avec	R = 3.7m <sup>2</sup> .K/W

des retours d'isolants au niveau des tableaux des baies quand cela est possible.  
Envisager prioritairement une isolation des murs par l'extérieur, elle permet de limiter les ponts thermiques.  
Mise en place d'un isolant avec une résistance de  $6\text{m}^2\text{k/W}$   
Travaux pouvant nécessiter une autorisation d'urbanisme



murs

Isolation des murs par l'extérieur : Si un ravalement de façade est prévu, effectuer une isolation par l'extérieur avec des retours d'isolants au niveau des tableaux des baies quand cela est possible.  
Envisager prioritairement une isolation des murs par l'extérieur, elle permet de limiter les ponts thermiques.  
Mise en place d'un isolant avec une résistance de  $6\text{m}^2\text{k/W}$   
Travaux pouvant nécessiter une autorisation d'urbanisme

R =  $3.7\text{m}^2\text{.K/W}$ 

murs

Isolation des murs par l'extérieur : Si un ravalement de façade est prévu, effectuer une isolation par l'extérieur avec des retours d'isolants au niveau des tableaux des baies quand cela est possible.  
Envisager prioritairement une isolation des murs par l'extérieur, elle permet de limiter les ponts thermiques.  
Mise en place d'un isolant avec une résistance de  $6\text{m}^2\text{k/W}$   
Travaux pouvant nécessiter une autorisation d'urbanisme

R =  $3.7\text{m}^2\text{.K/W}$ 

murs

Isolation des murs par l'extérieur : Si un ravalement de façade est prévu, effectuer une isolation par l'extérieur avec des retours d'isolants au niveau des tableaux des baies quand cela est possible.  
Envisager prioritairement une isolation des murs par l'extérieur, elle permet de limiter les ponts thermiques.  
Mise en place d'un isolant avec une résistance de  $6\text{m}^2\text{k/W}$   
Travaux pouvant nécessiter une autorisation d'urbanisme

R =  $3.7\text{m}^2\text{.K/W}$ 

murs

Isolation des murs par l'extérieur : Si un ravalement de façade est prévu, effectuer une isolation par l'extérieur avec des retours d'isolants au niveau des tableaux des baies quand cela est possible.  
Envisager prioritairement une isolation des murs par l'extérieur, elle permet de limiter les ponts thermiques.  
Mise en place d'un isolant avec une résistance de  $6\text{m}^2\text{k/W}$   
Travaux pouvant nécessiter une autorisation d'urbanisme

R =  $3.7\text{m}^2\text{.K/W}$ 

murs

Isolation des murs par l'extérieur : Si un ravalement de façade est prévu, effectuer une isolation par l'extérieur avec des retours d'isolants au niveau des tableaux des baies quand cela est possible.  
Envisager prioritairement une isolation des murs par l'extérieur, elle permet de limiter les ponts thermiques.  
Mise en place d'un isolant avec une résistance de  $6\text{m}^2\text{k/W}$   
Travaux pouvant nécessiter une autorisation d'urbanisme

R =  $3.7\text{m}^2\text{.K/W}$ 

toiture et combles

Isolation des combles : Isolation des combles  
Ménager impérativement une lame d'air de plus de 2 cm pour la ventilation de la charpente

R =  $6\text{ m}^2\text{.K/W}$ 

plancher bas

Isolation du plancher bas en sous face : Isolation du plancher bas en sous face  
Prévoir le calorifugeage des réseaux d'eau lors de l'isolation du plancher bas pour éviter tout risque de gel, car la température du vide sanitaire va chuter

R =  $3\text{ m}^2\text{.K/W}$ 

portes et fenêtres

Installation d'une porte isolante : Installation d'une porte d'entrée isolée.  
Arrêté du 22 mars 2017 modifiant l'arrêté du 3 mai 2007 relatif aux caractéristiques thermiques et à la performance énergétique des bâtiments existants :  $U_d \leq 2\text{ W}/(\text{m}^2\text{.K})$   
• Respecter les performances thermiques minimales imposées par la réglementation thermique.



portes et fenêtres

mise en place de doubles-fenêtres à double vitrage renforcé. : Du fait des contraintes architecturales, mise en place de doubles-fenêtres à double vitrage renforcé.  
Choisir un  $U_w < 1,8\text{ W}/\text{m}^2\text{.K}$  et  $SW > 0.32$

 $U_w < 1,8\text{ W}/\text{m}^2\text{.K}$  et  $SW > 0.32$ 

portes et fenêtres

mise en place de doubles-fenêtres à double vitrage renforcé. : Du fait des contraintes architecturales, mise en place de doubles-fenêtres à double vitrage renforcé.

 $U_w < 1,8\text{ W}/\text{m}^2\text{.K}$  et  $SW > 0.32$

Choisir un  $U_w < 1,8 \text{ W/m}^2\cdot\text{K}$  et  $S_w > 0.32$

 **portes et fenêtres** mise en place de doubles-fenêtres à double vitrage renforcé. : Du fait des contraintes architecturales, mise en place de doubles-fenêtres à double vitrage renforcé. Choisir un  $U_w < 1,8 \text{ W/m}^2\cdot\text{K}$  et  $S_w > 0.32$   $U_w < 1,8 \text{ W/m}^2\cdot\text{K}$  et  $S_w > 0.32$

 **portes et fenêtres** mise en place de doubles-fenêtres à double vitrage renforcé. : Du fait des contraintes architecturales, mise en place de doubles-fenêtres à double vitrage renforcé. Choisir un  $U_w < 1,8 \text{ W/m}^2\cdot\text{K}$  et  $S_w > 0.32$   $U_w < 1,8 \text{ W/m}^2\cdot\text{K}$  et  $S_w > 0.32$

 **portes et fenêtres** mise en place de doubles-fenêtres à double vitrage renforcé. : Du fait des contraintes architecturales, mise en place de doubles-fenêtres à double vitrage renforcé. Choisir un  $U_w < 1,8 \text{ W/m}^2\cdot\text{K}$  et  $S_w > 0.32$   $U_w < 1,8 \text{ W/m}^2\cdot\text{K}$  et  $S_w > 0.32$

 **portes et fenêtres** mise en place de doubles-fenêtres à double vitrage renforcé. : Du fait des contraintes architecturales, mise en place de doubles-fenêtres à double vitrage renforcé. Choisir un  $U_w < 1,8 \text{ W/m}^2\cdot\text{K}$  et  $S_w > 0.32$   $U_w < 1,8 \text{ W/m}^2\cdot\text{K}$  et  $S_w > 0.32$

 **portes et fenêtres** mise en place de doubles-fenêtres à double vitrage renforcé. : Du fait des contraintes architecturales, mise en place de doubles-fenêtres à double vitrage renforcé. Choisir un  $U_w < 1,8 \text{ W/m}^2\cdot\text{K}$  et  $S_w > 0.32$   $U_w < 1,8 \text{ W/m}^2\cdot\text{K}$  et  $S_w > 0.32$

 **portes et fenêtres** mise en place de doubles-fenêtres à double vitrage renforcé. : Du fait des contraintes architecturales, mise en place de doubles-fenêtres à double vitrage renforcé. Choisir un  $U_w < 1,8 \text{ W/m}^2\cdot\text{K}$  et  $S_w > 0.32$   $U_w < 1,8 \text{ W/m}^2\cdot\text{K}$  et  $S_w > 0.32$

 **portes et fenêtres** mise en place de doubles-fenêtres à double vitrage renforcé. : Du fait des contraintes architecturales, mise en place de doubles-fenêtres à double vitrage renforcé. Choisir un  $U_w < 1,8 \text{ W/m}^2\cdot\text{K}$  et  $S_w > 0.32$   $U_w < 1,8 \text{ W/m}^2\cdot\text{K}$  et  $S_w > 0.32$

 **portes et fenêtres** mise en place de doubles-fenêtres à double vitrage renforcé. : Du fait des contraintes architecturales, mise en place de doubles-fenêtres à double vitrage renforcé. Choisir un  $U_w < 1,8 \text{ W/m}^2\cdot\text{K}$  et  $S_w > 0.32$   $U_w < 1,8 \text{ W/m}^2\cdot\text{K}$  et  $S_w > 0.32$

 **portes et fenêtres** mise en place de doubles-fenêtres à double vitrage renforcé. : Du fait des contraintes architecturales, mise en place de doubles-fenêtres à double vitrage renforcé. Choisir un  $U_w < 1,8 \text{ W/m}^2\cdot\text{K}$  et  $S_w > 0.32$   $U_w < 1,8 \text{ W/m}^2\cdot\text{K}$  et  $S_w > 0.32$

 **portes et fenêtres** mise en place de doubles-fenêtres à double vitrage renforcé. : Du fait des contraintes architecturales, mise en place de doubles-fenêtres à double vitrage renforcé. Choisir un  $U_w < 1,8 \text{ W/m}^2\cdot\text{K}$  et  $S_w > 0.32$   $U_w < 1,8 \text{ W/m}^2\cdot\text{K}$  et  $S_w > 0.32$

 **portes et fenêtres** mise en place de doubles-fenêtres à double vitrage renforcé. : Du fait des contraintes architecturales, mise en place de doubles-fenêtres à double vitrage renforcé. Choisir un  $U_w < 1,8 \text{ W/m}^2\cdot\text{K}$  et  $S_w > 0.32$   $U_w < 1,8 \text{ W/m}^2\cdot\text{K}$  et  $S_w > 0.32$

 **portes et fenêtres** mise en place de doubles-fenêtres à double vitrage renforcé. : Du fait des contraintes architecturales, mise en place de doubles-fenêtres à double vitrage renforcé. Choisir un  $U_w < 1,8 \text{ W/m}^2\cdot\text{K}$  et  $S_w > 0.32$   $U_w < 1,8 \text{ W/m}^2\cdot\text{K}$  et  $S_w > 0.32$

 **portes et fenêtres** Mise en place de volets isolants. : Les volets roulants sont caractérisés par une résistance thermique additionnelle apportée par l'ensemble volet-lame d'air ventilé  $\geq 0,22 \text{ m}^2\cdot\text{K} / \text{W}$ .

**portes et fenêtres**

Mise en place de volets isolants. : Les volets roulants sont caractérisés par une résistance thermique additionnelle apportée par l'ensemble volet-lame d'air ventilé  $\geq 0,22 \text{ m}^2 \cdot \text{K} / \text{W}$ .

**portes et fenêtres**

Mise en place de volets isolants. : Les volets roulants sont caractérisés par une résistance thermique additionnelle apportée par l'ensemble volet-lame d'air ventilé  $\geq 0,22 \text{ m}^2 \cdot \text{K} / \text{W}$ .

**portes et fenêtres**

Mise en place de volets isolants. : Les volets roulants sont caractérisés par une résistance thermique additionnelle apportée par l'ensemble volet-lame d'air ventilé  $\geq 0,22 \text{ m}^2 \cdot \text{K} / \text{W}$ .

**portes et fenêtres**

Mise en place de volets isolants. : Les volets roulants sont caractérisés par une résistance thermique additionnelle apportée par l'ensemble volet-lame d'air ventilé  $\geq 0,22 \text{ m}^2 \cdot \text{K} / \text{W}$ .

**portes et fenêtres**

Mise en place de volets isolants. : Les volets roulants sont caractérisés par une résistance thermique additionnelle apportée par l'ensemble volet-lame d'air ventilé  $\geq 0,22 \text{ m}^2 \cdot \text{K} / \text{W}$ .

**portes et fenêtres**

Mise en place de volets isolants. : Les volets roulants sont caractérisés par une résistance thermique additionnelle apportée par l'ensemble volet-lame d'air ventilé  $\geq 0,22 \text{ m}^2 \cdot \text{K} / \text{W}$ .

**portes et fenêtres**

Mise en place de volets isolants. : Les volets roulants sont caractérisés par une résistance thermique additionnelle apportée par l'ensemble volet-lame d'air ventilé  $\geq 0,22 \text{ m}^2 \cdot \text{K} / \text{W}$ .

**portes et fenêtres**

Mise en place de volets isolants. : Les volets roulants sont caractérisés par une résistance thermique additionnelle apportée par l'ensemble volet-lame d'air ventilé  $\geq 0,22 \text{ m}^2 \cdot \text{K} / \text{W}$ .

**portes et fenêtres**

Mise en place de volets isolants. : Les volets roulants sont caractérisés par une résistance thermique additionnelle apportée par l'ensemble volet-lame d'air ventilé  $\geq 0,22 \text{ m}^2 \cdot \text{K} / \text{W}$ .

**portes et fenêtres**

Mise en place de volets isolants. : Les volets roulants sont caractérisés par une résistance thermique additionnelle apportée par l'ensemble volet-lame d'air ventilé  $\geq 0,22 \text{ m}^2 \cdot \text{K} / \text{W}$ .

**portes et fenêtres**

Mise en place de volets isolants. : Les volets roulants sont caractérisés par une résistance thermique additionnelle apportée par l'ensemble volet-lame d'air ventilé  $\geq 0,22 \text{ m}^2 \cdot \text{K} / \text{W}$ .

**portes et fenêtres**

Mise en place de volets isolants. : Les volets roulants sont caractérisés par une résistance thermique additionnelle apportée par l'ensemble volet-lame d'air ventilé  $\geq 0,22 \text{ m}^2 \cdot \text{K} / \text{W}$ .

**portes et fenêtres**

Mise en place de volets isolants. : Les volets roulants sont caractérisés par une résistance thermique additionnelle apportée par l'ensemble volet-lame d'air ventilé  $\geq 0,22 \text{ m}^2 \cdot \text{K} / \text{W}$ .

2

**Les travaux à envisager** montant estimé : 3800 à 7000 €

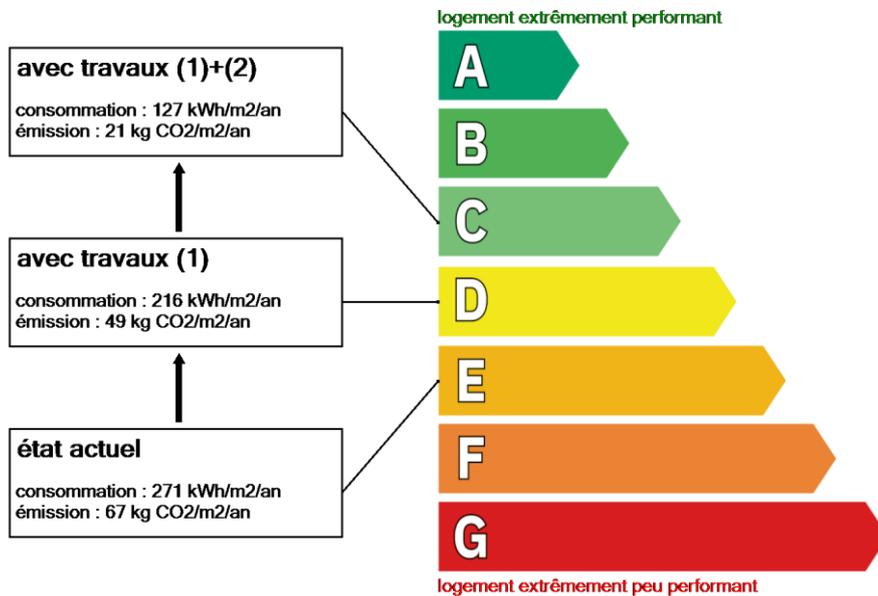
lot	description	performance recommandée
 chauffage	Remplacement chaudière individuelle/condensation au sol : Chauffage au gaz : remplacement de la chaudière actuelle par une chaudière à condensation au sol (production chauffage et ECS)	
 ventilation	Installer une VMC Hygroréglable type B : Installer une VMC Hygroréglable type B	

**Commentaire:**

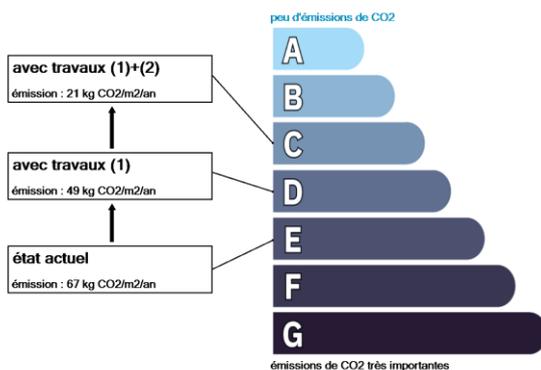
Néant

Recommandations d'amélioration de la performance

Évolution de la performance après travaux



Dont émissions de gaz à effet de serre



Préparez votre projet !

Contactez le conseiller France Rénov' le plus proche de chez vous, pour des conseils gratuits et indépendants sur vos choix de travaux et d'artisans :

[france-renov.gouv.fr/espaces-conseil-fr](https://france-renov.gouv.fr/espaces-conseil-fr)

ou 0808 800 700 (prix d'un appel local)

Vous pouvez bénéficier d'aides, de primes et de subventions pour vos travaux :

[france-renov.gouv.fr/aides](https://france-renov.gouv.fr/aides)



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité



Pour répondre à l'urgence climatique et environnementale, la France s'est fixée pour objectif d'ici 2050 de rénover l'ensemble des logements à un haut niveau de performance énergétique.

À court terme, la priorité est donnée à la suppression des énergies fortement émettrices de gaz à effet de serre (fioul, charbon) et à l'éradication des « passoires énergétiques » d'ici 2028.

## Fiche technique du logement

Cette fiche liste les caractéristiques techniques du bien diagnostiqué renseignées par le diagnostiqueur pour obtenir les résultats présentés dans ce document. En cas de problème, contactez la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifiée (diagnostiqueurs.din.developpement-durable.gouv.fr).

Référence du logiciel validé : **AnalysImmo DPE 2021 4.1.1**

Justificatifs fournis pour établir le DPE :

Référence du DPE : **2438E0201407A**

Néant

Invariant fiscal du logement :

Référence de la parcelle cadastrale : -

Méthode de calcul utilisée pour l'établissement du DPE : **3CL-DPE 2021**

Date de visite du bien : **13/12/2023**

Numéro d'immatriculation de la copropriété:

### Explications personnalisées sur les éléments pouvant amener à des différences entre les consommations estimées et les consommations réelles :

Néant

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
<b>Département</b>		38 - Isère
<b>Altitude</b>	 donnée en ligne	582
<b>Type de bien</b>	 observée ou mesurée	Appartement
<b>Année de construction</b>	 valeur estimée	1980
<b>Surface habitable du logement</b>	 observée ou mesurée	180,71
<b>Surface habitable de l'immeuble</b>	 document fourni	180,71
<b>Nombre de niveaux du logement</b>	 observée ou mesurée	2
<b>Nombre de niveaux de l'immeuble</b>	 observée ou mesurée	2
<b>Hauteur moyenne sous plafond</b>	 observée ou mesurée	2,6
<b>Nb. de logements du bâtiment</b>	 observée ou mesurée	1

	donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
<b>enveloppe</b>	Surface	 observée ou mesurée	7,33 m <sup>2</sup>
	Matériau mur	 observée ou mesurée	Blocs de béton creux
	Epaisseur mur	 observée ou mesurée	25 cm
	Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Oui
	Epaisseur isolant	 observée ou mesurée	10 cm
	Bâtiment construit en matériaux anciens	 observée ou mesurée	Non
	Inertie	 observée ou mesurée	Légère
	Doublage	 observée ou mesurée	connu (plâtre brique bois)
	Surface	 observée ou mesurée	2,6 m <sup>2</sup>
	Matériau mur	 observée ou mesurée	Blocs de béton creux
<b>Mur 1</b>	Epaisseur mur	 observée ou mesurée	25 cm
	Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Oui
	Epaisseur isolant	 observée ou mesurée	10 cm
	Bâtiment construit en matériaux anciens	 observée ou mesurée	Non
	Inertie	 observée ou mesurée	Légère
	Doublage	 observée ou mesurée	connu (plâtre brique bois)
<b>Mur 2</b>	Surface	 observée ou mesurée	7,33 m <sup>2</sup>
	Matériau mur	 observée ou mesurée	Blocs de béton creux
	Epaisseur mur	 observée ou mesurée	25 cm
	Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Oui
	Epaisseur isolant	 observée ou mesurée	10 cm
	Bâtiment construit en matériaux anciens	 observée ou mesurée	Non
Inertie	 observée ou mesurée	Légère	
Doublage	 observée ou mesurée	connu (plâtre brique bois)	

## Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée	
Mur 3	Surface	 observée ou mesurée	19,32 m <sup>2</sup>
	Matériau mur	 observée ou mesurée	Blocs de béton creux
	Epaisseur mur	 observée ou mesurée	25 cm
	Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Oui
	Epaisseur isolant	 observée ou mesurée	10 cm
	Bâtiment construit en matériaux anciens	 observée ou mesurée	Non
	Inertie	 observée ou mesurée	Légère
	Doublage	 observée ou mesurée	connu (plâtre brique bois)
Mur 4	Surface	 observée ou mesurée	9,1 m <sup>2</sup>
	Matériau mur	 observée ou mesurée	Blocs de béton creux
	Epaisseur mur	 observée ou mesurée	25 cm
	Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Oui
	Epaisseur isolant	 observée ou mesurée	10 cm
	Bâtiment construit en matériaux anciens	 observée ou mesurée	Non
	Inertie	 observée ou mesurée	Légère
	Doublage	 observée ou mesurée	connu (plâtre brique bois)
Mur 5	Surface	 observée ou mesurée	3,2 m <sup>2</sup>
	Matériau mur	 observée ou mesurée	Blocs de béton creux
	Epaisseur mur	 observée ou mesurée	25 cm
	Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Oui
	Epaisseur isolant	 observée ou mesurée	10 cm
	Bâtiment construit en matériaux anciens	 observée ou mesurée	Non
	Inertie	 observée ou mesurée	Légère
	Doublage	 observée ou mesurée	connu (plâtre brique bois)
Mur 6	Surface	 observée ou mesurée	8,44 m <sup>2</sup>
	Matériau mur	 observée ou mesurée	Blocs de béton creux
	Epaisseur mur	 observée ou mesurée	25 cm
	Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Oui
	Epaisseur isolant	 observée ou mesurée	10 cm
	Bâtiment construit en matériaux anciens	 observée ou mesurée	Non
	Inertie	 observée ou mesurée	Légère
	Doublage	 observée ou mesurée	connu (plâtre brique bois)
Mur 7	Surface	 observée ou mesurée	20,45 m <sup>2</sup>
	Matériau mur	 observée ou mesurée	Blocs de béton creux
	Epaisseur mur	 observée ou mesurée	25 cm
	Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Oui
	Epaisseur isolant	 observée ou mesurée	10 cm
	Bâtiment construit en matériaux anciens	 observée ou mesurée	Non
	Inertie	 observée ou mesurée	Légère
	Doublage	 observée ou mesurée	connu (plâtre brique bois)
Mur 8	Surface	 observée ou mesurée	20,74 m <sup>2</sup>
	Matériau mur	 observée ou mesurée	Blocs de béton creux

## Fiche technique du logement (suite)

	donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
	Epaisseur mur	 observée ou mesurée	25 cm
	Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Oui
	Epaisseur isolant	 observée ou mesurée	10 cm
	Bâtiment construit en matériaux anciens	 observée ou mesurée	Non
	Inertie	 observée ou mesurée	Légère
	Doublage	 observée ou mesurée	connu (plâtre brique bois)
	Surface	 observée ou mesurée	27,04 m <sup>2</sup>
	Matériau mur	 observée ou mesurée	Blocs de béton creux
<b>Mur 9</b>	Epaisseur mur	 observée ou mesurée	25 cm
	Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Oui
	Epaisseur isolant	 observée ou mesurée	10 cm
	Bâtiment construit en matériaux anciens	 observée ou mesurée	Non
	Inertie	 observée ou mesurée	Légère
	Doublage	 observée ou mesurée	connu (plâtre brique bois)
	Surface	 observée ou mesurée	19,76 m <sup>2</sup>
	Matériau mur	 observée ou mesurée	Blocs de béton creux
<b>Mur 10</b>	Epaisseur mur	 observée ou mesurée	25 cm
	Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Oui
	Epaisseur isolant	 observée ou mesurée	10 cm
	Bâtiment construit en matériaux anciens	 observée ou mesurée	Non
	Inertie	 observée ou mesurée	Légère
	Doublage	 observée ou mesurée	connu (plâtre brique bois)
	Surface	 observée ou mesurée	27,04 m <sup>2</sup>
	Matériau mur	 observée ou mesurée	Blocs de béton creux
<b>Mur 11</b>	Epaisseur mur	 observée ou mesurée	25 cm
	Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Oui
	Epaisseur isolant	 observée ou mesurée	10 cm
	Bâtiment construit en matériaux anciens	 observée ou mesurée	Non
	Inertie	 observée ou mesurée	Légère
	Doublage	 observée ou mesurée	connu (plâtre brique bois)
	Surface	 observée ou mesurée	23,92 m <sup>2</sup>
	Matériau mur	 observée ou mesurée	Blocs de béton creux
<b>Mur 12</b>	Epaisseur mur	 observée ou mesurée	25 cm
	Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Oui
	Epaisseur isolant	 observée ou mesurée	10 cm
	Bâtiment construit en matériaux anciens	 observée ou mesurée	Non
	Inertie	 observée ou mesurée	Légère
	Doublage	 observée ou mesurée	connu (plâtre brique bois)
	Surface	 observée ou mesurée	87,11 m <sup>2</sup>
	Type	 observée ou mesurée	Dalle béton
<b>Plafond 1</b>	Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Non
	Inertie	 observée ou mesurée	Légère

## Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée	
Plafond 2	Type de local non chauffé adjacent	 observée ou mesurée	Local chauffé
	Surface	 observée ou mesurée	93,6 m <sup>2</sup>
	Type	 observée ou mesurée	Bois sous solives bois
	Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Oui
	Année isolation	 document fourni	1978 à 1982
	Inertie	 observée ou mesurée	Légère
	Type de local non chauffé adjacent	 observée ou mesurée	Combles perdus
	Surface Aiu	 observée ou mesurée	93,6 m <sup>2</sup>
	Surface Aue	 observée ou mesurée	121,68 m <sup>2</sup>
	Etat isolation des parois du local non chauffé	 document fourni	Oui
Plancher 1	Surface	 observée ou mesurée	87,11 m <sup>2</sup>
	Type de plancher bas	 observée ou mesurée	Dalle béton
	Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Non
	Périmètre plancher déperditif sur terre-plein, vide sanitaire ou sous-	 observée ou mesurée	42 m
	Surface plancher sur terre-plein, vide sanitaire ou sous-sol non	 observée ou mesurée	87,11 m <sup>2</sup>
	Inertie	 observée ou mesurée	Légère
Plancher 2	Type d'adjacence	 observée ou mesurée	Sous-sol non chauffé
	Surface	 observée ou mesurée	93,6 m <sup>2</sup>
	Type de plancher bas	 observée ou mesurée	Dalle béton
	Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Non
	Inertie	 observée ou mesurée	Légère
Fenêtre 1	Type d'adjacence	 observée ou mesurée	Local chauffé
	Surface de baies	 observée ou mesurée	2,08 m <sup>2</sup>
	Type de vitrage	 observée ou mesurée	Double vitrage vertical
	Epaisseur lame air	 observée ou mesurée	12 mm
	Présence couche peu émissive	 observée ou mesurée	Non
	Gaz de remplissage	 valeur par défaut	Air
	Double fenêtre	 observée ou mesurée	Non
	Inclinaison vitrage	 observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ≥ 75°)
	Type menuiserie	 observée ou mesurée	Menuiserie Bois
	Positionnement de la menuiserie	 observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type ouverture	 observée ou mesurée	Fenêtres battantes
	Type volets	 observée ou mesurée	Persienne coulissante et volet battant PVC ou bois (épaisseur tablier ≤ 22mm)
	Orientation des baies	 observée ou mesurée	Est
	Type de masque proches	 observée ou mesurée	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	 observée ou mesurée	Absence de masque lointain
	Présence de joints	 observée ou mesurée	Oui
	Fenêtre 2	Surface de baies	 observée ou mesurée
Type de vitrage		 observée ou mesurée	Double vitrage vertical
Epaisseur lame air		 observée ou mesurée	12 mm
Présence couche peu émissive		 observée ou mesurée	Non
Gaz de remplissage		 valeur par défaut	Air

## Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
Double fenêtre	 observée ou mesurée	Non
Inclinaison vitrage	 observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$ )
Type menuiserie	 observée ou mesurée	Menuiserie PVC
Positionnement de la menuiserie	 observée ou mesurée	Nu intérieur
Type ouverture	 observée ou mesurée	Fenêtres battantes
Type volets	 observée ou mesurée	Sans
Orientation des baies	 observée ou mesurée	Est
Type de masque proches	 observée ou mesurée	Absence de masque proche
Type de masques lointains	 observée ou mesurée	Absence de masque lointain
Présence de joints	 observée ou mesurée	Oui
Surface de baies	 observée ou mesurée	0,32 m <sup>2</sup>
Type de vitrage	 observée ou mesurée	Double vitrage vertical
Epaisseur lame air	 observée ou mesurée	12 mm
Présence couche peu émissive	 observée ou mesurée	Non
Gaz de remplissage	 valeur par défaut	Air
Double fenêtre	 observée ou mesurée	Non
Inclinaison vitrage	 observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$ )
<b>Fenêtre 3</b>		
Type menuiserie	 observée ou mesurée	Menuiserie Bois
Positionnement de la menuiserie	 observée ou mesurée	Nu intérieur
Type ouverture	 observée ou mesurée	Fenêtres battantes
Type volets	 observée ou mesurée	Sans
Orientation des baies	 observée ou mesurée	Est
Type de masque proches	 observée ou mesurée	Absence de masque proche
Type de masques lointains	 observée ou mesurée	Absence de masque lointain
Présence de joints	 observée ou mesurée	Oui
Surface de baies	 observée ou mesurée	2 m <sup>2</sup>
Type de vitrage	 observée ou mesurée	Double vitrage vertical
Epaisseur lame air	 observée ou mesurée	12 mm
Présence couche peu émissive	 observée ou mesurée	Non
Gaz de remplissage	 valeur par défaut	Air
Double fenêtre	 observée ou mesurée	Non
Inclinaison vitrage	 observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$ )
<b>Fenêtre 4</b>		
Type menuiserie	 observée ou mesurée	Menuiserie Bois
Positionnement de la menuiserie	 observée ou mesurée	Nu intérieur
Type ouverture	 observée ou mesurée	Portes-fenêtres battantes sans soubassement
Type volets	 observée ou mesurée	Persienne coulissante et volet battant PVC ou bois (épaisseur tablier $\leq 22\text{mm}$ )
Orientation des baies	 observée ou mesurée	Nord
Type de masque proches	 observée ou mesurée	Absence de masque proche
Type de masques lointains	 observée ou mesurée	Absence de masque lointain
Présence de joints	 observée ou mesurée	Non
Surface de baies	 observée ou mesurée	1,96 m <sup>2</sup>
<b>Fenêtre 5</b>		
Type de vitrage	 observée ou mesurée	Double vitrage vertical

## Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée	
	Epaisseur lame air	<input type="radio"/> observée ou mesurée	12 mm
	Présence couche peu émissive	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Non
	Gaz de remplissage	<input checked="" type="checkbox"/> valeur par défaut	Air
	Double fenêtre	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Non
	Inclinaison vitrage	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$ )
	Type menuiserie	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Menuiserie Bois
	Positionnement de la menuiserie	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type ouverture	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Fenêtres battantes
	Type volets	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Persienne coulissante et volet battant PVC ou bois (épaisseur tablier $\leq 22\text{mm}$ )
	Orientation des baies	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Nord
	Type de masque proches	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Absence de masque lointain
	Présence de joints	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Non
	Surface de baies	<input type="radio"/> observée ou mesurée	2,08 m <sup>2</sup>
	Type de vitrage	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Double vitrage vertical
Fenêtre 6	Epaisseur lame air	<input type="radio"/> observée ou mesurée	12 mm
	Présence couche peu émissive	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Non
	Gaz de remplissage	<input checked="" type="checkbox"/> valeur par défaut	Air
	Double fenêtre	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Non
	Inclinaison vitrage	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$ )
	Type menuiserie	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Menuiserie Bois
	Positionnement de la menuiserie	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type ouverture	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Fenêtres battantes
	Type volets	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Persienne coulissante et volet battant PVC ou bois (épaisseur tablier $\leq 22\text{mm}$ )
	Orientation des baies	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Ouest
	Type de masque proches	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Absence de masque lointain
	Présence de joints	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Oui
	Surface de baies	<input type="radio"/> observée ou mesurée	0,3 m <sup>2</sup>
	Type de vitrage	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Double vitrage vertical
Fenêtre 7	Epaisseur lame air	<input type="radio"/> observée ou mesurée	12 mm
	Présence couche peu émissive	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Non
	Gaz de remplissage	<input checked="" type="checkbox"/> valeur par défaut	Air
	Double fenêtre	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Non
	Inclinaison vitrage	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$ )
	Type menuiserie	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Menuiserie PVC
	Positionnement de la menuiserie	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type ouverture	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Fenêtres battantes
	Type volets	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Sans
	Orientation des baies	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Ouest
	Type de masque proches	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Absence de masque lointain

## Fiche technique du logement (suite)

	donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
Fenêtre 8	Présence de joints	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Oui
	Surface de baies	<input type="radio"/> observée ou mesurée	3,04 m <sup>2</sup>
	Type de vitrage	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Double vitrage vertical
	Epaisseur lame air	<input type="radio"/> observée ou mesurée	12 mm
	Présence couche peu émissive	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Non
	Gaz de remplissage	<input checked="" type="radio"/> valeur par défaut	Air
	Double fenêtre	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Non
	Inclinaison vitrage	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ≥ 75°)
	Type menuiserie	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Menuiserie Bois
	Positionnement de la menuiserie	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type ouverture	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Fenêtres battantes
	Type volets	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Persienne coulissante et volet battant PVC ou bois (épaisseur tablier ≤ 22mm)
	Orientation des baies	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Ouest
	Type de masque proches	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Absence de masque lointain
Fenêtre 9	Présence de joints	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Oui
	Surface de baies	<input type="radio"/> observée ou mesurée	2 m <sup>2</sup>
	Type de vitrage	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Double vitrage vertical
	Epaisseur lame air	<input type="radio"/> observée ou mesurée	12 mm
	Présence couche peu émissive	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Non
	Gaz de remplissage	<input checked="" type="radio"/> valeur par défaut	Air
	Double fenêtre	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Non
	Inclinaison vitrage	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ≥ 75°)
	Type menuiserie	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Menuiserie Bois
	Positionnement de la menuiserie	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type ouverture	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Portes-fenêtres battantes sans soubassement
	Type volets	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Persienne coulissante et volet battant PVC ou bois (épaisseur tablier ≤ 22mm)
	Orientation des baies	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Ouest
	Type de masque proches	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Absence de masque lointain
Fenêtre 10	Présence de joints	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Oui
	Surface de baies	<input type="radio"/> observée ou mesurée	1,96 m <sup>2</sup>
	Type de vitrage	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Double vitrage vertical
	Epaisseur lame air	<input type="radio"/> observée ou mesurée	12 mm
	Présence couche peu émissive	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Non
	Gaz de remplissage	<input checked="" type="radio"/> valeur par défaut	Air
	Double fenêtre	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Non
	Inclinaison vitrage	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ≥ 75°)
	Type menuiserie	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Menuiserie Bois
	Positionnement de la menuiserie	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type ouverture	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Fenêtres battantes
Type volets	<input type="radio"/> observée ou mesurée	Persienne coulissante et volet battant PVC ou bois (épaisseur tablier ≤ 22mm)	

## Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée	
Fenêtre 11	Orientation des baies	🔍 observée ou mesurée	Sud
	Type de masque proches	🔍 observée ou mesurée	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	🔍 observée ou mesurée	Absence de masque lointain
	Présence de joints	🔍 observée ou mesurée	Oui
	Surface de baies	🔍 observée ou mesurée	2,08 m <sup>2</sup>
	Type de vitrage	🔍 observée ou mesurée	Double vitrage vertical
	Epaisseur lame air	🔍 observée ou mesurée	12 mm
	Présence couche peu émissive	🔍 observée ou mesurée	Non
	Gaz de remplissage	❌ valeur par défaut	Air
	Double fenêtre	🔍 observée ou mesurée	Non
	Inclinaison vitrage	🔍 observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ≥ 75°)
	Type menuiserie	🔍 observée ou mesurée	Menuiserie Bois
	Positionnement de la menuiserie	🔍 observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type ouverture	🔍 observée ou mesurée	Fenêtres battantes
	Type volets	🔍 observée ou mesurée	Persienne coulissante et volet battant PVC ou bois (épaisseur tablier ≤ 22mm)
	Fenêtre 12	Orientation des baies	🔍 observée ou mesurée
Type de masque proches		🔍 observée ou mesurée	Absence de masque proche
Type de masques lointains		🔍 observée ou mesurée	Absence de masque lointain
Présence de joints		🔍 observée ou mesurée	Oui
Surface de baies		🔍 observée ou mesurée	4,16 m <sup>2</sup>
Type de vitrage		🔍 observée ou mesurée	Double vitrage vertical
Epaisseur lame air		🔍 observée ou mesurée	12 mm
Présence couche peu émissive		🔍 observée ou mesurée	Non
Gaz de remplissage		❌ valeur par défaut	Air
Double fenêtre		🔍 observée ou mesurée	Non
Inclinaison vitrage		🔍 observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ≥ 75°)
Type menuiserie		🔍 observée ou mesurée	Menuiserie Bois
Positionnement de la menuiserie		🔍 observée ou mesurée	Nu intérieur
Type ouverture		🔍 observée ou mesurée	Fenêtres battantes
Type volets		🔍 observée ou mesurée	Persienne coulissante et volet battant PVC ou bois (épaisseur tablier ≤ 22mm)
Fenêtre 13		Orientation des baies	🔍 observée ou mesurée
	Type de masque proches	🔍 observée ou mesurée	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	🔍 observée ou mesurée	Absence de masque lointain
	Présence de joints	🔍 observée ou mesurée	Oui
	Surface de baies	🔍 observée ou mesurée	4,16 m <sup>2</sup>
	Type de vitrage	🔍 observée ou mesurée	Double vitrage vertical
	Epaisseur lame air	🔍 observée ou mesurée	12 mm
	Présence couche peu émissive	🔍 observée ou mesurée	Non
	Gaz de remplissage	❌ valeur par défaut	Air
	Double fenêtre	🔍 observée ou mesurée	Non
	Inclinaison vitrage	🔍 observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ≥ 75°)
	Type menuiserie	🔍 observée ou mesurée	Menuiserie Bois

## Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée		valeur renseignée	
Fenêtre 14	Positionnement de la menuiserie	 observée ou mesurée	Nu intérieur	
	Type ouverture	 observée ou mesurée	Fenêtres battantes	
	Type volets	 observée ou mesurée	Persienne coulissante et volet battant PVC ou bois (épaisseur tablier ≤ 22mm)	
	Orientation des baies	 observée ou mesurée	Ouest	
	Type de masque proches	 observée ou mesurée	Absence de masque proche	
	Type de masques lointains	 observée ou mesurée	Absence de masque lointain	
	Présence de joints	 observée ou mesurée	Oui	
	Surface de baies	 observée ou mesurée	4,16 m <sup>2</sup>	
	Type de vitrage	 observée ou mesurée	Double vitrage vertical	
	Epaisseur lame air	 observée ou mesurée	12 mm	
	Présence couche peu émissive	 observée ou mesurée	Non	
	Gaz de remplissage	 valeur par défaut	Air	
	Double fenêtre	 observée ou mesurée	Non	
	Inclinaison vitrage	 observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ≥ 75°)	
	Type menuiserie	 observée ou mesurée	Menuiserie Bois	
	Porte 1	Positionnement de la menuiserie	 observée ou mesurée	Nu intérieur
Type ouverture		 observée ou mesurée	Fenêtres battantes	
Type volets		 observée ou mesurée	Persienne coulissante et volet battant PVC ou bois (épaisseur tablier ≤ 22mm)	
Orientation des baies		 observée ou mesurée	Sud	
Type de masque proches		 observée ou mesurée	Absence de masque proche	
Type de masques lointains		 observée ou mesurée	Absence de masque lointain	
Présence de joints		 observée ou mesurée	Oui	
Type de menuiserie		 observée ou mesurée	Bois	
Type de porte		 observée ou mesurée	Opaque pleine	
Surface		 observée ou mesurée	2 m <sup>2</sup>	
Présence de joints		 observée ou mesurée	Oui	
Linéaire Plancher 1 Mur 1		Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Plancher bas - Mur
		Type isolation	 observée ou mesurée	Mur 1 : ITI
		Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	3 m
Linéaire Plancher 1 Mur 2		Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Plancher bas - Mur
		Type isolation	 observée ou mesurée	Mur 2 : ITI
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	1 m	
Linéaire Plancher 1 Mur 3	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Plancher bas - Mur	
	Type isolation	 observée ou mesurée	Mur 3 : ITI	
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	9 m	
Linéaire Plancher 1 Mur 4	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Plancher bas - Mur	
	Type isolation	 observée ou mesurée	Mur 4 : ITI	
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	4,3 m	
Linéaire Plancher 1 Mur 5	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Plancher bas - Mur	
	Type isolation	 observée ou mesurée	Mur 5 : ITI	
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	2 m	
	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Plancher bas - Mur	

## Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée		origine de la donnée		valeur renseignée
<b>Linéaire Plancher 1 Mur 6</b>	Type isolation		observée ou mesurée	Mur 6 : ITI
	Longueur du pont thermique		observée ou mesurée	4 m
<b>Linéaire Plancher 1 Mur 7</b>	Type de pont thermique		observée ou mesurée	Plancher bas - Mur
	Type isolation		observée ou mesurée	Mur 7 : ITI
	Longueur du pont thermique		observée ou mesurée	9,95 m
<b>Linéaire Plancher 1 Mur 8</b>	Type de pont thermique		observée ou mesurée	Plancher bas - Mur
	Type isolation		observée ou mesurée	Mur 8 : ITI
	Longueur du pont thermique		observée ou mesurée	9,5 m
<b>Linéaire Plancher 1 Mur 9</b>	Type de pont thermique		observée ou mesurée	Plancher bas - Mur
	Type isolation		observée ou mesurée	Mur 9 : ITE ITI
	Longueur du pont thermique		observée ou mesurée	12 m
<b>Linéaire Plancher 1 Mur 10</b>	Type de pont thermique		observée ou mesurée	Plancher bas - Mur
	Type isolation		observée ou mesurée	Mur 10 : ITE ITI
	Longueur du pont thermique		observée ou mesurée	9,2 m
<b>Linéaire Plancher 1 Mur 11</b>	Type de pont thermique		observée ou mesurée	Plancher bas - Mur
	Type isolation		observée ou mesurée	Mur 11 : ITE ITI
	Longueur du pont thermique		observée ou mesurée	12 m
<b>Linéaire Plancher 1 Mur 12</b>	Type de pont thermique		observée ou mesurée	Plancher bas - Mur
	Type isolation		observée ou mesurée	Mur 12 : ITE ITI
	Longueur du pont thermique		observée ou mesurée	9,2 m
<b>Linéaire Mur 1 (vers le haut)</b>	Type de pont thermique		observée ou mesurée	Plancher intermédiaire - Mur
	Type isolation		observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique		observée ou mesurée	3 m
<b>Linéaire Mur 2 (vers le haut)</b>	Type de pont thermique		observée ou mesurée	Plancher intermédiaire - Mur
	Type isolation		observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique		observée ou mesurée	1 m
<b>Linéaire Mur 3 (vers le haut)</b>	Type de pont thermique		observée ou mesurée	Plancher intermédiaire - Mur
	Type isolation		observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique		observée ou mesurée	9 m
<b>Linéaire Mur 4 (vers le haut)</b>	Type de pont thermique		observée ou mesurée	Plancher intermédiaire - Mur
	Type isolation		observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique		observée ou mesurée	4,3 m
<b>Linéaire Mur 5 (vers le haut)</b>	Type de pont thermique		observée ou mesurée	Plancher intermédiaire - Mur
	Type isolation		observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique		observée ou mesurée	2 m
<b>Linéaire Mur 6 (vers le haut)</b>	Type de pont thermique		observée ou mesurée	Plancher intermédiaire - Mur
	Type isolation		observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique		observée ou mesurée	4 m
<b>Linéaire Mur 7 (vers le haut)</b>	Type de pont thermique		observée ou mesurée	Plancher intermédiaire - Mur
	Type isolation		observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique		observée ou mesurée	9,95 m
	Type de pont thermique		observée ou mesurée	Plancher intermédiaire - Mur

## Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée		origine de la donnée		valeur renseignée
<b>Linéaire Mur 8 (vers le haut)</b>	Type isolation		observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique		observée ou mesurée	9,5 m
<b>Linéaire Mur 9 (vers le haut)</b>	Type de pont thermique		observée ou mesurée	Plancher intermédiaire - Mur
	Type isolation		observée ou mesurée	ITE ITI
	Longueur du pont thermique		observée ou mesurée	12 m
<b>Linéaire Mur 10 (vers le haut)</b>	Type de pont thermique		observée ou mesurée	Plancher intermédiaire - Mur
	Type isolation		observée ou mesurée	ITE ITI
	Longueur du pont thermique		observée ou mesurée	9,2 m
<b>Linéaire Mur 11 (vers le haut)</b>	Type de pont thermique		observée ou mesurée	Plancher intermédiaire - Mur
	Type isolation		observée ou mesurée	ITE ITI
	Longueur du pont thermique		observée ou mesurée	12 m
<b>Linéaire Mur 12 (vers le haut)</b>	Type de pont thermique		observée ou mesurée	Plancher intermédiaire - Mur
	Type isolation		observée ou mesurée	ITE ITI
	Longueur du pont thermique		observée ou mesurée	9,2 m
<b>Linéaire Mur 1 (vers le bas)</b>	Type de pont thermique		observée ou mesurée	Plancher intermédiaire - Mur
	Type isolation		observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique		observée ou mesurée	3 m
<b>Linéaire Mur 2 (vers le bas)</b>	Type de pont thermique		observée ou mesurée	Plancher intermédiaire - Mur
	Type isolation		observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique		observée ou mesurée	1 m
<b>Linéaire Mur 3 (vers le bas)</b>	Type de pont thermique		observée ou mesurée	Plancher intermédiaire - Mur
	Type isolation		observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique		observée ou mesurée	9 m
<b>Linéaire Mur 4 (vers le bas)</b>	Type de pont thermique		observée ou mesurée	Plancher intermédiaire - Mur
	Type isolation		observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique		observée ou mesurée	4,3 m
<b>Linéaire Mur 5 (vers le bas)</b>	Type de pont thermique		observée ou mesurée	Plancher intermédiaire - Mur
	Type isolation		observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique		observée ou mesurée	2 m
<b>Linéaire Mur 6 (vers le bas)</b>	Type de pont thermique		observée ou mesurée	Plancher intermédiaire - Mur
	Type isolation		observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique		observée ou mesurée	4 m
<b>Linéaire Mur 7 (vers le bas)</b>	Type de pont thermique		observée ou mesurée	Plancher intermédiaire - Mur
	Type isolation		observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique		observée ou mesurée	9,95 m
<b>Linéaire Mur 8 (vers le bas)</b>	Type de pont thermique		observée ou mesurée	Plancher intermédiaire - Mur
	Type isolation		observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique		observée ou mesurée	9,5 m
<b>Linéaire Mur 9 (vers le bas)</b>	Type de pont thermique		observée ou mesurée	Plancher intermédiaire - Mur
	Type isolation		observée ou mesurée	ITE ITI
	Longueur du pont thermique		observée ou mesurée	12 m
	Type de pont thermique		observée ou mesurée	Plancher intermédiaire - Mur

## Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée		origine de la donnée		valeur renseignée
<b>Linéaire Mur 10 (vers le bas)</b>	Type isolation		observée ou mesurée	ITE ITI
	Longueur du pont thermique		observée ou mesurée	9,2 m
<b>Linéaire Mur 11 (vers le bas)</b>	Type de pont thermique		observée ou mesurée	Plancher intermédiaire - Mur
	Type isolation		observée ou mesurée	ITE ITI
	Longueur du pont thermique		observée ou mesurée	12 m
<b>Linéaire Mur 12 (vers le bas)</b>	Type de pont thermique		observée ou mesurée	Plancher intermédiaire - Mur
	Type isolation		observée ou mesurée	ITE ITI
	Longueur du pont thermique		observée ou mesurée	9,2 m
<b>Linéaire Mur 1 (à gauche du refend)</b>	Type de pont thermique		observée ou mesurée	Refend - Mur
	Type isolation		observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique		observée ou mesurée	2,6 m
<b>Linéaire Mur 2 (à gauche du refend)</b>	Type de pont thermique		observée ou mesurée	Refend - Mur
	Type isolation		observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique		observée ou mesurée	2,6 m
<b>Linéaire Mur 3 (à gauche du refend)</b>	Type de pont thermique		observée ou mesurée	Refend - Mur
	Type isolation		observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique		observée ou mesurée	2,6 m
<b>Linéaire Mur 4 (à gauche du refend)</b>	Type de pont thermique		observée ou mesurée	Refend - Mur
	Type isolation		observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique		observée ou mesurée	2,6 m
<b>Linéaire Mur 5 (à gauche du refend)</b>	Type de pont thermique		observée ou mesurée	Refend - Mur
	Type isolation		observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique		observée ou mesurée	2,6 m
<b>Linéaire Mur 6 (à gauche du refend)</b>	Type de pont thermique		observée ou mesurée	Refend - Mur
	Type isolation		observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique		observée ou mesurée	2,6 m
<b>Linéaire Mur 7 (à gauche du refend)</b>	Type de pont thermique		observée ou mesurée	Refend - Mur
	Type isolation		observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique		observée ou mesurée	2,6 m
<b>Linéaire Mur 8 (à gauche du refend)</b>	Type de pont thermique		observée ou mesurée	Refend - Mur
	Type isolation		observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique		observée ou mesurée	2,6 m
<b>Linéaire Mur 9 (à gauche du refend)</b>	Type de pont thermique		observée ou mesurée	Refend - Mur
	Type isolation		observée ou mesurée	ITE ITI
	Longueur du pont thermique		observée ou mesurée	2,6 m
<b>Linéaire Mur 10 (à gauche du refend)</b>	Type de pont thermique		observée ou mesurée	Refend - Mur
	Type isolation		observée ou mesurée	ITE ITI
	Longueur du pont thermique		observée ou mesurée	2,6 m
<b>Linéaire Mur 11 (à gauche du refend)</b>	Type de pont thermique		observée ou mesurée	Refend - Mur
	Type isolation		observée ou mesurée	ITE ITI
	Longueur du pont thermique		observée ou mesurée	2,6 m
	Type de pont thermique		observée ou mesurée	Refend - Mur

## Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée		valeur renseignée
<b>Linéaire Mur 12 (à gauche du refend)</b>	Type isolation	 observée ou mesurée	ITE ITI
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	2,6 m
	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Refend - Mur
<b>Linéaire Mur 1 (à droite du refend)</b>	Type isolation	 observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	2,6 m
	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Refend - Mur
<b>Linéaire Mur 2 (à droite du refend)</b>	Type isolation	 observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	2,6 m
	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Refend - Mur
<b>Linéaire Mur 3 (à droite du refend)</b>	Type isolation	 observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	2,6 m
	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Refend - Mur
<b>Linéaire Mur 4 (à droite du refend)</b>	Type isolation	 observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	2,6 m
	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Refend - Mur
<b>Linéaire Mur 5 (à droite du refend)</b>	Type isolation	 observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	2,6 m
	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Refend - Mur
<b>Linéaire Mur 6 (à droite du refend)</b>	Type isolation	 observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	2,6 m
	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Refend - Mur
<b>Linéaire Mur 7 (à droite du refend)</b>	Type isolation	 observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	2,6 m
	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Refend - Mur
<b>Linéaire Mur 8 (à droite du refend)</b>	Type isolation	 observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	2,6 m
	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Refend - Mur
<b>Linéaire Mur 9 (à droite du refend)</b>	Type isolation	 observée ou mesurée	ITE ITI
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	2,6 m
	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Refend - Mur
<b>Linéaire Mur 10 (à droite du refend)</b>	Type isolation	 observée ou mesurée	ITE ITI
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	2,6 m
	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Refend - Mur
<b>Linéaire Mur 11 (à droite du refend)</b>	Type isolation	 observée ou mesurée	ITE ITI
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	2,6 m
	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Refend - Mur
<b>Linéaire Mur 12 (à droite du refend)</b>	Type isolation	 observée ou mesurée	ITE ITI
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	2,6 m
	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
<b>Linéaire Fenêtre 1 Mur 3</b>	Type isolation	 observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	5,8 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm

## Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée		valeur renseignée
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Nu intérieur
<b>Linéaire Fenêtre 2 Mur 1</b>	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Type isolation	 observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	0 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Oui
	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Nu intérieur
<b>Linéaire Fenêtre 3 Mur 1</b>	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Type isolation	 observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	3,2 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Oui
	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Nu intérieur
<b>Linéaire Fenêtre 4 Mur 8</b>	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Type isolation	 observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	5 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Nu intérieur
<b>Linéaire Fenêtre 5 Mur 8</b>	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Type isolation	 observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	5,6 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Nu intérieur
<b>Linéaire Fenêtre 6 Mur 7</b>	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Type isolation	 observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	5,8 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Oui
	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Nu intérieur
<b>Linéaire Fenêtre 7 Mur 7</b>	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Type isolation	 observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	0 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Oui
	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Nu intérieur
<b>Linéaire Fenêtre 8 Mur 7</b>	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Type isolation	 observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	7 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm

## Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée		valeur renseignée
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Oui
	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Nu intérieur
<b>Linéaire Fenêtre 9 Mur 5</b>	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Type isolation	 observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	5 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Oui
	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Nu intérieur
<b>Linéaire Fenêtre 10 Mur 6</b>	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Type isolation	 observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	5,6 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Oui
	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Nu intérieur
<b>Linéaire Fenêtre 11 Mur 4</b>	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Type isolation	 observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	5,8 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Oui
	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Nu intérieur
<b>Linéaire Fenêtre 12 Mur 9</b>	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Type isolation	 observée ou mesurée	ITE ITI
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	11,6 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Oui
	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Nu intérieur
<b>Linéaire Fenêtre 13 Mur 11</b>	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Type isolation	 observée ou mesurée	ITE ITI
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	11,6 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Oui
	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Nu intérieur
<b>Linéaire Fenêtre 14 Mur 10</b>	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Type isolation	 observée ou mesurée	ITE ITI
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	11,6 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Oui
	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Nu intérieur
<b>Linéaire Porte 1 Mur 3</b>	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Type isolation	 observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	5 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm

## Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée		valeur renseignée
Retour isolation autour menuiserie		observée ou mesurée	Oui
Position menuiseries		observée ou mesurée	Nu intérieur

## Fiche technique du logement (suite)

	donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
équipements	Type d'installation de chauffage	 observée ou mesurée	Installation de chauffage sans solaire
	Type générateur	 observée ou mesurée	Chaudière basse température
	Surface chauffée	 observée ou mesurée	180,71 m <sup>2</sup>
	Année d'installation	 observée ou mesurée	2016
	Energie utilisée	 observée ou mesurée	Fioul
	Présence d'une ventouse	 observée ou mesurée	Non
	QP0	 valeur par défaut	1 kW
	Pn	 document fourni	100 kW
	Rpn	 valeur par défaut	90,5 %
	Rpint	 valeur par défaut	90,5 %
	Présence d'une veilleuse	 observée ou mesurée	Non
	Type émetteur	 observée ou mesurée	Radiateur
	Surface chauffée par émetteur	 observée ou mesurée	180,71 m <sup>2</sup>
	Type de chauffage	 observée ou mesurée	Central
	Équipement d'intermittence	 observée ou mesurée	Central avec minimum de température
Présence de comptage	 observée ou mesurée	Non	
Chaudière basse température	Type générateur	 observée ou mesurée	Chauffe-eau vertical
	Année installation	 observée ou mesurée	2010
	Energie utilisée	 observée ou mesurée	Electricité
	Type production ECS	 observée ou mesurée	Individuel
	Isolation du réseau de distribution	 observée ou mesurée	Non
	Pièces alimentées contiguës	 observée ou mesurée	Non
	Production en volume habitable	 observée ou mesurée	Non
	Volume de stockage	 observée ou mesurée	150 L
	Type de ballon	 observée ou mesurée	Chauffe-eau vertical
Catégorie de ballon	 observée ou mesurée	B ou 2 étoiles	
Ventilation	Type de ventilation	 observée ou mesurée	Ventilation mécanique sur conduit existant ≤2012
	Année installation	 document fourni	1980
	Plusieurs façades exposées	 observée ou mesurée	Oui
	Menuiseries avec joints	 observée ou mesurée	Oui

**SYNTHESE DES ATTESTATIONS**  
**RAPPORT N° 73914-147108**

## Attestation d'assurance



Votre interlocuteur  
CBT VERLINGUE  
(AGENCE D'ILLZACH)  
29335 QUIMPER CEDEX

Portefeuille : 0201050284

☎ 03 89 61 64 64

📠 08 20 20 26 32

SAS APAVE  
IMMEUBLE CANOPY  
6 RUE DU GENERAL AUDRAN  
92400 COURBEVOIE

## Votre contrat

RESPONSABILITE CIVILE  
ENTREPRISE

## Vos références

Contrat  
10800807204

## ATTESTATION

AXA France IARD, atteste que :

SAS APAVE  
IMMEUBLE CANOPY  
6 RUE DU GENERAL AUDRAN  
92400 COURBEVOIE

a souscrit tant pour son compte que pour celui de sa filiale française :

APAVE DIAGNOSTICS  
Immeuble Canopy 6 RUE DU GENERAL AUDRAN  
92400 COURBEVOIE

le contrat n° 10800807204 garantissant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile qu'il pourrait encourir à la suite de dommages causés dans le cadre de l'exercice de sa profession, pour les activités et les montants de garanties suivants :

## Activités assurées :

Prestations techniques (y compris maintenance) et intellectuelles pour la maîtrise des risques humains, techniques et environnementaux, articulée autour des principaux métiers suivants :

- Inspection et vérification des installations techniques, équipements et process
- Bâtiment et génie civil
- Essais, mesures et métrologie
- Laboratoires d'analyses (non médicales)
- Conseils
- Formation
- Certification, contrôle, qualification et homologation

y compris fabrication et vente de produits dans le cadre de ces activités,  
à destination de tous les secteurs d'activité.

## A l'exclusion :

- des missions de Contrôle Technique relevant de la loi Spinetta visées à l'article L 111.23 du Code de la construction et de l'habitation
- des travaux de désamiantage (enlèvement de l'amiante friable et non friable)
- des activités de classification et certification de navires et unités offshore.

AXA France IARD. S.A. au capital de 214 799 030 € - 722 057 460 R.C.S. Nanterre.  
TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460.  
Siège social : 313, Terrasses de l'Arche 92727 Nanterre Cedex. Entreprise régie par le code des assurances.



Contrat N° 10800807204

Les garanties s'exercent à concurrence des montants suivants :

Nature des garanties	Limites des garanties
Responsabilité Civile Exploitation / Après Livraison / Professionnelle	
Limite générale « Tous dommages corporels, matériels et immatériels » confondus Sans pouvoir excéder pour :	5 000 000 € par année d'assurance
a) les dommages immatériels non consécutifs	5 000 000 € par année d'assurance
b) les atteintes à l'environnement accidentelles sur sites des assurés non soumis à Autorisation ou Enregistrement	2 500 000 € par année d'assurance
c) tous dommages corporels, matériels et immatériels aux Usa/Canada sous-limités :	5 000 000 € par année d'assurance
c.1) Dommages immatériels aux USA CANADA	1 000 000 € par année d'assurance
d) tous dommages causés par l'amiante et le plomb *	2 500 000 € par année d'assurance *

\*Il est précisé que cette garantie s'exerce également dans la limite des montants de garanties précités ou indiqués aux conditions particulières, en fonction de la nature des dommages.

La présente attestation ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

La présente attestation est valable du **01/01/2024 au 31/12/2024** sous réserve du règlement de la prime émise ou à émettre et des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.

Fait à Nanterre, le 10/01/2024

Pour la société :

**Mathieu GODART**

Directeur Général Délégué



AXA France IARD. S.A. au capital de 214 799 030 € - 722 057 460 R.C.S. Nanterre.  
TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460.  
Siège social : 313, Terrasses de l'Arche 92727 Nanterre Cedex. Entreprise régie par le code des assurances.

## Certification WE-CERT



### WE-CERT CERTIFICAT DE COMPETENCES DIAGNOSTIQUEUR IMMOBILIER

«Version 01»

Décerné à : **TWIZEYMANA Gaspard**

Sous le numéro : **C2021-SE03-059**

Domaine (S) concerné (S)	VALIDITE
DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE ( <b>SANS MENTION</b> )	Du 15/09/2022 Au 19/07/2028
DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE ( <b>MENTION</b> )	X
DIAGNOSTIC DE L'ÉTAT DES INSTALLATIONS INTERIEURES DE GAZ	Du 15/09/2022 Au 26/04/2028
DIAGNOSTIC DE L'ÉTAT DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES DES IMMEUBLES A USAGE D'HABITATION	Du 15/09/2022 Au 26/04/2028
DIAGNOSTIC CONSTAT DES RISQUES D'EXPOSITION AU PLOMB	Du 15/09/2022 Au 26/04/2028
DIAGNOSTIC DE REPERAGE DES MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE DANS LES IMMEUBLES BATIS ( <b>SANS MENTION</b> )	Du 15/09/2022 Au 26/04/2028
DIAGNOSTIC DE REPERAGE DES MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE DANS LES IMMEUBLES BATIS ( <b>MENTION</b> )	Du 15/09/2022 Au 26/04/2028
DIAGNOSTIC ETAT DU BATIMENT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES (METROPOLE)	X
DIAGNOSTIC ETAT DU BATIMENT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES (DROM-COM)	X

Les compétences répondent aux exigences définies en vertu du code de la construction et de l'habitation (art. L.271-4 et suivants, R.271-1 et suivants ainsi que leurs arrêtés d'application\*) pour les diagnostics réglementaires. La preuve de conformité a été apportée par l'évaluation certification. Ce certificat est valable à condition que les résultats des divers audits de surveillance soient pleinement satisfaisants.

\* Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.

Délivré à Thionville, le 30/09/2022

Par WE-CERT

Mme. Julie HOFFMANN - Responsable de certification



WE-CERT "Qualit'compétences" - 16 rue de Villars, 57 100 THIONVILLE  
Tél : 03 72 52 02 45 - mail : admin@qualit-competences.com;  
SAS au capital de 7500 Euros - RCS de Thionville - Code APE / NAF, 7120B N°SIRET 88851995600021

**ATTESTATION SUR L'HONNEUR**

Conformément à l'article R.271-3 du Code de la Construction et de l'Habitation, je soussigné, Laurent BERRETTA, atteste sur l'honneur que les salariés Apave Diagnostics sont en situation régulière au regard des articles L.271-6 et disposent des moyens en matériel et en personnel nécessaires à l'établissement des états, constats et diagnostics composant le Dossier de Diagnostic Technique (DDT).

Ainsi, ces divers documents sont établis par une personne :

- présentant des garanties de compétence et disposant d'une organisation et de moyens appropriés (les différents diagnostiqueurs possèdent les certifications adéquates – référence indiquée sur chacun des dossiers),
- ayant souscrit une assurance permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de sa responsabilité en raison de ses interventions (montant de la garantie de 300 000 € par sinistre et 500 000 € par année d'assurance),
- n'ayant aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à elle, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il lui est demandé d'établir l'un des documents constituant le DDT.

Nous vous prions d'agréer, l'expression de nos salutations distinguées.

Laurent BERRETTA  
Apave Diagnostics



**Adiag siège social**  
8, rue Jean-Jacques Vemazza  
13016 MARSEILLE  
Tél. 33 (0)9 88 77 02 82  
serviceadmin@adiag.apave.com  
SIRET 483 336 319 00072

